

La Croix miraculeuse apparue à Migné en 1826 / par le chanoine Alphonse Bleau]

Bleau, Alphonse. Auteur du texte. La Croix miraculeuse apparue à Migné en 1826 / par le chanoine Alphonse Bleau]. 1908.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



11/1027
La

Croix Miraculeuse

*Apparue
à Migné
en 1826.*

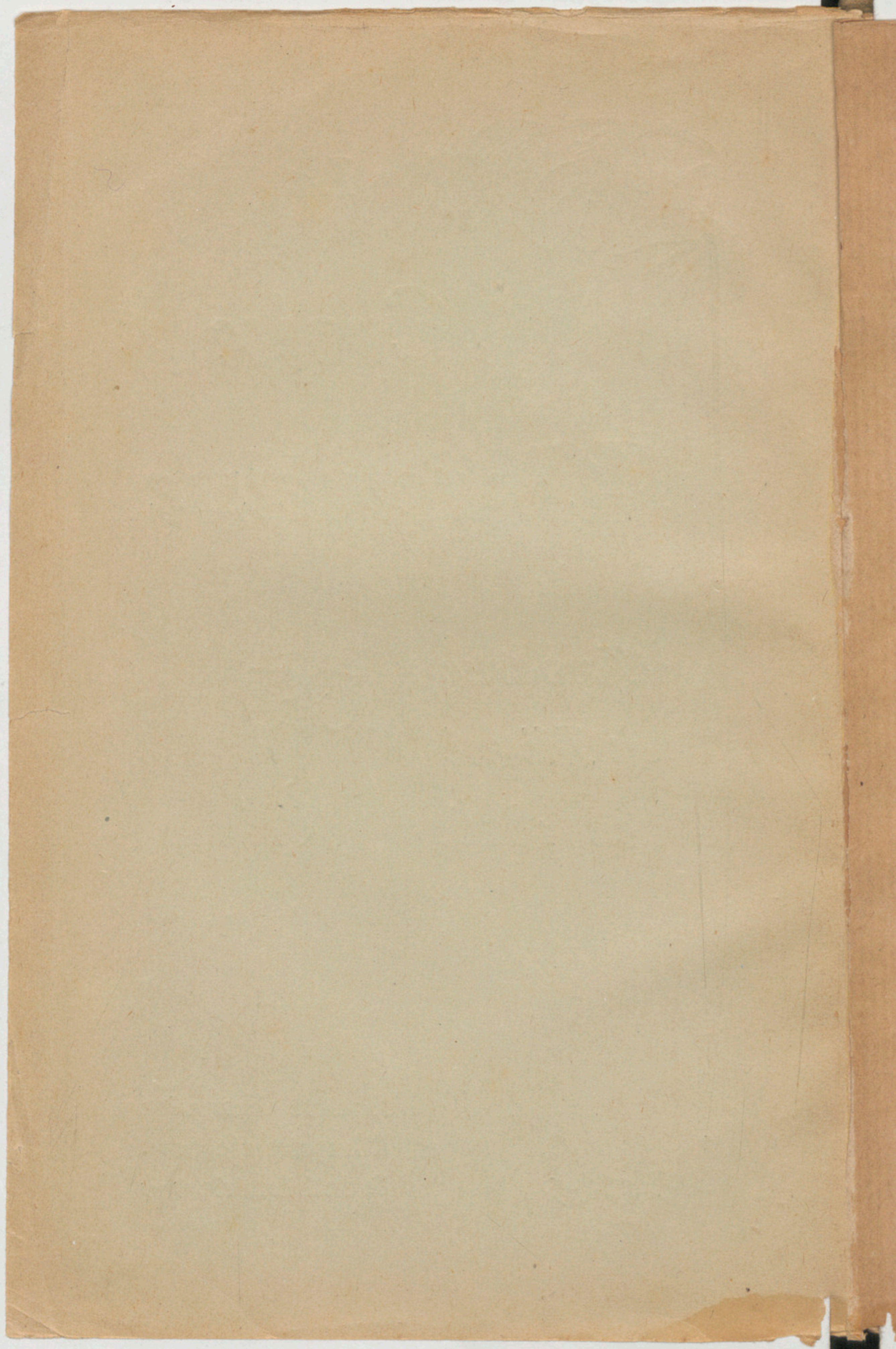


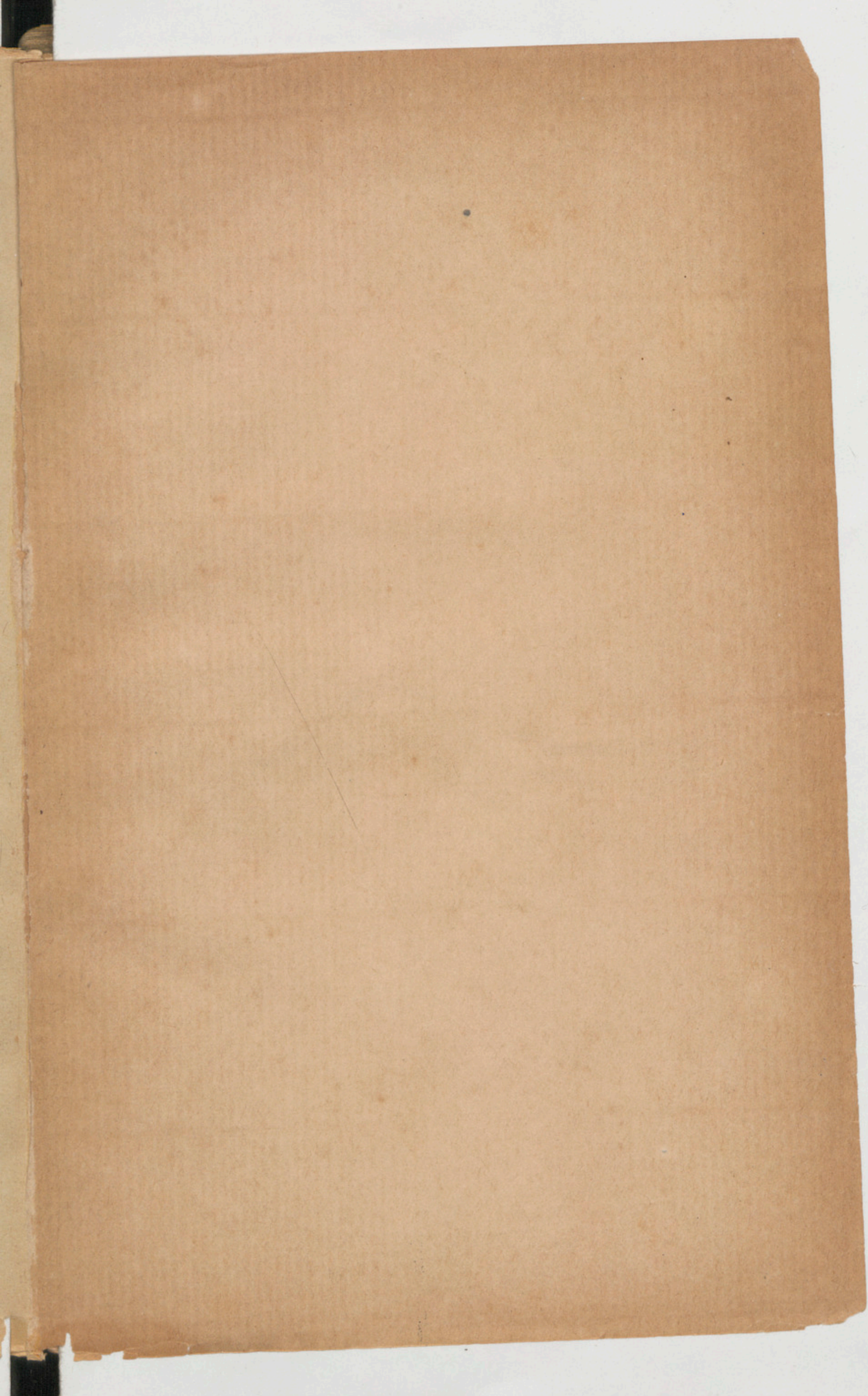
Société Fran
d'Imprimerie
& de Librairie

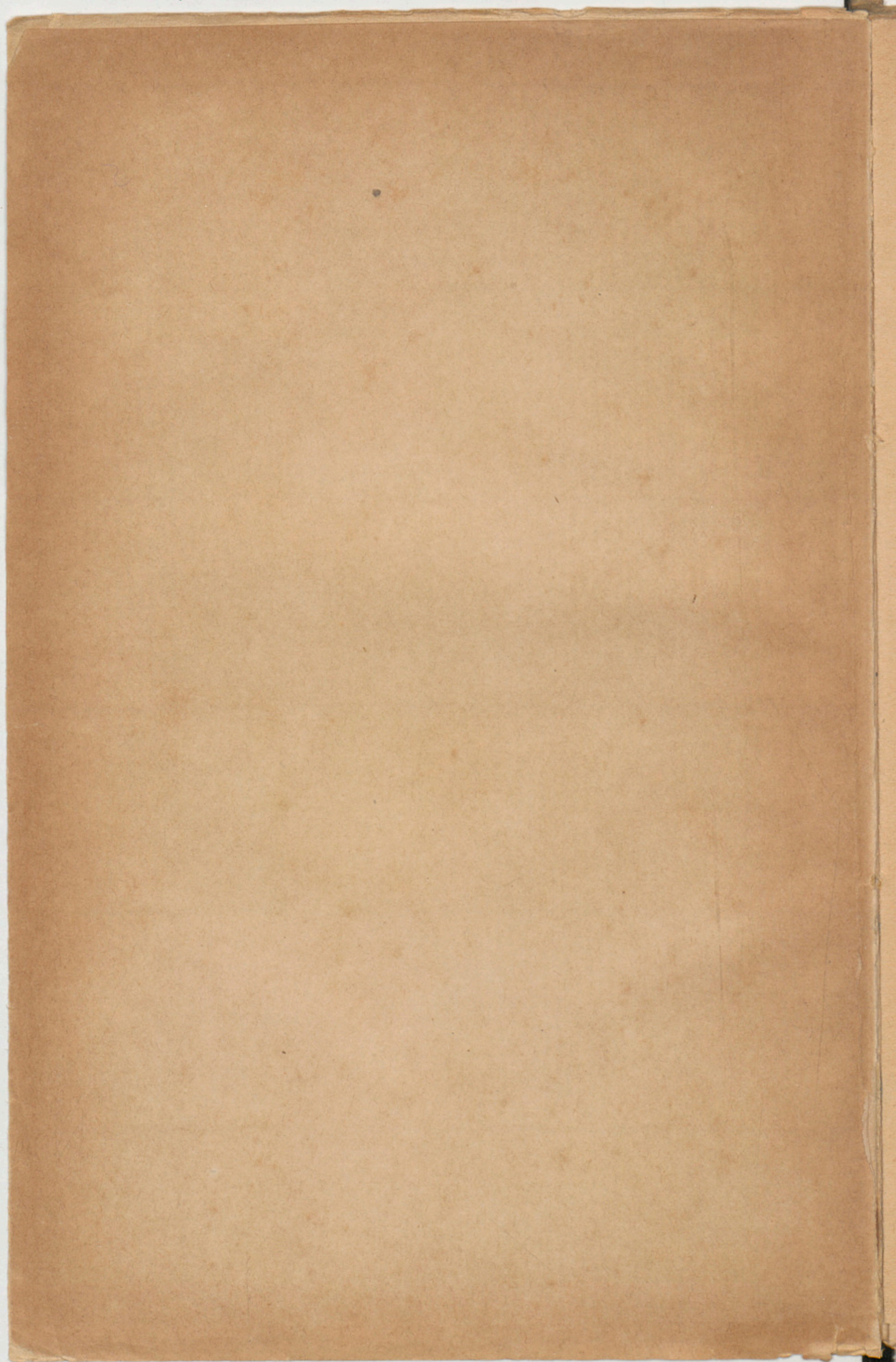
UFR SCIENCES HUMAINES POITIERS



SH6148502







La Croix Miraculeuse

apparue à Migné en 1826

DU MÊME AUTEUR

- Leçons de Catéchisme avec citations et traits d'histoire.** Vol. de 560 pages. 3 »
- Mois de Marie d'après la vie et les œuvres du Cardinal Pie.** Vol. de 204 pages. 1 »
- Mois de Marie sur la Salutation Angélique et les sept Paroles de la Sainte Vierge.** Vol. de 280 pages. 1 50
- Histoire populaire de Jeanne d'Arc, adaptée au Mois de Marie.** Vol. de 250 pages. . . . 1 50
- Espérance et Consolation : Méditations sur l'Évangile.** Vol. de 176 pages. 1 25
-

COM
LIV

La
Croix Miraculeuse

apparue à Migné en 1826



POITIERS

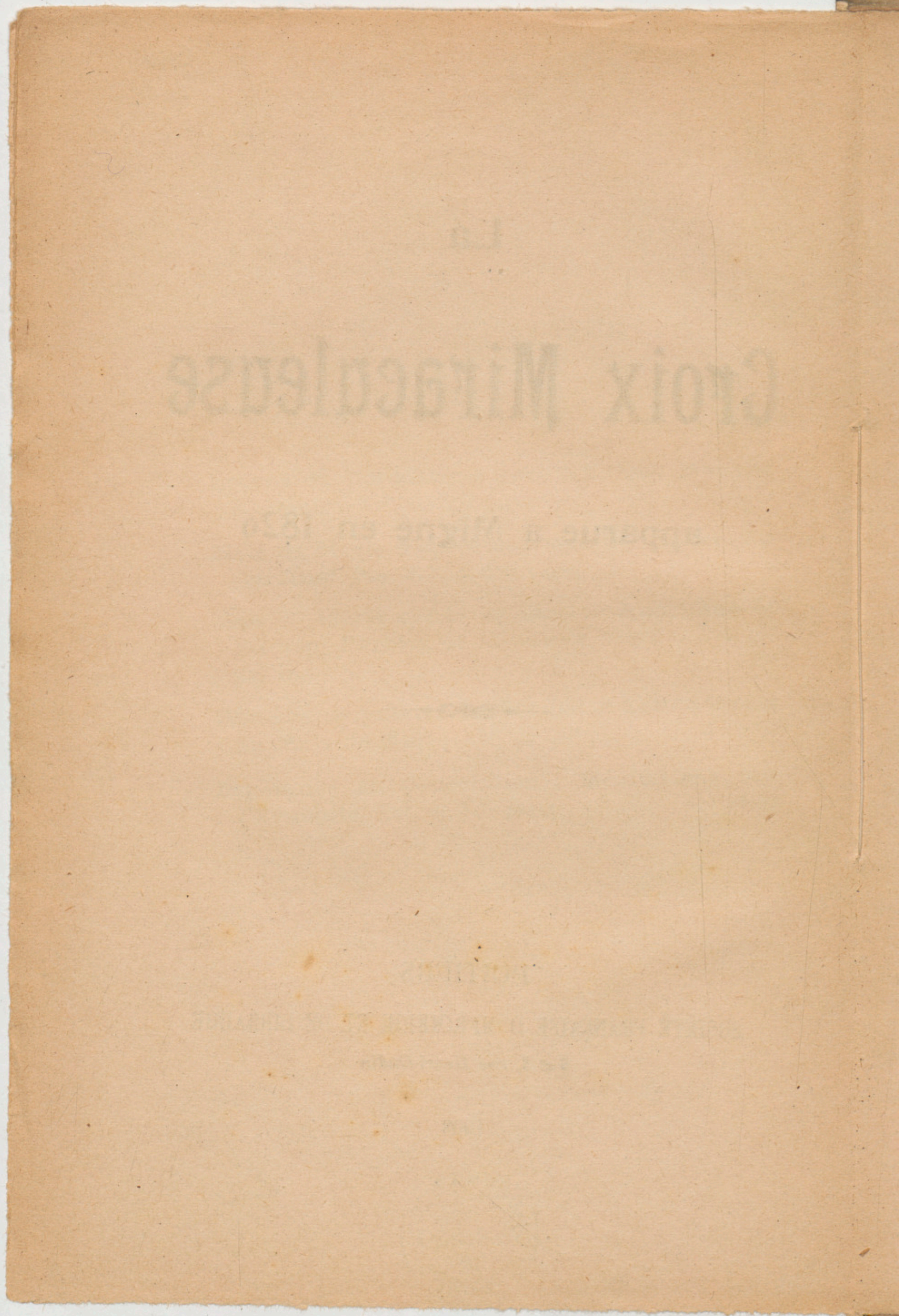
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

6 et 8, rue Henri-Oudin

—
1908



944.63 BLEA



Lettre de S. G. M^{gr} Henri PELGÉ

A L'AUTEUR

M. LE CHANOINE BLEAU

AUMONIER DU LYCÉE

ÉVÊCHÉ
DE POITIERS

Poitiers, le 25 juillet 1908.

—*—
MONSIEUR L'AUMÔNIER,

A la suite de mes vénérés prédécesseurs, Monseigneur de Bouillé et l'éminent Cardinal Pie, je m'estime heureux, en donnant mon approbation à votre ouvrage, de pouvoir glorifier la merveilleuse apparition de la Croix à Migné, qui fut sans contredit l'un des plus mémorables et des plus éclatants miracles du xix^e siècle.

Je vous remercie d'avoir travaillé à populariser ce grand événement, dont le diocèse de Poitiers a vraiment droit d'être fier comme d'une faveur insigne.

Puisse, selon vos intentions, votre petit vo-

lume servir à répandre le culte de la Croix et à exciter de plus en plus dans les âmes l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Veillez agréer, cher Monsieur l'Aumônier, avec mes sincères félicitations, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† HENRI, évêque de Poitiers.

A

M. l'Abbé CHARLES PELLETIER

CURÉ DE MIGNÉ

Poitiers, le 8 mai 1908.

Cher Monsieur le Curé,

Quand vous êtes venu me proposer l'honneur d'écrire l'histoire de l'apparition miraculeuse de la Croix à Migné, je vous ai tout d'abord répondu que nul n'était mieux qualifié que vous pour mener à bien une pareille tâche, vous qui, de même que vos honorables et dévoués prédécesseurs, avez au plus haut degré le culte de la Croix, et qui avez tant fait, afin de promouvoir dans les âmes son exaltation.

Pour moi, je n'avais aucun titre spécial.

Mais vous avez insisté, en invoquant mon titre de successeur de celui qui, en 1826, fut, pour ainsi dire, la cause occasionnelle du miracle, M. l'abbé Marsault aumônier du Collège royal, devenu le Lycée de Poitiers.

Devant un motif aussi gracieusement allégué, je ne pouvais que m'incliner avec joie et reconnaissance.

Voilà pourquoi, conformément à votre désir, je vous livre aujourd'hui mon modeste travail, souhaitant qu'il puisse servir à faire mieux connaître et mieux apprécier la grande et belle théophanie dont Migné a été le théâtre, et, par là même, à fortifier notre foi et nos saintes espérances, ainsi qu'à faire aimer davantage la Croix rédemptrice du divin Sauveur.

Ce travail comprend deux parties : l'une historique, l'autre critique.

Pour le rédiger avec entière connaissance de cause, nous avons dû lire, étudier et analyser tous les procès-verbaux, rapports, documents, livres et brochures, en un mot, tout ce qui a été, depuis l'origine, écrit ou imprimé, pour ou contre l'apparition de Migné.

De notre travail se dégagera avec évidence, croyons-nous, le caractère surnaturel et miraculeux de ce mémorable événement.

Puisse aujourd'hui encore la lumière de la Croix briller à tous les esprits, comme elle brilla jadis, en notre ciel poitevin, aux regards des nombreux spectateurs de sa merveilleuse apparition !

Veillez agréer, cher Monsieur le Curé, l'assurance de mes religieux et confraternels sentiments.

ALPHONSE BLEAU.

La Croix Miraculeuse

apparue à Migné en 1826

CHAPITRE PREMIER

Apparition de la Croix aux bords du Tibre.

Depuis l'origine des temps chrétiens, l'histoire mentionne plusieurs apparitions merveilleuses de la Croix de Jésus-Christ au milieu des airs, dont trois surtout sont célèbres et méritent spécialement de fixer notre souvenir.

La première est celle qui eut lieu l'an 312, en présence de Constantin et de son armée, rangés en bataille sur les bords du Tibre, avant la grande victoire du Pont Milvius.

La deuxième est celle qui eut lieu l'an 351, à Jérusalem, sous le pontificat de saint Cyrille.

La troisième est celle qui eut lieu environ quinze siècles plus tard, le 17 décembre 1826, à Migné, paroisse voisine de Poitiers, et qui fera le principal objet de cet ouvrage.



Parlons d'abord de la première.

Il y avait trois cents ans que l'Église de Jésus-Christ, malgré l'héroïsme de ses millions de martyrs, malgré les protestations de ses apologistes et leurs éloquents appels à la justice de sa cause, demeurait courbée sous le glaive des Césars, et emprisonnée sous la sombre voûte des catacombes, lorsqu'enfin, à l'aurore du quatrième siècle, parut sur le trône impérial un grand et illustre prince, qui reconnut les droits de la conscience et accorda aux chrétiens leur place légitime au soleil de la liberté : ce fut Constantin.

Ce prince, dont le nom est devenu si cher à l'Église, avait eu pour père Constance-Chlore, *imperator* des Gaules et de la Grande-Bretagne, qui déjà s'était montré plein de mansuétude et de bienveillance à l'égard des chrétiens, et pour mère, une pieuse femme que l'Église honore sous le nom de sainte Hélène.

En 306, Constantin hérita tout à la fois du commandement de son père et de son esprit de tolérance. Cependant rien ne faisait encore prévoir qu'il dût sortir d'une attitude respectueuse à l'égard de l'Église chrétienne, lorsque se produisit un événement qui exerça sur l'âme de Constantin une décisive influence et qui était appelé à changer la destinée du monde.

Tandis que les Gaules étaient gouvernées par un régime honnête et tolérant, Rome avait à sa tête Maxence, prince cruel et débauché, qui en vint bientôt, par esprit d'ambition et d'ombrage, à déclarer la guerre à Constantin.

Homme de courage et d'action, Constantin accepte la lutte, rassemble ses légions, franchit les Alpes, et arrive, en quelques journées, aux avant-postes de la campagne romaine. Il prend hardiment position sur les bords du Tibre, vis-à-vis du Pont Milvius. Son armée ne compte que 40.000 soldats ; celle de son rival, au contraire, est forte de 190.000 hommes.

A la vue de cette infériorité numérique de ses troupes, Constantin a compris la nécessité de s'appuyer sur un secours plus haut. Il se met donc à implorer Dieu, le suppliant de se faire connaître à lui, et, dans la crise présente, de lui tendre une main favorable.

Or, pendant que l'imperator priait ainsi, tout à coup, vers le milieu du jour, à l'heure où le soleil s'incline déjà vers l'horizon, une croix éclatante de lumière se dessine en plein ciel, au-dessus du disque solaire, avec cette inscription : IN HOC SIGNO VINCES !
Par ce signe tu seras victorieux !

Cette apparition merveilleuse frappa Constantin d'étonnement, ainsi que les soldats qui l'accompagnaient et qui en furent témoins.

Il y pensa longtemps, se demandant ce que signifiait ce prodigieux phénomène. Puis, la nuit vint, et, pendant son sommeil, le Christ de Dieu lui apparut

avec le signe qui venait de lui être montré dans le ciel, et lui ordonna de faire une enseigne militaire toute semblable, pour s'en servir dans les combats, comme d'une sauvegarde assurée.

Il serait difficile de mettre en doute la réalité de ce prodige, qui nous est rapporté par Eusèbe, évêque de Césarée, qui le tenait lui-même des lèvres de Constantin.

Et d'ailleurs, Constantin n'en donna-t-il pas un témoignage éclatant, par le nouvel étendard qu'il fit immédiatement fabriquer ?

En voici la description :

C'était une haste ou longue pique de bois doré, ayant une traverse en forme de croix. Le sommet portait une couronne d'or et de pierres précieuses, au centre de laquelle se détachait le monogramme du Christ, formé des deux initiales grecques de ce nom. A l'antenne transversale pendait un voile de pourpre, enrichi de pierreries et de broderies d'or, qui éblouissaient le regard par leur éclat et qui offraient un coup d'œil d'une beauté inexprimable.

Telle était l'enseigne fameuse, connue sous le nom de *labarum*, que Constantin fit porter à la tête de ses légions, et qui devint le glorieux symbole de la victoire du Christianisme.

Constantin fit aussi graver, sur les boucliers de ses soldats, le monogramme du Christ et le signe de la croix qui brillaient déjà sur leurs enseignes.

Ce fut le 28 octobre 312 que se rencontrèrent, sur les bords du Tibre, les deux armées de Constantin et

de Maxence, pendant que, « sur les sommets des sept collines, chargées de temples, de palais, de souvenirs et d'années, tous les dieux du monde antique semblaient se dresser, pour découvrir dans le lointain l'étendard de la Croix (1) ».

Les troupes de Constantin, animées par une sorte d'enthousiasme religieux, combattirent avec un élan irrésistible, et culbutèrent au premier choc les soldats de Maxence. La retraite commença dans le plus grand désordre : des milliers d'hommes en fuite s'écrasèrent sur l'étroite chaussée du Pont Milvius ou se noyèrent dans les eaux du Tibre. Maxence lui-même tomba dans le fleuve et s'y noya.

Le Dieu des chrétiens avait tenu parole : le labarum était victorieux !

L'entrée de Constantin dans la capitale de l'empire fut un triomphe sans égal. Non seulement les patriciens et les sénateurs, mais le peuple entier, femmes, enfants, esclaves, saluèrent d'une immense acclamation le protégé du ciel ; et sur l'arc triomphal élevé en son honneur on grava, comme expression de l'allégresse publique, ces mots qui s'y lisent encore : *A Constantin, très grand et très auguste, vainqueur par l'impulsion de la divinité et par la grandeur de son génie !*

De plus, dans le lieu le plus honorable de la ville, fut dressée sa statue, et lui-même voulut être représenté tenant en main l'étendard du labarum, le tro-

(1) *L'Eglise et l'Empire Romain au IV^e siècle*, par A. de Broglie.

phée de la Croix, avec cette inscription en langue latine sur le piédestal du monument : *Par ce signe salulaire, j'ai sauvé votre ville, en la délivrant du joug de la tyrannie, et, après avoir rendu la liberté au sénat et au peuple romain, je l'ai rétabli dans son antique état de noblesse et de gloire.*

L'année suivante, en 313, le vainqueur du Pont Milvius signala son avènement au souverain pouvoir par un édit en faveur des chrétiens.

Cet édit célèbre, daté de Milan, leur accordait la liberté de conscience et de culte, la liberté de bâtir des églises et d'y célébrer au grand jour les saints mystères, la liberté d'être admis aux charges et aux fonctions publiques, et le droit de rentrer en possession de tous les biens dont ils avaient été injustement spoliés.

L'édit de Milan marquait la fin des persécutions et le triomphe de la liberté religieuse.

Telles furent les heureuses conséquences de la première apparition céleste de la Croix de Jésus-Christ.

CHAPITRE II

Apparition de la Croix à Jérusalem.

Après l'ère sanglante des persécutions, s'ouvrit bientôt l'ère agitée des hérésies.

La persécution s'attaquait à la vie publique et sociale de l'Église, l'hérésie à sa vie intérieure, à son âme, à sa foi, et, par suite, elle n'était pas moins périlleuse que la persécution la plus violente.

Dès la fin du règne de Constantin, une hérésie formidable divisait et bouleversait le monde chrétien : c'était l'hérésie d'Arius, hérésie qui s'en prenait à la vérité fondamentale du Christianisme, à la divinité même de Jésus-Christ, et qui avait séduit malheureusement, en trop grand nombre, des prêtres, des évêques, des princes et de simples fidèles.

Cependant l'orthodoxie ne laissait pas d'être défendue avec autorité, avec force et avec éloquence, par d'illustres prélats, au rang desquels il faut citer, en première ligne, Hilaire de Poitiers, Athanase d'Alexandrie et Cyrille de Jérusalem.

Ce dernier, avant d'occuper le siège épiscopal de la Ville Sainte, avait été chargé, en qualité de simple

prêtre, de prêcher tous les dimanches dans l'assemblée des fidèles, et en même temps d'instruire les catéchumènes.

Le jeune prédicateur s'acquitta avec zèle de la noble fonction qui lui fut confiée. En est-il une plus douce, pour un cœur de prêtre, que celle d'évangéliser les âmes encore neuves, de semer en elles la parole divine, de les former au bien, à la vertu, à la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ ?

Saint Cyrille avait admirablement compris l'importance et la grandeur de ce ministère. Il y consacra toute sa vie sacerdotale et se fit un honneur non moins qu'une obligation de préparer, par des instructions fréquentes et pleines de clarté, les jeunes catéchumènes à la réception des sacrements.

Quel charme et quel intérêt devaient offrir à ses auditeurs les leçons de saint Cyrille, quand il racontait l'institution de l'Eucharistie ou la mort du divin Sauveur, et que sans doute, de la place où il siégeait, il pouvait montrer, à peu de distance, le toit du Cénacle ou la cime du Calvaire, lieux bénis qui parlaient si éloquemment, par leur seul aspect, de la bonté du Christ !

Le talent et le zèle que le pieux catéchiste déploya dans le ministère de l'enseignement et de la parole lui valurent d'être élu, en 350, évêque de Jérusalem.

Or le commencement de son pontificat est célèbre dans l'histoire par un prodige qui glorifia le nom de Jésus-Christ et vint affermir la foi du peuple chrétien.

Ainsi que saint Cyrille l'a raconté lui-même dans une lettre à l'empereur Constance de Constantinople, fils de Constantin le Grand, le 7 mai 351, à 9 heures du matin, une immense Croix lumineuse apparut dans les airs, sur une longueur d'environ trois mille mètres, depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des Oliviers, c'est-à-dire du couchant à l'orient.

Pendant plusieurs heures, tout le peuple de la ville, saisi d'admiration, la vit briller, en plein firmament, avec un éclat qui faisait pâlir celui du soleil.

A cette vue, les infidèles tremblaient de crainte, et les âmes chrétiennes, au contraire, éclataient en transports de joie. C'était comme une scène anticipée du jugement dernier, alors que le Christ apparaîtra sur les nuées du ciel, comme l'annonce l'Évangile, pour tenir les assises du genre humain, et qu'il sera précédé du signe auguste de la croix, sujet de terreur pour les uns, sujet d'espérance et de bonheur pour les autres.

L'authenticité de la céleste apparition du 7 mai 351 est formellement reconnue par plusieurs historiens grecs de cette époque, qui affirment, en outre, que la croix lumineuse de Jérusalem fut, le même jour, aperçue de loin, en Pannonie, par l'empereur Constance et son armée.

Mais, à la différence de la croix qui était apparue à Constantin sur les bords du Tibre, celle de Jérusalem était couchée et humiliée en quelque sorte.

C'était pour ainsi dire un présage des malheurs que la persécution de Julien l'Apostat allait bientôt infliger à l'Église.

A peine arrivé au trône, ce prince avait entrepris d'anéantir la religion chrétienne et de restaurer le paganisme.

Non content de porter perfidement atteinte à la liberté religieuse, en interdisant aux chrétiens l'étude et l'enseignement des belles-lettres, il avait résolu de relever de ses ruines l'ancien temple de Jérusalem, afin, pensait-il, de confondre la véracité du Christ, qui avait déclaré qu'il n'en resterait pas pierre sur pierre.

Ce fut douze ans après l'apparition de la Croix, en 363, que Julien essaya de mettre son projet à exécution.

A son appel, les juifs accourent, de tous les points de l'empire, vers leur ancienne capitale, se flattant d'assister bientôt à la résurrection de leur culte et à la faillite du Christianisme.

Des matériaux considérables sont apportés, les ouvriers se mettent à l'œuvre, et les femmes juives elles-mêmes ne craignent pas de prendre part au travail des hommes, de soulever les fardeaux, de transporter les pierres, et de remuer les décombres ; elles vont même jusqu'à donner leurs bijoux les plus précieux pour contribuer aux frais de l'entreprise. Un peuple entier s'agitait, ivre d'exaltation et de folle espérance.

Pendant ce temps, que faisait saint Cyrille ?

Il supportait vaillamment les insultes des uns, consolait les alarmes des autres, et ne cessait de mettre sa confiance dans la parole du Seigneur.

— Si jamais notre foi s'épouvante, disait-il aux timides et aux pusillanimes, qu'il nous suffise de cette déclaration du divin Maître : *Le ciel et la terre passeront, mais ma parole ne passera point !*

Et en effet, l'événement ne tarda point à justifier la confiance du saint évêque. Aux premiers coups de pioche que donnèrent les travailleurs pour asseoir les fondations, des tourbillons de flammes, jaillissant des profondeurs du sol, mirent en fuite les ouvriers, leur brûlèrent les mains et le visage, et réduisirent à néant l'entreprise insensée qui voulait convaincre de faux la parole de Jésus-Christ.

C'est ainsi que saint Cyrille eut, durant son épiscopat, l'insigne honneur de voir le double triomphe de la Croix et de l'Évangile.

CHAPITRE III

Réception à Migné d'une relique de la Croix.

A travers un intervalle de quinze siècles, la chaîne des apparitions cruciformes se renoue à Migné, en 1826, par une autre belle manifestation de la Croix au milieu des airs.

Mais, avant de raconter cette nouvelle apparition, il y a lieu de faire connaître comment Migné semblait prédestiné, depuis longtemps, à la glorification de la Croix.

Migné, bourg assez important, à une lieue et demie vers le nord de Poitiers, est une agglomération qui remonte jusqu'à l'époque celtique et gallo-romaine, comme le prouve la découverte de plus de cinquante haches de bronze et d'un grand nombre d'anneaux du même métal, qu'on trouva, vers 1820, près du pont qui traverse, à l'entrée du bourg, la petite rivière de l'Auzance (1).

Ce *pagus* avait l'avantage d'être situé au bord de la voie romaine qui allait de Poitiers à Tours, en passant par la Chaussée près Mirebeau, par Sam-

(1) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, IX, p. 231.

marçolles près Loudun, et ensuite par Candes ou par Chinon (1).

Non loin de là, dans la direction de l'ouest, se trouvait le *Campus Vogladensis* ou la plaine de Vouillé, qui avait été le théâtre de la grande victoire remportée, en 507, par Clovis sur Alaric et les Wisigoths. C'était, à une faible distance de la cité d'Hilaire, ce grand athlète de la foi catholique contre l'arianisme, la victoire de la monarchie chrétienne sur l'hérésie arienne, et, par là même, un triomphe pour la Croix.

Un peu plus loin, vers le nord-est, s'étendait, au confluent de la Vienne et du Clain, le vaste champ de bataille où devaient se mesurer ensemble, en 732, la Croix et le Croissant, le Christianisme et l'Islam, et où celui-ci allait être complètement vaincu par la vaillance de Charles Martel, chef des Francs.

Dès le commencement du moyen âge, Migné occupait donc, près de Poitiers, entre Vouillé et Moussais-la-Bataille, illustrés par deux victoires chrétiennes, une situation privilégiée.

Mais, en 569, un autre événement allait encore mettre en relief sa remarquable situation.

C'était l'époque où la pieuse reine de France Radegonde, après avoir quitté la cour du farouche

(1) Voir la planche XI annexée au *Bulletin* du 4^e trimestre 1839 des *Antiquaires de l'Ouest*, et les *Chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde*, par Lièvre : *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1893.

Clotaire, donnait, en son monastère de Poitiers, l'exemple de toutes les vertus religieuses, assistée par un prêtre d'origine italienne qui cultivait avec talent la poésie latine. Ce chapelain se nommait Venance Fortunat.

Or Radegonde, saintement rivale de l'impératrice Hélène, qui avait eu la joie, deux siècles auparavant, de découvrir, sous les décombres du Calvaire, la vraie Croix du Sauveur et de coller ses lèvres sur ce bois auguste, Radegonde s'adressa à l'empereur de Constantinople Justin le Jeune pour obtenir de sa munificence qu'un fragment de la Croix lui fût envoyé.

Malgré les obstacles et les oppositions de diverse nature qu'elle eut à surmonter, elle vit sa demande couronnée de succès, et bientôt elle apprend que les messagers impériaux, porteurs de la précieuse relique, sont en marche vers Poitiers.

Ceux-ci sont déjà parvenus à Tours, et saint Euphrone, évêque de cette ville, se met à leur tête, avec une partie de son clergé, pour accompagner jusqu'au terme du voyage la sainte relique.

Selon toute vraisemblance, ils suivirent la voie romaine de Tours à Poitiers, dont nous avons parlé plus haut, et, d'après une tradition locale, ils arrivèrent sur le coteau de Sigon, au-dessus de la vallée de Migné.

A cette nouvelle, la vieille capitale du Poitou est transportée d'enthousiasme; tous les cœurs chrétiens palpitent de bonheur et d'émotion; prêtres,

lévites et fidèles, se forment en cortège et s'en vont à la rencontre des messagers impériaux et du clergé de Tours, au chant des psaumes et des cantiques, avec torches allumées et encensoirs odoriférants (1).

Radegonde, en cette grande circonstance, avait fait appel au poétique talent de Fortunat, et c'est alors que le barde poitevin composa deux hymnes triomphales, qui furent chantées pour la première fois en cette pompe solennelle, et que l'Église, depuis, a introduites dans sa liturgie sacrée, pour les semaines et pour les fêtes dédiées au souvenir de la Croix ; la première, c'est l'hymne *Vexilla Regis*, cette mélodie si pleine de gravité, de noblesse, de sentiment, et si bien appropriée au mystère qu'elle célèbre ; la seconde, c'est l'hymne *Pange lingua gloriosi lauream certaminis*, dont le chant accompagne l'adoration de la Croix, à l'office du Vendredi Saint.

D'après nos traditions poitevines, c'est donc à Migné même que retentirent pour la première fois, le 19 novembre 569, ces prophétiques paroles, qui devaient plus tard, au ^{xix}^e siècle, y trouver une entière réalisation : *Vexilla Regis prodeunt !* voici l'étendard du grand Roi qui s'avance ! *Fulget crucis mysterium !* voici le mystère de la Croix qui apparaît plein de splendeur !

C'est ainsi que s'annonçait, dans le lointain des

(1) Grégoire de Tours : *Historia Francorum*.

âges, la prédestination de Migné à la future glorification de la Croix de Jésus-Christ.

Puis, la relique insigne entra dans les murs de Poitiers, et fut solennellement déposée au monastère de sainte Radegonde, qui s'est appelé depuis lors et qui s'appelle encore maintenant le monastère de Sainte-Croix (1).

Cette précieuse relique est formée d'une mince parcelle de bois, d'un jaune brun, qui semble être du bois de pin.

Du reste, un savant de nos jours, M. Rohault de Fleury, par des études sérieuses sur les diverses parcelles de la Croix qui se trouvent à Rome, à Pise, à Florence et à Notre-Dame de Paris, est arrivé à déterminer, semble-t-il, d'une manière certaine, la nature du bois de la vraie Croix.

« On peut affirmer, dit-il, que le bois de la Croix provenait d'un conifère, et on ne peut douter que ce conifère ne soit du pin (2) »

La relique de Poitiers est haute de quatre ou cinq centimètres, large d'un demi-centimètre, et coupée par deux petites branches transversales, qui lui donnent la forme d'une croix lorraine. Elle est sertie d'une bordure d'or, et enchâssée dans une plaque d'émail bleu, parsemée de petits filets et pointillés d'or, incrustés, d'une perfection remarquable.

(1) Voir dans le *Bréviaire des Filles de Sainte-Radegonde*, à la date du 19 novembre, l'office de la Susception de la Croix.

(2) *Mémoire sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, chez Letouzey, Paris.

C'est un travail extrêmement fin, qui révèle toute la délicatesse de l'art byzantin au vi^e siècle.

Ce reliquaire primitif est lui-même enfermé dans un autre reliquaire d'argent, mais aux parois de cristal, qui permettent de voir à découvert la sainte relique.

Elle est exposée à la vénération des fidèles, dans le monastère Sainte-Croix de Poitiers, pour toutes les fêtes de la Croix et le premier vendredi de chaque mois.

CHAPITRE IV

Description et topographie de Migné.

Le voyageur qui s'éloigne de Poitiers, en se dirigeant vers Migné, passe d'abord sous la voie ferrée de Poitiers à Paris, et gravit ensuite, au milieu d'une double rangée de modestes maisons bâties sur le roc, la rue escarpée de la Cueille-Mirebalaise.

Il arrive alors sur le plateau, et, laissant derrière lui, dans une brume enveloppante, les monuments de Poitiers à l'aspect médiéval et pittoresque, il s'engage sur la route nationale de Limoges à Saumur, côtoie le village de la Bugellerie, et parcourt la distance d'environ trois kilomètres, à travers une campagne entièrement nue, campagne autrefois couverte de vignes, mais affectée, depuis les ravages du phylloxera, à la culture des céréales.

Sur la droite, il aperçoit bientôt l'élégant clocher de la Communauté de Salvert, et, à gauche de Salvert, les maisons de Migné émergeant de la verdure et s'étagant sur le flanc d'une colline.

Puis le voyageur quitte la grand'route, oblique à droite, par un chemin qui dévale vers une fraîche vallée et qui serpente à travers les haies, les prairies et les arbres touffus ; il franchit sur un pont le joli ruisseau de l'Auzance, et arrive devant l'église, près de laquelle, à droite, se trouve une place rectangulaire, plantée d'arbres et bordée de maisons.

C'est le bourg de Migné.

Tout autour, à quelques centaines de mètres, se déroule une ceinture de coteaux boisés, au pied desquels coule l'Auzance en méandres capricieux.

Sur la hauteur, vers le nord-ouest, un vieux château, de même nom que la rivière, montre encore son donjon carré, flanqué de deux tourelles sur une de ses faces, couronné de machicoulis, et recouvert d'une toiture à angle aigu. Ce manoir seigneurial fut bâti en 1474, par Jean Mérichon, chambellan de Louis XI et gouverneur de la Rochelle (1).

Sur la place de l'église, du milieu d'un piédestal de pierre s'élève une haute croix qui étend avec majesté ses deux bras protecteurs.

La façade de l'église est surmontée d'un modeste clocher de pierre, avec flèche en ardoises.

Au-dessus de la porte d'entrée, sur une plaque de marbre blanc, on lit avec intérêt et curiosité l'inscription suivante :

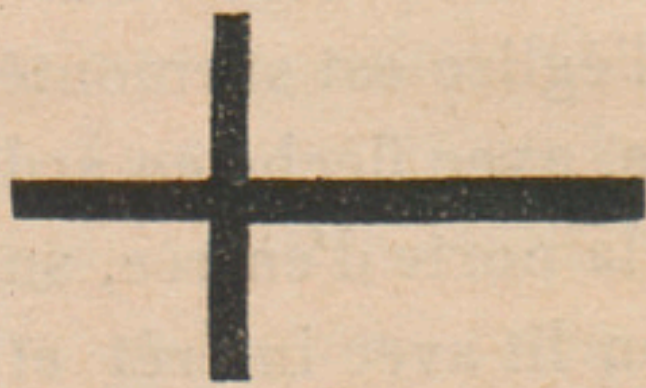
LE 17 DÉCEMBRE 1826, A 5 HEURES DU SOIR, PAR
UN CIEL TRÈS PUR, PLUS DE 2000 PERSONNES, DONT

(1) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, IX.

LA PLUPART VIVENT ENCORE EN 1844, RÉUNIES POUR LA PLANTATION DE LA CROIX DU JUBILÉ, ONT VU, PENDANT UNE DEMI-HEURE, UNE CROIX LUMINEUSE, LONGUE DE 40 MÈTRES, PARFAITEMENT RÉGULIÈRE, IMMOBILE, HORIZONTALE, A UNE HAUTEUR D'ENVIRON 35 MÈTRES AU-DESSUS DE CETTE ÉGLISE, QUI, EN MÉMOIRE DE CE PRODIGE, ET A L'AIDE DE DONS VOLONTAIRES, A ÉTÉ AGRANDIE EN FORME DE CROIX ET DÉDIÉE SOUS LE NOM DE SAINTE-CROIX, PAR MGR J. B. DE BOUILLÉ, ÉVÊQUE DE POITIERS, LE 31 MAI 1841.

L'intérieur de l'église comprend une longue nef, voûtée en plein cintre, terminée par un sanctuaire, et accostée de deux chapelles latérales : en sorte que le plan graphique est celui d'une croix.

A la voûte du transept est suspendue horizontalement une longue croix argentée, dont l'explication nous est fournie par l'inscription ci-jointe, gravée en lettres blanches, sur une plaque noire, dans la muraille de droite, en face la chaire :



MGR DE BOUILLÉ, ÉVÊQUE DE
POITIERS, VOULANT CONSERVER
A JAMAIS LA MÉMOIRE DE LA
CROIX MIRACULEUSE QUI PARUT
LE 17 XBRE 1826 ET FUT VUE PAR

PLUS DE 2000 PERSONNES EN
AVANT DE L'ANCIENNE ÉGLISE
QUI FORME AUJOURD'HUI LA NEF,
A FAIT AJOUTER TROIS BRAS EN
FORME DE CROIX ET QUI SE
TROUVENT PLACÉS DANS LA
DIRECTION ET SOUS L'ENDROIT
MÊME OU SE FIT L'APPARITION.
LA CROIX SUSPENDUE A LA VOUTE
EN EST LE SOUVENIR ET L'IMAGE.

Cette croix est creuse, ses quatre parties sont formées de planches recouvertes de cuivre rouge et peintes en couleur d'argent.

C'est un ex-voto offert à l'église de Migné par Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans.

Derrière l'église, à une vingtaine de mètres, il y a un moulin dont la roue est mise en mouvement par la rivière ; près du moulin, à droite, le pont et le chemin qui conduisent au château et au village d'Auzance.

Tels sont les éléments descriptifs du Migné d'aujourd'hui.



Quant au Migné de 1826, il différait du Migné actuel, en quatre choses :

La place à côté de l'église était un cimetière, la façade de l'église était tournée vers le couchant, cette façade s'arrêtait où se trouve aujourd'hui le transept ; enfin, un peu en arrière du pignon de la même

façade , se dressait un petit campanile pointu.

Selon l'antique usage de nos pères, dans le but de mettre les morts sous la protection plus immédiate de Dieu et de rappeler constamment leur mémoire au souvenir des vivants, à Migné, le terrain qui entourait l'église était un lieu de sépulture, devenu la place publique de nos jours.

On sait, en outre, qu'autrefois les églises étaient toujours orientées, c'est-à-dire que le chevet ou l'abside était tourné vers l'orient, pour symboliser Jésus-Christ, véritable soleil levant, dont la lumière a éclairé le monde. Il en résultait que la façade opposée regardait le couchant.

Ainsi en était-il à Migné en 1826.

Mais, plus tard, l'église fut désorientée, la façade mise à la place du chevet, et réciproquement, le chevet à la place de la façade, quand, en 1841, elle fut allongée du sanctuaire et des deux chapelles.

Tel était le Migné de l'époque de l'apparition, qui diffère peu sensiblement du Migné d'aujourd'hui, et qu'il est d'ailleurs facile de reconstituer par la pensée en son état primitif.

Autrefois comme aujourd'hui, Migné était une paroisse suburbaine de la banlieue de Poitiers, dépendant du doyenné de Notre-Dame-la-Grande.

Avec les gros villages d'Auzance (1), de Sigon, des Lourdines, de Nanteuil, de Limbre et de Mou-

(1) Ce nom s'orthographie aussi *Auxances* et *Auxence*.

linet, Migné compte une population de 2.260 habitants. Ce chiffre n'a jamais beaucoup varié. Cependant il était un peu inférieur, lors de l'apparition de la Croix.

CHAPITRE V

Apparition de la Croix à Migné

À l'époque où se produisit à Migné l'apparition de la Croix, la France vivait sous le gouvernement du roi Charles X. C'était un gouvernement à tendances religieuses, parce qu'alors les hommes d'état considéraient que la société de même que les individus, a des devoirs d'adoration, de respect et d'obéissance envers Dieu. et considéraient aussi comme la primauté de la religion importante à la prospérité publique à l'éducation morale du peuple et à la paix intérieure du pays. Mais, en raison même de ces tendances religieuses, le gouvernement du roi se trouvait en butte à de nombreuses attaques de la part de la libre pensée, de la franc-maçonnerie voltairienne, de la presse satirique, et de tous ceux qui se disaient les champions du libéralisme. De là, dans les esprits, une profonde agitation, qui devait aboutir bientôt au renversement de Charles X et à la révolution de 1830. Les villes et les campagnes participaient dans une mesure plus ou moins grande, à l'état général de

CHAPITRE V

Apparition de la Croix à Migné.

A l'époque où se produisit à Migné l'apparition de la Croix, la France vivait sous le gouvernement du roi Charles X.

C'était un gouvernement à tendances religieuses, parce qu'alors les hommes d'État comprenaient que la société, de même que les individus, a des devoirs d'adoration, de respect et d'obéissance envers Dieu, et comprenaient aussi combien la pratique de la religion importe à la prospérité publique à l'éducation morale du peuple et à la paix intérieure du pays.

Mais, en raison même de ces tendances religieuses, le gouvernement du roi se trouvait en butte à d'incessantes attaques, de la part de la libre pensée, de la franc-maçonnerie voltairienne, de la presse incrédule, et de tous ceux qui se disaient les champions du libéralisme.

De là, dans les esprits, une profonde agitation, qui devait aboutir bientôt au renversement de Charles X et à la révolution de 1830.

Les villes et les campagnes participaient, dans une mesure plus ou moins grande, à l'état général de

la France. La foi, il est vrai, était encore prédominante, mais combattue partout avec acharnement.

Le diocèse de Poitiers avait alors à sa tête Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, descendant de l'antique et noble famille de ce nom, qui avait été confesseur de la foi pendant la Terreur, émigré à La Martinique, puis, de retour en France, après la Restauration, aumônier de la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Son langage était réservé, son esprit plein de bon sens et de droiture, ses manières à la fois dignes et simples. C'était l'incarnation de cette gravité et de cette bonté aristocratiques qui distinguaient les derniers membres de l'ancien clergé français (1).

Le préfet du département de la Vienne était M. le comte de Castéja, dont le père avait succombé, en défendant les Tuileries, contre la sauvage émeute du 10 août 1792 (2).

La commune de Migné avait pour maire un homme d'honneur, un croyant éclairé et sincère, M. de Curzon, issu d'une famille ancienne du Poitou, et neveu de Mgr Brumauld de Beauregard, poitevin d'origine, qui occupait le siège épiscopal d'Orléans.

(1) Mgr de Bouillé mourut en 1842, à l'âge de 82 ans. (Voir *le Clergé du Diocèse de Poitiers*, par Béduchaud, 1906.) — A la partie inférieure du monument qui lui est élevé, dans la cathédrale de Poitiers, près de la sacristie, se trouve un bas-relief qui le représente célébrant à Migné le premier anniversaire de l'apparition miraculeuse et posant la première pierre de l'agrandissement de l'église.

(2) Lamartine : *Histoire des Girondins*, liv. XXII, § 14.

Au spirituel, la paroisse de Migné était administrée avec zèle par M. François Bouin de Beaupré.

Né en 1763, il avait émigré en Espagne pendant la Révolution. Revenu en France il fut d'abord appelé à Albi par Mgr Charles Brault, archevêque de ce diocèse et ancien vicaire général de Poitiers, qui le nomma chanoine de sa métropole. Il revint ensuite dans le diocèse de Poitiers et fut nommé desservant de Migné (1).

Ce vénérable prêtre, voyant avec peine un certain nombre de ses paroissiens éloignés des sacrements, résolut de mettre à profit le jubilé de 1826 pour faire donner en sa paroisse les exercices religieux d'une mission.

Le jubilé est une grande indulgence, accordée par le Souverain Pontife, sous une forme solennelle, après chaque période de vingt-cinq ans ou d'un quart de siècle. L'année jubilaire est d'abord célébrée à Rome, puis étendue, l'année suivante, à tout le monde chrétien. Voilà pourquoi l'année sainte ou jubilaire était pour la France celle de 1826.

*
* *

M. le Curé de Migné pensa que, en raison des travaux de la campagne, il était préférable d'ajourner vers la fin de l'année les exercices de la mission.

(1) Il y mourut en 1843, âgé de 80 ans. Voir Béduchaud, *op. cit.*

Il demanda, comme prédicateurs, deux prêtres éloquents et dévoués : M. l'abbé Pasquier, curé de Saint-Porchaire de Poitiers, et M. l'abbé Marsault, aumônier du Collège royal. Le premier était âgé de 40 ans, le second de 35 ans (1).

L'un et l'autre venaient de prêcher les mêmes exercices dans la ville de Civray.

De plus, ils s'étaient chargés également d'évangéliser la paroisse de Montierneuf de Poitiers : ce qui ne les empêcha point de s'imposer un surcroît de fatigue pour la paroisse de Migné, en s'arrangeant de telle façon qu'ils iraient alternativement dans les deux paroisses, et que l'un prêcherait à Montierneuf, le jour où l'autre prêcherait à Migné.

Ils convinrent de donner trois instructions par semaine et commencèrent leur prédication le dimanche 5 novembre.

La mission de Migné fut suivie avec assiduité par un grand nombre de paroissiens, et les deux prédicateurs se disposaient à clore la station jubilaire dès la fin de novembre, lorsque les habitants eux-mêmes témoignèrent le désir d'élever une croix dans le cimetière adjacent à l'église, pour perpétuer le souvenir de l'année sainte.

Les prédications furent donc continuées, et le

(1) Avant d'être aumônier du Collège royal, M. Marsault avait été vicaire de Notre-Dame de Poitiers, puis archiprêtre de Saint-Hilaire de Melle. Il mourut le 22 mars 1848, frappé d'apoplexie foudroyante, à la suite de désordres qui avaient éclaté parmi les élèves du Collège. — Quant à M. Pasquier, il mourut en 1855, à l'âge de 69 ans.

dimanche 17 décembre, troisième dimanche de l'Avent, fut le jour choisi pour l'érection de la croix.

M. Dupont-Minoret, propriétaire du château d'Auzance, voulut bien fournir l'arbre de la croix, qui fut coupée dans son parc et préparée dans la cour du château.

Elle était longue de huit mètres, et formée de pièces de bois équarries.

Chacune des branches supérieures avait un mètre et demi, et se terminait par une boule peinte en jaune. La plus élevée était surmontée d'une couronne d'épines.

Au croisillon des branches avec le pied était placé un cœur de cuivre doré, qu'entourait une large gloire, dont le cercle et les rayons ressortaient très sensiblement entre les angles.

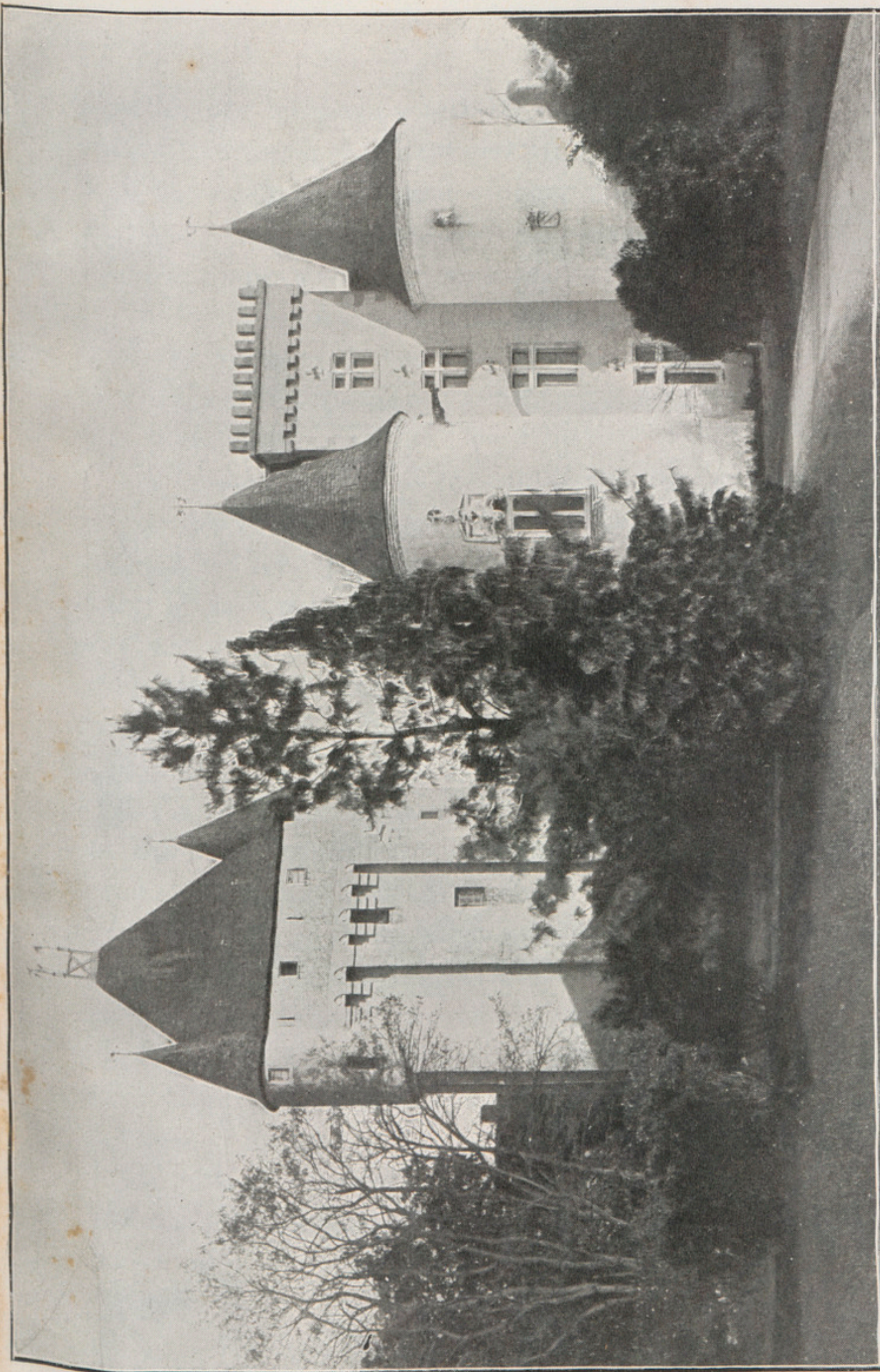
Deux bâtons, l'un en forme de lance, l'autre représentant un roseau terminé par une grosse éponge, étaient fixés, par un bout, sur le pied de la croix, et par l'autre bout, sur le milieu des bras, en s'écartant du tronc à droite et à gauche.

Enfin la croix tout entière avait été peinte en rouge (1).

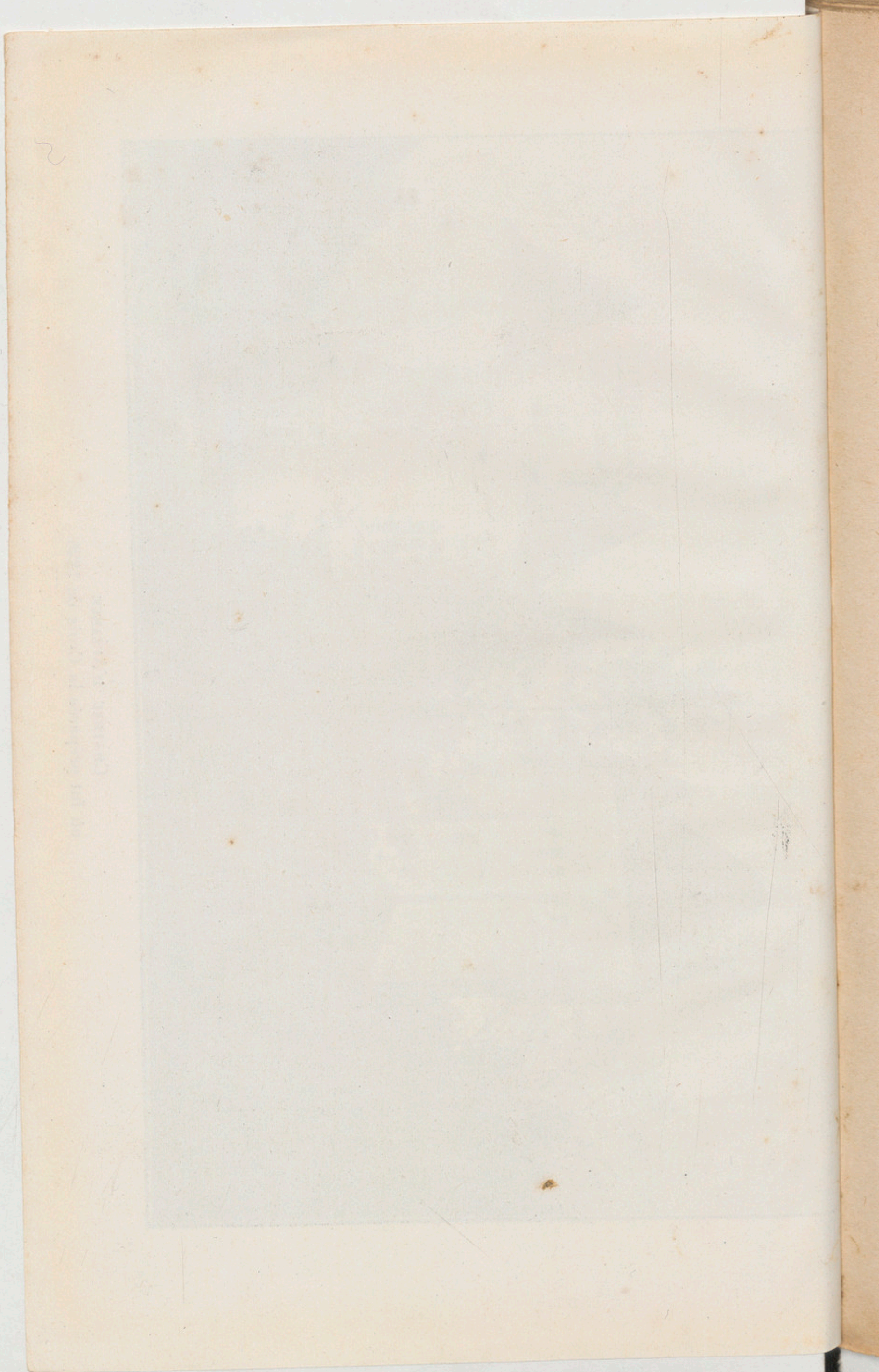
*
* *

Toute la semaine qui précéda le 17 décembre, le temps avait été pluvieux. Mais la journée du 17 fut

(1) Voir la note explicative du *Rapport de la Commission d'enquête*, 9 février 1827.



CHATEAU D'AUZANCE
où fut préparée la Croix de 1826



signalée par un beau soleil d'hiver, par une température très douce et par un ciel sans nuage.

A mi-hauteur du petit clocher de l'église, côté est, avait été arboré le drapeau blanc, qui était alors le drapeau royal et national.

Dès le matin, les deux missionnaires se rendirent à Migné, pour organiser la cérémonie de la plantation de la croix, qui devait avoir lieu le soir, comme c'était convenu.

Sur les deux heures, ils rassemblèrent une centaine d'hommes et de jeunes gens, du nombre de ceux qui avaient fait leur jubilé, tous revêtus de la blouse en usage dans le pays, et les formèrent en trois groupes, destinés à porter successivement la croix depuis le château d'Auzance, éloigné d'un kilomètre, jusqu'au lieu de l'érection. Chaque porteur avait au bras un ruban bleu.

Cette opération finie, les vêpres furent chantées et durèrent jusqu'à trois heures et demie. Puis M. l'abbé Marsault monta en chaire, pour tracer aux fidèles l'ordre qu'ils devaient suivre en procession.

Lorsque la procession fut entrée dans la cour du château, M. Marsault procéda à la bénédiction liturgique de la croix. Ensuite, on se mit en marche vers Migné, au chant des cantiques et des hymnes sacrées.

En tête du cortège était portée la croix processionnelle ordinaire, accompagnée de deux enfants de chœur, qui tenaient en mains des chandeliers allumés.

La première escouade de jeunes gens transporta la croix jusqu'au penchant du coteau, la deuxième escouade jusqu'au bout du pont, et la troisième jusqu'à l'entrée du cimetière.

Mais, comme cette entrée se trouvait trop étroite pour faire passer la croix horizontalement, M. le Curé de Migné adjoignit aux porteurs d'autres jeunes gens, pour prêter main forte, et la croix, soulevée ainsi par-dessus la muraille, fut amenée jusqu'au bloc de maçonnerie disposé pour la recevoir.

Il était environ quatre heures et demie quand la croix fut livrée aux ouvriers qui devaient la planter. Leurs mesures avaient été si bien prises, qu'elle fut dressée en un quart d'heure.

La croix élevée, M. l'Aumônier du Collège monta au sommet des marches du calvaire, la face tournée vers le couchant, afin d'adresser une allocution à la foule, qui comptait plus de 2.000 personnes, venues de Migné, de Poitiers, et des paroisses voisines, telles que La Jarrie, Quinçay, Cissé, Avanton et Chasse-neuil.

Il y avait à peu près un quart d'heure que l'orateur parlait à son vaste auditoire, et en était venu à lui rappeler la croix céleste qui était apparue à Constantin marchant contre le tyran Maxence, lorsqu'il s'aperçut tout à coup d'un murmure confus, partant de divers côtés.

Pour dominer ce bruit dont il ignorait la cause, et pour captiver l'attention des auditeurs, le prédi-

cateur continua de parler avec plus de force et d'animation.

Cependant, que se passait-il ?

C'est qu'une Croix lumineuse, apparaissant dans le ciel, venait d'être remarquée par quelques assistants qui en parlaient entre eux : ce qui occasionnait une rumeur bien légitime.

M. l'abbé Pasquier, qui s'était placé, pour maintenir le bon ordre, à l'une des extrémités de l'assemblée, vers le nord-ouest, près d'une croix de pierre vulgairement appelée *croix hosannière*, se rapproche de l'endroit où il pense apercevoir un peu de désordre et d'agitation.

Ceux qui l'entourent lui disent alors : — Ah ! Monsieur, voyez la belle Croix qui paraît là-haut ! — Taisez-vous, leur dit-il ; après la cérémonie, nous verrons ce que c'est ; écoutez le prédicateur !

En voyant cette Croix, il s' imagine tout d'abord que c'est une hallucination de ses yeux, produite par les fatigues de la journée.

Mais, fendant la foule avec effort, pour examiner la Croix plus à l'aise, il l'observe assez longtemps, et acquiert la certitude qu'il n'est pas le jouet d'une illusion.

Alors, plein d'émotion et de saisissement, il monte sur les degrés du calvaire, et interrompt l'abbé Marsault en lui criant : — Ne parlez plus de l'apparition de la Croix sous Constantin ! voyez celle qui paraît dans les airs !

L'abbé Marsault, entraîné par l'ardeur de son discours, ne saisit pas l'interruption.

— Puisque vous ne m'entendez pas, lui crie encore plus vivement l'abbé Pasquier, regardez ce qui paraît dans le ciel !

Et de même, M. Bouin de Beaupré, qui se trouvait sur les marches du calvaire, près du prédicateur, lui crie, en le tirant par le bras : Marsault ! Marsault ! c'est un miracle !...

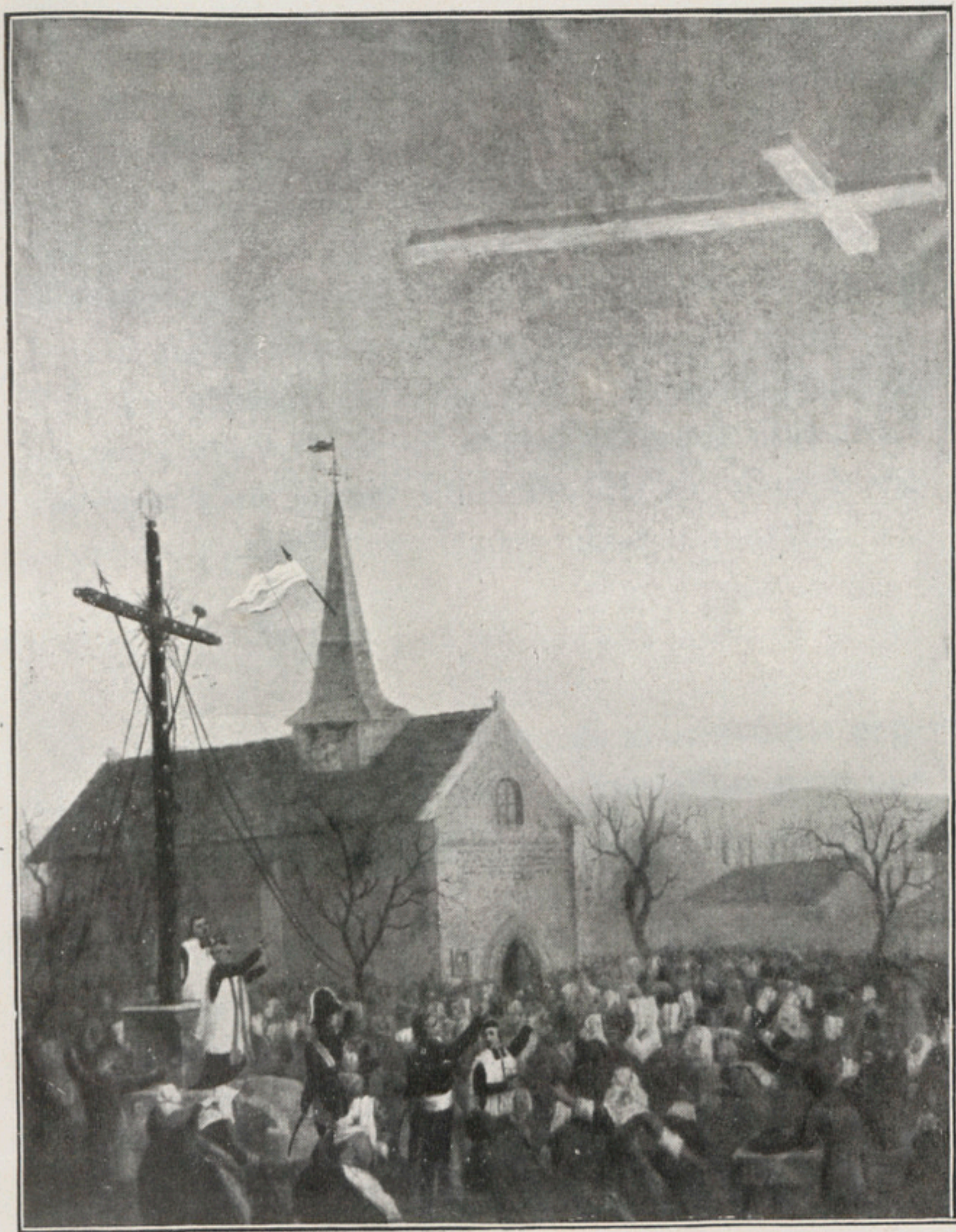
A ce moment, l'orateur s'arrête, lève les yeux vers le firmament, tous les regards suivent le sien, et toute la multitude aperçoit, avec admiration et surprise, une immense Croix de lumière !...

Elle s'étendait majestueuse, horizontale, immobile, à environ cinquante mètres au-dessus du sol, non en face de la croix qu'on venait de dresser, mais à dix-huit mètres de côté, sur la gauche, dans le prolongement de l'église.

Elle était couchée dans la direction de l'occident, le pied correspondant au pignon de la façade, tandis que la tête se projetait au-dessus du moulin, au bord de l'Auzance, par conséquent, sur une longueur d'environ quarante-cinq mètres.

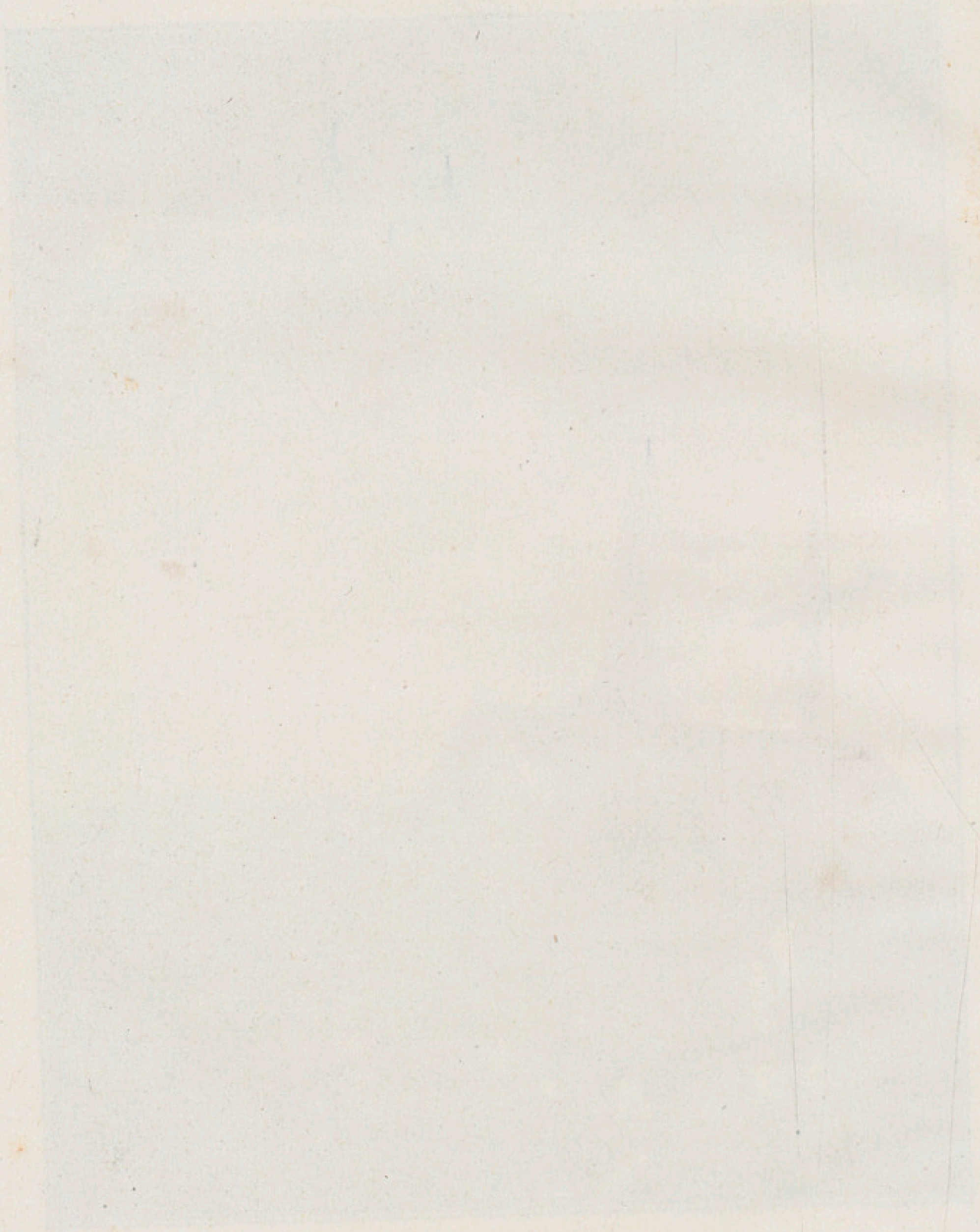
Elle se dessinait parfaitement bien, au milieu du ciel ; ses proportions étaient régulières, ses côtés taillés à arêtes vives ; tous ses contours, déterminés avec une netteté admirable, tranchaient distinctement sur l'azur déjà assombri de l'atmosphère.

La traverse qui formait les bras coupait à angle droit la tige principale. Chacun des bras, égal à la tête, était environ le quart du reste de la tige. La largeur de cette tige et des bras semblait d'un mètre environ.



APPARITION DE LA CROIX
17 décembre 1826

2



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

Toutes ces pièces paraissaient avoir une certaine épaisseur, qui les faisait voir comme un peu arrondies, lorsqu'on les regardait sous un angle oblique, et régulièrement équarries, lorsqu'on se rapprochait de la verticale.

Aucun accessoire, aucun insigne n'accompagnait cette Croix. Elle était lumineuse, sans être éblouissante et sans éclairer l'espace. Sa couleur était partout uniforme et telle qu'aucun témoin n'a pu la définir d'une manière précise, ni lui trouver un objet de comparaison ; seulement on s'accorde plus généralement à en donner une idée, à l'aide d'un blanc argentin, nuancé d'une légère teinte de rose (1).

*
* *

Le prodige, exposé aux regards d'une foule considérable de tout âge et de toute condition, dura une demi-heure, depuis cinq heures du soir jusqu'à cinq heures et demie, et conserva, pendant tout ce temps, sans aucune altération, sa position, son immobilité, ses formes et toute l'intensité de sa couleur.

Le soleil avait disparu depuis près d'une heure, derrière l'horizon, puisque, à la date du 17 décembre, au méridien de Poitiers, il se couche à 4 heures 13 minutes (2).

On ne saurait exprimer l'étonnement, le saisisse-

(1) Tous ces détails sont extraits, presque mot à mot, du *Rapport de la Commission d'enquête*.

(2) Voir l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*.

ment religieux qui s'empara de tous les spectateurs. Presque tous se jetèrent à genoux, quoique le sol, détrempé par la pluie des jours précédents, fût humide et boueux. Plusieurs pleuraient, d'autres levaient les mains au ciel, en poussant des acclamations de stupéfaction et de joie.

Quelques endurcis, qui avaient résisté à la grâce du Jubilé, s'écriaient : — O mon Dieu, pardonnez-nous, ayez pitié de nous ! nous voulons nous rendre !

Après un certain temps, au milieu de cette scène émouvante, M. l'abbé Marsault eut l'idée d'entonner le cantique populaire : *Vive Jésus ! vive sa Croix !* cantique qui est l'œuvre du B. de Montfort, célèbre missionnaire poitevin.

Mais le saisissement permit à peine aux fidèles de se rappeler les paroles si connues de ce cantique, que l'obscurité de la nuit tombante empêchait de pouvoir lire. Après en avoir chanté quelques strophes bien imparfaitement, on se trouva dans l'impossibilité de continuer.

Le prédicateur, incapable de reprendre son discours, et, comme saint Pierre au Thabor, ne sachant plus en quelque sorte ce qu'il disait, tant il était hors de lui-même, donne à la foule l'ordre de rentrer à l'église. — Mes frères, s'écrie-t-il, allons tous remercier Dieu de ses bienfaits !

Et descendant les marches du calvaire où il était placé, il entraîne à sa suite la masse du peuple, qui se soumet sans réflexion à l'impulsion de son guide,

pendant que les habitants des villages éloignés se dispersent et réintègrent leur domicile.

Tandis que les paroissiens de Migné se pressent dans l'église trop étroite pour les contenir, l'abbé Marsault s'arrête encore pour contempler la Croix, sans y voir aucune modification.

Mais ceux qui rentrèrent les derniers dans l'église ou qui n'y purent trouver place virent l'éclat de la Croix diminuer progressivement. Une partie du pied commença à disparaître, en se fondant peu à peu dans l'espace. Durant quelques minutes, les quatre branches se trouvèrent égales et formèrent une brillante croix grecque. Puis le phénomène céleste s'effaça complètement, pendant que, dans l'intérieur de l'église, M. l'abbé Pasquier donnait la bénédiction du Saint-Sacrement, et que l'assistance enthousiasmée chantait le *Te Deum* d'action de grâces.

Enfin, M. l'abbé Marsault monte en chaire, pour suggérer au peuple des sentiments de reconnaissance et dégager en quelques mots la conclusion de cette inoubliable journée.

Quand on sortit de l'église, on ne vit plus briller au ciel que les étoiles.

*
* *

En ce merveilleux épisode, nous ne pouvons nous empêcher de regretter une chose : c'est que l'abbé Marsault ait entraîné la multitude à l'église, avant la disparition totale du phénomène.

Comment ! vous êtes en présence d'un prodige exceptionnel ! Dieu vous accorde la faveur d'être témoins d'un fait extraordinaire, d'un événement des plus étonnants et des plus rares ! Et, au lieu de le contempler jusqu'à la fin, vous vous en allez, vous le laissez là, vous lui tournez le dos !

Une telle manière d'agir ne trouve son explication et son excuse que dans le trouble si naturel qui s'était emparé du pieux ecclésiastique et de la foule entière.

Mais elle n'en est pas moins regrettable, et il en résulta, comme l'a mentionné le *Rapport de la Commission d'enquête*, que personne ne suivit jusqu'à son dernier terme l'évanouissement graduel de la Croix lumineuse.

*
* *

A peine M. Pasquier et M. Marsault étaient-ils rentrés à la sacristie, que plusieurs de ceux qui s'étaient montrés rebelles au Jubilé les suivirent, en les priant d'entendre aussitôt leur confession.

Mais, à cause de l'heure avancée, on calma leurs alarmes et on les ajourna au lendemain.

Dès le lendemain matin, une quarantaine de pécheurs vinrent sans retard se confesser de leurs fautes, reconnaissant dans le prodige de la veille l'éclatante manifestation de la grandeur et de la majesté de Dieu.

Parmi ces hommes, un seul individu, dont la vie

était notoirement scandaleuse, n'avait pas vu la céleste apparition. — Quoi ! s'écria-t-il, une croix dans les airs ! et je ne puis la voir ! Il comprit avec bonne foi que les souillures de son âme l'en avaient rendu indigne, et vint en hâte déposer ses remords au tribunal de la pénitence.

Un autre pécheur s'était obstiné dans son endurcissement. Il avait traversé la Révolution, en s'abandonnant à tous les excès et en affichant l'impiété la plus déclarée. Cependant il eut le privilège de voir la Croix merveilleuse, et, à cette vue, frappé d'une terreur soudaine, il prit la résolution de se convertir. Il se convertit effectivement, et, en souvenir de cette heureuse transformation, il planta, à l'angle de son jardin, adossée au mur, une petite croix de bois, aujourd'hui remplacée par une croix de fer.

De plus, non seulement il se réconcilia avec Dieu, mais aussi avec un membre de sa famille contre lequel il nourrissait auparavant des sentiments d'animosité.

C'est pour cela que les habitants de Migné ont appelé cette croix commémorative *la croix de la réconciliation*. Ce nom s'est conservé jusqu'à nos jours. On l'appelle aussi, du lieu où elle se trouve placée, *croix de la Creuzette*.

CHAPITRE VI

Après l'apparition, premier rapport.

Cinq jours après la grande journée du 17 décembre 1826, les principaux témoins de la Croix lumineuse de Migné adressèrent à Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, un premier rapport sommaire, ainsi conçu :

« MONSEIGNEUR,

« Nous, soussignés, PASQUIER, curé de Saint-Porchaire, et MARSAULT, aumônier du Collège de Poitiers, réunis depuis un mois et demi à M. BOUIN-BEAUPRÉ, curé de Migné, pour donner à ses paroissiens les exercices du Jubilé, avons l'honneur de faire part à Votre Grandeur de l'événement extraordinaire dont nous avons été témoins à la clôture de notre station. La docilité et la ferveur du plus grand nombre des habitants de cette commune nous consolait de nos travaux ; mais nous avons encore à gémir sur la résistance de plusieurs, qui rendait nuls pour eux les efforts de notre zèle. Le dimanche 17 du présent mois, nous avons terminé

les exercices du Jubilé par la plantation d'une croix, cérémonie à laquelle assistaient deux à trois mille personnes de Migné et des paroisses voisines. La croix plantée, au moment où l'un de nous adressait aux fidèles une exhortation où il leur rappelait celle que virent autrefois Constantin et son armée en marchant contre Maxence, parut dans la région inférieure de l'air, au-dessus de la petite place qui se trouve devant la porte principale de l'église, une croix lumineuse, élevée au-dessus du niveau de la terre d'environ 100 pieds, ce qui nous a donné la facilité d'en évaluer à peu près la longueur, qui nous a paru être de 80 pieds (1).

« Ses proportions étaient très régulières, et ses contours, déterminés avec la plus grande netteté, se dessinaient parfaitement sur un ciel sans nuages, qui commençait cependant à s'obscurcir, car il était près de cinq heures du soir.

« Cette croix, de couleur argentine, était placée horizontalement dans la direction de l'église, le pied au levant et la tête au couchant. Sa couleur était la même dans toute son étendue, et elle s'est maintenue sans altération près d'une demi-heure. Enfin, la procession étant rentrée dans l'église, cette croix a disparu.

« On ne peut, Monseigneur, se faire une idée du saisissement religieux qui s'est emparé des specta-

(1) Ces diverses mesures seront mieux calculées et indiquées différemment dans le *Rapport de la Commission d'enquête*.

teurs, à l'aspect de cette croix. Presque tous se sont à l'instant jetés à genoux, en répétant avec transport, et les mains élevées au ciel, le cantique : *Vive Jésus, vive sa Croix !*

« Ce prodige, que nous attestons, qu'attestent avec nous les soussignés, et que sont prêts à attester avec eux tous ceux qui ont été témoins oculaires, a produit d'heureux effets : dès le soir même, et encore plus le lendemain, plusieurs personnes qui s'étaient montrées rebelles à la grâce se sont approchées du tribunal de la pénitence et se sont réconciliées avec Dieu.

PASQUIER, *curé de Saint-Porchaire,*

MARSAULT, *aumônier du Collège royal.*

BOUIN-BEAUPRÉ, *curé de Migné,*

DE CURZON, *maire de Migné,*

NAUDIN, *adjoint,*

MARROT, *fabricien,*

SURAUULT, *fabricien,*

LANDRY, *maréchal des logis de la gendarmerie à Poitiers,*

FOURNIER, *ancien adjudant sous-officier, et quarante-une autres signatures.*

Migné, le 22 décembre 1826. »

* * *

Quelques jours plus tard, un rapport officieux fut adressé par M. Desplaces-Desessarts, premier con-

seiller de la Préfecture de la Vienne, à M. le comte de Castéja, préfet du même département et membre de la Chambre des Députés à Paris.

Cette lettre contient, en ce qui concerne le nombre des spectateurs, quelques divergences avec le Rapport que nous venons de citer. C'est la preuve que M. Desplaces-Desessarts avait été mal informé sur ce point.

On sait d'ailleurs qu'il est difficile, à première vue, d'évaluer une foule, et que la rumeur publique est portée instinctivement à en grossir l'importance.

Voici, à titre de document contemporain, la lettre en question :

« Poitiers, 31 décembre 1826.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Je crois devoir vous entretenir d'un événement très extraordinaire qui s'est passé à Migné, il y a aujourd'hui quinze jours, et qui a eu pour témoins trois ou quatre mille personnes.

« Le dimanche 17 de ce mois, jour de la clôture de la mission pour le Jubilé dans la commune de Migné, on a planté une croix, comme c'est l'usage. Le temps ayant été magnifique toute la journée, beaucoup d'habitants des communes voisines et de la ville de Poitiers s'étaient rendus à cette pieuse cérémonie.

« Comme on avait été processionnellement chercher la croix chez le particulier qui en avait fait le don,

ce ne fut qu'au moment du coucher du soleil qu'elle put être élevée sur le calvaire qui avait été préparé. Lorsqu'elle fut placée, M. l'abbé Marsault, aumônier du Collège royal de cette ville, et l'un des deux ecclésiastiques qui ont prêché la mission à Migné, monta sur les marches du nouveau calvaire, et adressa un discours à son nombreux auditoire. Il parla de la croix miraculeuse qui apparut à Constantin, lorsqu'il combattait Maxence ; il rappela la conversion de Clovis ; et à peine avait-il achevé ces citations, qu'une croix lumineuse, d'environ quatre-vingts pieds de longueur, fut aperçue de tous les assistants. Le soleil était alors couché, le ciel était pur et sans un seul nuage, de sorte que tout le monde put voir que cette croix, située horizontalement au-dessus de la petite place qui est devant la porte principale de l'église, était d'une couleur argentine, qui tranchait parfaitement avec l'azur du ciel, et si bien formée, que les deux parties du croisillon étaient absolument égales entre elles, et que ses quatre extrémités semblaient avoir été terminées à la scie. Elle était tellement détachée de ce qu'on appelle le firmament, et si près de la terre, que, lorsqu'on se plaçait tout près et en face de la grande porte de l'église, on voyait la croix au-dessus de sa tête, et que, lorsqu'on s'éloignait de sa première position d'une quarantaine de pas, elle paraissait alors faire un angle de 45 degrés avec le terrain de la petite place dont il a été parlé, d'où il résulterait que l'élévation de cette croix au-dessus du sol n'était

que d'environ une centaine de pieds, supposant le pas de deux pieds et demi, et l'angle estimé réellement de 45 degrés. Au surplus, peu importe la précision en cette circonstance, puisque la proximité de cette croix était telle que ceux qui étaient auprès du calvaire voyaient à leur droite la partie où était le croisillon, et que, lorsqu'ils passaient sous cette même croix et s'en éloignaient à une certaine distance, ils voyaient à leur gauche la partie où était le croisillon.

« Cette croix lumineuse est restée constamment à la même place, à peu près une demi-heure, c'est-à-dire jusqu'à la nuit ; elle a disparu, en s'effaçant lentement, mais sans éprouver de changement dans sa forme. Personne n'a vu cette croix se former, et les premiers qui l'ont aperçue l'ont vue tout à coup telle qu'elle vient d'être dépeinte.

« Voilà, Monsieur le Comte, le phénomène miraculeux qu'ont vu et examiné pendant près d'une demi-heure trois ou quatre mille personnes, et qu'attesteront par écrit toutes celles qui savent signer. Je vous citerai, parmi ces témoins oculaires, le maire, M. de Curzon, dont je n'ai pas besoin de vous faire l'éloge, puisque vous le connaissez, et que, comme moi, vous appréciez sa sagesse et ses lumières ; le respectable curé de Migné, M. Beaupré ; celui de Saint-Porchaire, M. Pasquier ; l'aumônier du Collège, M. Marsault ; le maréchal des logis de la gendarmerie, le sieur Landry, homme froid et pas dévot, qui, se promenant là pour le maintien du bon

ordre, a vu tranquillement tout ce que je viens de vous dire. Il y a sans doute encore beaucoup d'autres personnes remarquables, dont je n'ai point entendu parler.

« Mais ce qui vous mettra à même de juger de l'impression qu'ont faite et la mission et l'apparition de la croix lumineuse, c'est que, dans une commune qui était loin d'être religieuse, tout le monde (un bien petit nombre d'individus excepté), tous se sont approchés des autels ; qu'il n'y a plus ni haines, ni divisions ; que tous les habitants ont l'air de ne former qu'une seule famille, et que la joie et la satisfaction sont peintes sur toutes les figures.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. »

*
* *

La presse des deux camps, presse religieuse et presse anticléricale, ne pouvait manquer de se faire l'écho du remarquable événement de Migné.

Comme le Sauveur lui-même, sa Croix fut un signe de contradiction.

Le Médiateur, journal religieux, en fit mention le premier, en son numéro du mardi 16 janvier 1827.

Le Mémorial catholique en parla, à son tour, au mois de mars 1827.

Ensuite, ce fut la *Quotidienne* du 9 avril 1827.

Enfin, *l'Ami de la Religion* y consacra quatre articles successifs, dans les numéros du samedi 24 février 1827, du mercredi 10 octobre de la même

année, du samedi 24 novembre suivant et du samedi 29 novembre 1828.

Tous ces articles exaltent et défendent, contre les objections et les injures des mécréants, le caractère surnaturel et divin du prodige de Migné.

D'autre part, la presse irréligieuse, avec le *Constitutionnel* du dimanche 25 février 1827, avec le *Courrier Français* du lundi 26 février 1827, avec le *Journal du Commerce* du 29 mars 1827, et encore avec le *Constitutionnel* du 17 décembre 1828, cria à la naïveté, au progrès de la superstition, à l'abêtissement, à l'imposture et au mensonge.

Oh ! qu'en termes galants !...

Il y eut même un prêtre dissident de la Petite Église ou Église anticoncordataire, M. l'abbé de la Neufville, ancien vicaire général de Dax, qui publia un gros volume in-8 de 346 pages et plusieurs brochures de polémique pour confondre ce qu'il appelle « le faux miracle de Migné ».

M. de la Neufville et les journaux hostiles furent bientôt réfutés, en 1829, par M. l'abbé Vrindts, en son ouvrage : *La Croix de Migné vengée*, vol. in-8 de 524 pages, chez Rusand, Paris.

Dans un chapitre ultérieur, nous répondrons nous-même à ces multiples attaques, et nous verrons de quel côté se trouvaient la mauvaise foi et le parti pris.

De tous les points de la France, M. le Curé de Migné reçut des demandes de renseignements sur la

merveille du 17 décembre 1826. Toutes ces demandes sont conservées aux archives de la paroisse. Elles témoignent de l'intérêt considérable excité alors dans tout le pays.

CHAPITRE VII

Enquête canonique et rapport de la Commission.

Ému par tout le bruit qui se faisait en divers sens autour de la Croix de Migné, Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, par une ordonnance en date du 16 janvier 1827, institua une Commission canonique et diocésaine, pour instruire avec soin et impartialité sur l'affaire de l'apparition, et nomma, comme premiers membres de ladite Commission d'enquête, M. l'abbé DE ROCHEMONTEIX, vicaire général du diocèse, et M. l'abbé TAURY, chanoine honoraire, professeur de théologie au grand séminaire de Poitiers.

Puis ces deux commissaires s'adjoignirent, du consentement de Monseigneur l'Evêque :

M. DE CURZON, maire de Migné ;

M. BOISGIRAUD, professeur de physique au Collège royal de Poitiers, protestant de religion ;

M. BARBIER, licencié en droit, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Poitiers ;

Et M. l'abbé VICTOR DE LARNAY, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Tous les membres de la Commission se transportèrent, une première fois, à Migné, le dimanche 21 janvier 1827, et interrogèrent les témoins oculaires dont les noms suivent, chacun individuellement, et sur le lieu même d'où il avait observé la Croix :

M. *Berger*, propriétaire, âgé de 39 ans, demeurant à Migné ;

M. *Jean Savin*, carrier, âgé de 31 ans, demeurant au bourg de Migné ;

M. *Jacques Aubeneau*, cultivateur, âgé de 31 ans, demeurant à Migné ;

M. *Nicolas Girault*, propriétaire, âgé de 62 ans, demeurant à Limbre ;

M. *Jacques Marot*, dit *Cadet*, propriétaire, âgé de 45 ans, demeurant à Auxence ;

M. *François Meunier*, vigneron, âgé de 30 ans, demeurant à Auxence.

Après l'audition de ce dernier témoin, le jour commençant à diminuer et le temps étant devenu très mauvais, de manière qu'il eût été impossible d'écrire les dépositions en plein air, la Commission se retira à la maison curiale, où elle entendit séparément les trois témoins suivants :

M. *René Degris*, cultivateur, âgé de 48 ans, demeurant à Sigon ;

M. *Pierre Robin*, propriétaire, âgé de 38 ans, demeurant à Auxence ;

M. *Jacques Rambault*, vigneron, âgé de 60 ans, demeurant à Migné.

*
* *

Le 4 février 1827, la Commission d'enquête se rendit, une deuxième fois, à Migné, et entendit successivement, à la maison curiale, les témoins ci-après :

M. *Jacques Marot*, cultivateur, âgé de 25 ans, demeurant à Auxence ;

M. *Jean Naudin*, adjoint de la commune, âgé de 43 ans ;

M. *Vincent Plumereau*, vigneron, âgé de 65 ans, demeurant à Auxence.

*
* *

Deux jours après, le 6 février 1827, la Commission se réunit dans une des salles de la Bibliothèque de Poitiers, et y reçut les dépositions des témoins suivants :

M. *Michel Dreux*, charpentier, âgé de 37 ans, demeurant à Poitiers ;

M. *Pierre Doineaux*, charpentier, âgé de 25 ans, demeurant à Poitiers ;

M. *Delaunay*, demeurant à Poitiers ;

M. *Jean Baillargeau*, maître menuisier, âgé de 37 ans, demeurant à Poitiers ;

M^{me} *Baillargeau*, femme du précédent témoin ;

M. *l'abbé Marsault*, aumônier du Collège royal de Poitiers

M. l'abbé Pasquier, curé de Saint-Porchaire de Poitiers ;

M. Louis-Eudoxe Canolle, juge-auditeur au tribunal civil de Jonzac, âgé de 27 ans ;

M. Bouin de Beaupré, curé de Migné.

*
* *

Enfin, un autre jour, le 7 février 1827, la Commission tint séance dans le vieil hôtel de M. de Curzon, à Poitiers, rue des Flageolles, 8, et entendit les témoins suivants :

M. Pierre Rouïl, serrurier, âgé de 42 ans, demeurant à Poitiers ;

M. Landry, maréchal des logis de la gendarmerie à Poitiers, âgé de 48 ans.

*
* *

Tous les témoins ci-dessus désignés, après avoir entendu lecture de leur déposition, en ont de nouveau confirmé le contenu, en présence de toute la Commission, et chacun d'eux a signé la sienne, à l'exception des trois témoins Jean Savin, Nicolas Girault et René Degris, qui ont déclaré ne savoir signer, et de M. Delaunay, qui partit, pour affaire urgente, à la Rochelle, sans avoir signé sa déposition.

De ces intéressantes dépositions, qui offrent entre elles beaucoup d'analogie sur les points essentiels,

et ne varient que sur quelques points secondaires, nous nous bornerons à citer les trois premières, qui donneront une idée suffisante de toutes les autres.

*
* *

Déposition de M. *Berger*, propriétaire, âgé de 39-ans :

Il était placé sur le calvaire, du côté de l'église, par rapport à la croix de mission. Il déclare que, tandis que M. Marsault prêchait sur l'érection de cette croix, et parlait à cette occasion de l'apparition dont l'armée de Constantin fut autrefois témoin, on lui a fait apercevoir une Croix qui se montrait dans les airs. Cette Croix lui paraissait formée par deux pièces d'une espèce de solide un peu arrondi, l'une et l'autre d'égale largeur dans toutes leurs parties, et se coupant réciproquement à équerre, de manière à former une croix bien conformée, et dont chaque bras était à peu près égal à la tête et moins long que le pied. Ces deux pièces étaient bornées suivant leur longueur par des lignes très droites, excepté vers leurs extrémités, où elles semblaient se courber vers la terre. Elles étaient entièrement couchées l'une et l'autre, en sorte que le pied et la tête de la croix, aussi bien que ses deux bras, paraissaient à une même hauteur au-dessus du sol. Cette hauteur était telle que, pour y fixer ses regards, il fallait les élever plus près du haut du ciel que des objets terrestres les plus éloignés, et elle est restée la même

pendant tout le temps que le témoin est resté sur le même lieu, c'est-à-dire une demi-heure, à commencer après le coucher du soleil. Le pied de la Croix paraissait aboutir au-dessus du pignon qui forme le devant de l'église, et la tête sur la maison du moulin. Sa couleur n'avait rien d'éblouissant, elle était d'un blanc argenté et partout uniforme. Toutes ces choses sont restées exactement dans le même état, jusqu'au moment où la procession a commencé à rentrer dans l'église, auquel instant le témoin a cessé d'observer. Il n'a point remarqué que le temps se fût refroidi d'une manière bien sensible, ni qu'il y eût aucun nuage dans le ciel, ni aucun brouillard qui commençât à s'élever sur le ruisseau. Il ne s'est point aperçu non plus qu'aucun éclat passager de lumière ait précédé ou accompagné l'apparition de la Croix. Le témoin s'est aperçu que cet événement a produit beaucoup d'émotion dans l'assemblée. Il sait aussi que plusieurs personnes indifférentes pour les pratiques religieuses, qu'elles avaient négligées depuis longtemps, y sont revenues depuis avec empressement.

*
* *

Déposition de *Jean Savin*, carrier, âgé de 31 ans :
Il était placé au nord du calvaire, à une distance d'environ douze pieds. Averti par un signe du prédicateur, il a regardé au ciel, et il a vu une Croix parfaitement formée, dont le montant et la traverse lui paraissaient comme des pièces un peu arrondies,

ayant environ dix-huit pouces de largeur et d'épaisseur, et se coupant bien d'équerre l'une et l'autre. Les deux bras, égaux entre eux et à la tête de la Croix, étaient environ le quart du pied en longueur. En tout, les proportions de cette Croix paraissaient les mêmes que celles de la croix du calvaire, au point que, au premier aperçu, il l'a prise pour l'ombre de celle-ci. Mais elle ne représentait point les ornements de l'autre. Les pièces étaient bien marquées sur la couleur du ciel, dans toute leur longueur ; mais elles se terminaient insensiblement aux extrémités. Elles étaient très droites, leur couleur n'avait aucun éclat éblouissant, mais elle était partout uniformément d'un blanc argenté tirant un peu sur le jaune. Le montant et les bras de la Croix étaient couchés, de manière que la tête paraissait un peu plus basse que le pied. Celui-ci était situé au-dessus du pignon qui forme le devant de l'église, à peu près à la hauteur du clocher, et le corps principal rencontrait les bras, un peu en dehors du cimetière, au-dessus du petit noyer situé à droite de la porte en sortant. Cette Croix était toute formée exactement, lorsqu'il a commencé à l'apercevoir, trois quarts d'heure après le soleil couché. Elle a conservé sa couleur et sa situation, pendant environ une demi-heure qu'il l'a observée. Mais, à la fin, le pied commençait à s'effacer. Le témoin était alors devant la porte de l'église, et la Croix lui paraissait s'étendre dans la direction du chemin. La partie qui avait disparu ne laissait aucune trace à la place qu'elle

avait occupée. Pendant tout le temps de son observation, il n'a remarqué aucun éclat particulier de lumière, et n'apercevait point de nuage dans le ciel, sinon au levant très près de terre. Il se rappelle que l'air commençait à être plus frais que dans la journée, qui avait été très belle. Il a remarqué que cette vision avait produit une sensation religieuse très vive. Les uns levaient les mains au ciel, d'autres se prosternaient en terre, plusieurs pleuraient.



Déposition de *Jacques Aubeneau*, cultivateur, âgé de 31 ans :

Placé à trente pieds du calvaire, dans la direction du couchant, parallèle à celle de la longueur de l'église, il a été averti de l'apparition de la Croix par ceux qui l'entouraient, pendant que M. Marsault prêchait du haut du calvaire. Elle lui a paru avoir l'extrémité du pied au-dessus du pignon de l'église, la tête sur le moulin, et la rencontre du montant avec les bras au-dessus d'un petit noyer, situé entre la croix du cimetière et l'église, tout près de celle-là. Elle était couchée, mais il ne se rappelle pas bien si quelques-unes de ses parties lui paraissaient plus élevées que les autres. Pour voir la tête, il était obligé de lever les yeux, presque autant que pour regarder le haut du ciel. La portion de la croix qui dépassait les bras lui paraissait un peu plus longue que chacun de ceux-ci, et environ le quart du pied.

Le montant et la traverse semblaient être formés de pièces un peu arrondies, très droites dans toute leur longueur, et ayant environ deux pieds de large ou peut-être le sixième de la longueur de chaque bras. Le corps principal paraissait diminuer un peu de grosseur, vers le bout d'en haut. La traverse le coupait bien d'équerre, et toutes les extrémités finissaient d'une manière insensible. La couleur était un blanc léger sans éclat, mais bien marquée jusque vers la fin de l'observation, où elle a commencé à s'affaiblir. Tout le reste est demeuré constamment dans le même état. Le témoin évalue le temps qu'il a observé à vingt minutes, et il croit qu'il y avait entre une demi-heure et trois quarts d'heure que le soleil était couché, lorsqu'il a d'abord aperçu la Croix. Il n'a remarqué pendant tout le temps aucun éclat passager de lumière, ni n'en avait aperçu auparavant. Le ciel était très pur, excepté entre le nord et le levant, où l'on apercevait quelques légers nuages peu élevés. La fraîcheur du soir commençait à se faire sentir légèrement. Il a vu lever les bras avec acclamation. Il a été avertir sa mère qui a versé des larmes. Il était lui-même vivement affecté. Il a connaissance que, depuis, plusieurs personnes éloignées des sacrements s'en sont rapprochées, et il pense que c'est une suite de cette apparition.

*
* *

Suivent les dépositions, presque identiques, des autres témoins interrogés.

Le procès-verbal de toutes les dépositions fut clos et arrêté à Poitiers, le 8 février 1827, et signé par tous les membres de la Commission (1).

En outre, la Commission fit suivre son procès-verbal des utiles observations que voici :

« Nous eussions pu facilement obtenir un nombre beaucoup plus considérable de dépositions. Lorsque nous avons été sur les lieux, la foule se pressait autour de nous, les enfants mêlaient leurs voix à celles des personnes âgées, pour expliquer dans le plus grand détail tout ce qui concernait l'apparition, et pour faire remarquer certaines circonstances qui, à leur âge, peuvent frapper davantage, et qui avaient fait peu d'impression sur les esprits plus occupés des idées morales qui se rattachaient à cet événement. Ce n'est qu'avec peine que nous sommes parvenus à isoler les témoins ci-dessus désignés, pour leur adresser nos questions et recueillir leurs réponses, suivant la forme que nous nous étions prescrite. Enfin, lors de notre dernière réunion à Migné, on nous a présenté, peu avant notre départ, une liste de plusieurs individus qui demandaient instamment à être entendus, considérant comme une faveur singulière de pouvoir contribuer, par leurs dépositions, à constater l'apparition de la Croix. Si nous n'avons donc pas multiplié davantage les témoignages écrits, c'est, d'une part, la difficulté de trouver des espaces de

(1) Ce procès-verbal manuscrit, revêtu des signatures authentiques, est déposé aux archives paroissiales de Migné.

temps assez considérables, où nous fussions tous libres à la fois des occupations obligées qui concernent chacun de nous; d'un autre côté, l'espèce d'impatience qui se manifestait presque dans toute la France, même parmi des personnes dont les désirs devaient nous commander une haute considération. Mais c'est surtout parce que les dépositions déjà recueillies nous paraissaient présenter, dans les points essentiels et dans toutes les circonstances qui sont de nature à être constatées d'une manière bien positive, un accord tel qu'il serait impossible de leur ajouter un plus grand degré de certitude, quel que fût le nombre des témoins que l'on soumettrait à l'examen.

« Le rapport que nous présentons à Sa Grandeur, à la suite du présent procès-verbal, ne contient pas seulement le résultat des dépositions consignées dans celui-ci. On conçoit qu'il eût été impossible d'écrire littéralement tout ce qui a été dit par les témoins, et que cependant, en discutant leurs témoignages pour en établir les résultats, nous avons dû faire entrer en considération tout ce que nous avons entendu de leur bouche. Nous avons tenu compte du ton plus ou moins affirmatif dont chaque chose avait été dite, du plus ou moins de connaissance du déposant, par rapport aux différents objets sur lesquels il était interrogé, et particulièrement de leur plus ou moins de circonspection à ne s'exprimer que sur les choses sur lesquelles avait porté leur attention et dont ils avaient la mémoire bien présente. Nous nous sommes aussi aidés des témoignages en masse

que nous avons entendus, au moment où l'heure des offices appelait la foule sur le lieu de l'apparition....

« On s'apercevra facilement que, en ce qui concerne la substance même du fait et ses circonstances les plus remarquables, par où nous entendons principalement l'apparition d'une Croix dans le ciel, la régularité de ses formes, l'absence de toute courbure dans ses lignes, la simultanéité de l'érection de la croix du Jubilé, la permanence prolongée du phénomène, sans variation ni changement de lieu, l'heure du crépuscule très avancée, etc., on s'apercevra, disons-nous, que, sur tous ces points, il règne dans les dépositions un accord très satisfaisant : d'où l'on concevra que nous avons dû les énoncer, dans notre rapport, d'une manière tout à fait affirmative. Nous avons dû en agir de même pour ce qui concerne les particularités sur lesquelles les variations dans les témoignages doivent être attribuées évidemment à des causes bien connues et faciles à apprécier, telles que certaines illusions d'optique. C'est ainsi que ceux qui étaient plus près de la direction des bras les jugeaient plus courts que la tête, que les uns croyaient voir la Croix plus étroite vers l'extrémité la plus éloignée d'eux, que d'autres la supposaient un peu plus rapprochée du sol à cette même extrémité, que d'autres encore la voyaient comme arrondie dans le sens de son épaisseur, ou même qu'ils la jugeaient arrondie ou équarrie, suivant les différentes positions qu'ils occupaient successivement. Nous attribuons à la même cause d'erreur les différences si

nombreuses qui ont eu lieu par rapport aux objets terrestres au-dessus desquels chacun rapportait ses diverses parties, différences qui ont eu lieu aussi quelquefois pour un seul individu, suivant qu'il variait de positions. Et pour la singularité qui se trouve dans la manière de voir d'un témoin, au jugement duquel l'extrémité la plus près de lui aurait été moins élevée que l'autre, cela vient apparemment de ce qu'il comparait la situation de la Croix à un horizon fortement incliné dans le sens opposé, ou à différents points dont la suite observait cette même inclinaison, tandis qu'il les supposait de niveau entre eux.

« Il est clair que ces sortes de contradictions sont regardées avec raison comme simplement apparentes, et si, parmi elles, il s'en est trouvé une ou deux plus difficiles à concilier, ou même qui se refusent à toute explication plausible, nous avons dû n'en tenir aucun compte, et les regarder comme des erreurs de mémoire ou comme un défaut de justesse dans l'expression.

«... Nous avons attaché peu d'importance aux évaluations, d'ailleurs si diverses, que plusieurs témoins ont données à la longueur et à la largeur de la croix, à sa hauteur au-dessus du sol, à l'heure précise de son apparition, etc. Nous avons préféré, pour déterminer quelque chose sur la hauteur, avoir égard à l'angle d'inclinaison sous lequel on la voyait des divers points du sol environnant. Sa longueur a été conclue de la distance horizontale de

deux observateurs qui voyaient, l'un, l'extrémité du pied, l'autre, l'extrémité des bras, presque au-dessus de leur tête. Enfin, pour avoir une approximation de la largeur des pièces, on s'est appuyé sur la similitude de proportions que plusieurs témoins lui reconnaissaient avec la croix du calvaire. La fixation approximative de l'heure est mise hors de toute chance d'erreur, en faisant attention au temps qu'ont dû absorber les différents événements dont il est parlé dans les dépositions. Nous ajouterons ici, à ce sujet, deux particularités qui n'ont point été écrites, quoiqu'elles aient été suffisamment établies. La première, c'est que la procession était encore assez éloignée du calvaire, lorsque les derniers rayons du soleil couchant se réfléchissaient sur les hauteurs voisines ; et la seconde, c'est que les ouvriers employés à l'érection de la croix de Jubilé ne voyaient plus assez clair pour recueillir leurs cordages et leurs outils, aussitôt après que la foule fut rentrée dans l'église : ils furent obligés d'aller chercher de la lumière (1). »

*
* *

Après les dépositions recueillies et analysées, la Commission termina ses opérations par un Rapport adressé à Mgr de Bouillé, dont nous allons citer le texte en majeure partie, omettant seulement les

(1) Observations annexes à la minute du procès-verbal de la Commission d'enquête.

passages qui feraient double emploi avec les emprunts que nous avons déjà faits à ce Rapport, dans le récit de l'apparition :

« MONSEIGNEUR,

« ... La Commission a pris une connaissance exacte des lieux où le phénomène avait été observé : elle a interrogé plusieurs témoins à la place même qu'ils occupaient pendant l'apparition, et elle en a entendu un nombre plus considérable dans divers autres lieux où la réunion était plus facile.

« Parmi eux, Votre Grandeur distinguera plusieurs agriculteurs, témoins habituels des spectacles variés qu'offre l'atmosphère à ceux qui passent la meilleure partie de leur vie en plein air ; plusieurs artisans accoutumés à juger de la régularité des formes, des proportions et de la grandeur absolue des objets ; enfin un certain nombre de personnes instruites, qui, par leurs connaissances et leur caractère moral, assurent le plus haut degré de confiance à leurs dépositions.

« Il a été dressé, de toutes les opérations ci-dessus énoncées, un procès-verbal détaillé, dont la minute est jointe au présent rapport, avec la description géométrique des lieux et des objets dont la connaissance a paru susceptible d'offrir quelque intérêt dans la matière présente.

« Voici, Monseigneur, ce qui, de l'avis unanime des commissaires de Votre Grandeur, résulte des

nombreux documents qu'ils ont recueillis et pesés de concert.

« Le dimanche 17 décembre 1826, jour de la clôture d'une suite d'exercices religieux donnés à la paroisse de Migné à l'occasion du Jubilé, par M. le Curé de Saint-Porchaire et M. l'Aumônier du Collège royal, au moment de la plantation solennelle d'une croix, et tandis que ce dernier adressait à un auditoire d'environ 3.000 âmes un discours sur les grandeurs de la Croix, dans lequel il venait de rappeler l'apparition qui eut lieu autrefois en présence de l'armée de Constantin, on aperçut dans les airs une Croix bien régulière et de vastes dimensions. Aucun signe sensible n'avait précédé sa manifestation ; nul bruit, nul éclat de lumière n'avait annoncé sa présence. Ceux qui l'aperçurent d'abord la montrèrent à leurs voisins, et bientôt elle fixa l'attention d'une grande partie de l'auditoire, au point que M. le Curé de Saint-Porchaire, averti par la foule, au milieu de laquelle il s'était placé, crut devoir aller interrompre le prédicateur. Alors tous les yeux se portèrent vers la Croix, qui avait paru tout d'abord exactement formée, et qui était placée horizontalement, de manière à ce que l'extrémité du pied répondît au-dessus du pignon antérieur de l'église, et que la tête se portât en avant, dans le même sens que la direction de cette église, vers le couchant d'été. La traverse qui formait les bras coupait ce corps principal à angle droit : chacun des bras, égal à la tête, était environ le quart du reste de la tige.

« Ces diverses parties étaient partout d'une largeur sensiblement égale, terminées latéralement par des lignes bien droites, bien nettes, et fortement prononcées, et coupées carrément à leurs extrémités par des lignes également droites et également pures...

« Lorsqu'on a commencé à apercevoir la Croix, le soleil était couché depuis une demi-heure au moins, et elle a conservé sa position, ses formes et toute l'intensité de sa couleur, pendant une autre demi-heure environ, jusqu'au moment où on est rentré dans l'église pour recevoir la Bénédiction du très saint Sacrement : alors il était nuit ; les étoiles brillaient de tout leur éclat. Ceux qui sont rentrés les derniers ont vu la croix commencer à se décolorer : ensuite quelques personnes restées au dehors l'ont vue s'effacer peu à peu, d'abord par le pied, et successivement de proche en proche, de manière à présenter bientôt quatre branches égales, sans qu'aucune de ses parties eût changé de place depuis le premier moment de l'apparition, et sans que celles qui avaient disparu laissassent aux alentours la plus légère trace de leur présence.

« Il paraît qu'aucun observateur ne s'est appliqué à suivre cet évanouissement graduel jusqu'à son dernier terme ; mais on sait qu'il était entièrement consommé, lorsqu'on est sorti de l'église, immédiatement après la Bénédiction.

« La journée où cet événement a eu lieu avait été très belle, après une suite de plusieurs jours pluvieux. Au moment de l'apparition, le temps était

encore serein, la température assez douce pour que peu de personnes s'aperçussent de la fraîcheur du soir. Le ciel était pur dans toute la région où se montrait la Croix, et l'on apercevait seulement quelques nuages dans deux ou trois points éloignés de là et voisins de l'horizon ; enfin aucun brouillard ne s'élevait de terre ni de dessus la rivière qui coule à peu de distance.

« Voilà, Monseigneur, ce qui nous a paru constituer les circonstances matérielles du fait. Quant à son influence morale sur ceux qui en ont été les témoins, nous avons constaté que la plupart furent, dans l'instant même, saisis d'admiration et d'un religieux respect. On vit les uns se prosterner spontanément devant ce signe de salut ; les autres avaient les yeux tout mouillés de larmes ; ceux-ci exprimaient par de vives exclamations l'émotion de leur âme ; ceux-là élevaient leurs mains vers le ciel en invoquant le nom du Seigneur : il n'en est presque aucun qui ne crût y voir un véritable prodige de la miséricorde et de la puissance de Dieu.

« Nous avons de même constaté que plusieurs personnes qui avaient résisté à tout l'entraînement des exercices du Jubilé, sont revenues, par suite de cet événement, aux pratiques de la religion, dont elles restaient éloignées depuis longues années, et que d'autres qui, par leurs œuvres et par leurs discours, semblaient annoncer que la foi était entièrement éteinte dans leur cœur, l'ont sentie se ranimer tout à coup, et en ont donné des marques non équivoques.

« Enfin l'impression produite par ce spectacle extraordinaire a été si vive et si profonde, qu'elle arrachait encore des larmes à quelques-uns de ceux qui déposaient devant nous, après plus d'un mois d'intervalle depuis l'événement.

« Avant de terminer ce rapport, qu'il nous soit permis, Monseigneur, d'exprimer à Votre Grandeur les sentiments qui nous ont été inspirés à nous-mêmes par la connaissance plus approfondie que nous avons été appelés à prendre de ce fait. Si nous avons été surpris des particularités qui concernent l'existence physique du phénomène, nous avons admiré bien davantage les conseils adorables de la Providence, qui a fait concourir cet événement avec des circonstances si propres à lui donner les heureux résultats qu'il a eus en effet. Lorsqu'on sait que le hasard n'est qu'un nom, que rien ici-bas n'a lieu sans dessein, et sans une cause bien déterminée, on ne peut qu'être vivement frappé de voir apparaître tout à coup, au milieu des airs, une Croix si manifeste et si régulière, dans le lieu et dans l'instant précis où un peuple nombreux est rassemblé pour célébrer le triomphe de la Croix par une solennité imposante, et immédiatement après qu'on vient de l'entretenir d'une apparition miraculeuse qui fut autrefois si glorieuse au Christianisme ; de voir que ce phénomène étonnant conserve toute son intégrité et la même situation, tandis que l'assemblée reste à le considérer ; qu'il s'affaiblit à mesure que celle-ci se retire, et qu'il disparaît à l'instant où l'un des actes

les plus sacrés de la religion appelle toute l'attention des fidèles.

« Arrêté à Poitiers, en séance commune, le 9 février 1827.

Les Membres de la Commission :

DE ROCHEMONTEIX, *vic. gén.* ; TAURY, *prêtre* ;
DE CURZON, BOISGIRAUD aîné, J. BARBIER,
Victor DE LARNAY. »

*
* *

Parmi les signataires de ce Rapport, il convient de remarquer spécialement le nom de M. Boisgiraud, professeur de physique au Collège de l'État, qui appartenait, comme nous l'avons dit, au protestantisme, mais qui ne refusa point, malgré cela, avec une entière loyauté, de rendre hommage à la réalité objective de l'apparition de la Croix.

Voici, à ce sujet, la lettre qu'il écrivit à M. le Secrétaire de la Société catholique des Bons Livres :

« MONSIEUR,

« Ce n'est pas seulement pour rendre compte à Mgr l'Évêque de Poitiers de ce qui s'était passé à Migné, que je me suis occupé de cet événement. Longtemps avant d'être adjoint aux commissaires de Sa Grandeur pour coopérer avec eux à la rédaction du rapport que vous connaissez, j'avais reçu des renseignements de diverses personnes. Quelques-unes de ces personnes m'inspiraient assez de con-

fiance pour que je fusse convaincu que, s'il existait quelque erreur dans leur récit, elle était bien involontaire. Ces premières notions excitèrent ma curiosité et m'engagèrent à recueillir de plus amples détails, persuadé, comme tant d'autres, qu'il n'y avait rien que de fort naturel dans cet événement, qu'il me serait facile d'y retrouver un phénomène connu et d'en donner l'explication. M. le Maire de Migné, que je connaissais depuis longtemps sous les rapports les plus honorables, et qui désirait lui-même savoir le résultat de mes recherches, voulut bien se joindre à moi.

« Je reçus de nombreux documents en mon particulier ; j'assistai aux enquêtes des commissaires de Mgr l'Évêque, et je demurai convaincu de la réalité des faits qui ont été publiés plus tard. Quoique mon amour-propre eût été plus flatté si j'avais pu donner une explication du phénomène, je convins avec franchise que je n'en connaissais point. J'ai toujours ajouté, d'ailleurs, qu'il ne m'appartenait point de donner comme inexplicable pour tous les savants ce qui l'était seulement pour moi.

« Plusieurs explications me furent alors présentées (car on croyait généralement à l'existence du fait), et je les rejetai, parce qu'elles ne me parurent pas en harmonie avec les lois de la physique. Ce fut seulement à cette époque que les commissaires de Mgr l'Évêque me prièrent de me joindre à eux, pour continuer leur enquête et rédiger le rapport dont ils étaient chargés. J'aurais pu m'y refuser. Mais je

ne trouvais aucun inconvénient à rendre hommage à la vérité et à faire connaître un événement qui n'a entraîné que des conséquences heureuses, puisqu'il a donné de la religion à des personnes qui n'en avaient plus... Je crois, d'ailleurs, que tout homme impartial qui prendra la peine de rechercher la vérité, comme nous l'avons fait pendant un mois entier, sera convaincu que nous n'avons raconté que des faits incontestables. »

Poitiers, le 24 juin 1827 (1).

*
* *

Ce témoignage d'un protestant ne saurait être suspect.

Les adversaires de la religion en furent extrêmement gênés. Aussi firent-ils les plus grands efforts pour faire revenir M. Boisgiraud sur sa déclaration. Mais celui-ci, homme d'honneur et de conscience, n'y voulut jamais consentir, et sut résister à toutes les sollicitations, à toutes les intrigues, comme le prouve la pièce suivante, remise par M. Boisgiraud lui-même à Mgr de Bouillé, et conservée aux archives de l'évêché de Poitiers :

« J'ai reçu plusieurs lettres dans lesquelles on faisait appel à ma conscience, en me promettant le plus grand secret, sur la confiance qu'on attendait et dont on ne paraissait pas douter. Quoique mes

(1) Cité par l'abbé Vrindts : *La Croix de Migné vengée.*

réponses aient été faites dans l'intention de ne laisser aucun doute sur ma sincérité en signant le rapport auquel j'ai coopéré, j'ai quelque raison de croire qu'une ou deux de ces personnes ont cherché à voir et à faire voir dans mes lettres ce qu'elles n'auraient pu y trouver, si la franchise qu'elles m'avaient demandée eût été réciproque.

« On est aussi venu, en personne, nier ma bonne foi et m'affirmer qu'on n'y croyait pas, même après une affirmation très positive de ma part. On m'a tracé tout ce que je pouvais faire et dire pour me tirer de l'embarras où l'on me supposait plongé.

« D'autres m'ont trouvé d'une grande crédulité d'avoir ajouté foi aux dépositions de personnes qu'on était loin de considérer comme savantes.

« J'ai répondu à cette observation souvent renouvelée, que, lorsqu'il s'agissait d'un fait, on devait surtout exiger, de ceux qui l'avaient vu, de bons yeux ; que, dans les sciences mêmes, on préfère les *observations* de ceux qui ne donnent point d'explication, parce que ces observations ne sont point altérées par une opinion personnelle, qui, trop souvent et involontairement, nous fait voir les choses, plutôt comme nous voudrions les voir, que telles qu'elles sont.

« Or nous n'avons fait que raconter un fait, nous avons donc trouvé le meilleur genre de témoignage pour le bien connaître (1). »

(1) Archives de l'Evêché : carton relatif à Migné.

Ces franches paroles se passent de tout commentaire.

*
* *

Par une autre manœuvre déloyale, on avait fait courir le bruit que le gendarme Landry, qui se trouvait à la plantation de la croix, avait rétracté sa déposition.

Or, M. le baron de Ranchin, député du Tarn, étant venu à Poitiers dans le cours de l'année 1827, l'interrogea à ce sujet.

— C'est faux, répondit vivement l'honnête gendarme : je n'ai dit que la vérité ! J'ai vu la Croix miraculeuse, aussi bien et aussi distinctement que je vous vois vous-même, et je suis prêt à l'attester en tout temps, en toute occasion, envers et contre tous !

Enfin, c'est un fait constant qu'aucun témoin n'a rétracté la moindre de ses paroles, et que, parmi les nombreuses personnes qui avaient été présentes à l'apparition, pas une n'a protesté contre la réalité extérieure du fait, pas une n'a cherché à contredire les déclarations inébranlables des témoins qu'on avait interrogés.

CHAPITRE VIII

Faveurs accordées par Léon XII à l'église de Migné, et mandement de Mgr de Bouillé.

L'Évêque de Poitiers se fit un devoir de communiquer au Souverain Pontife Léon XII les Rapports relatifs au mémorable événement de Migné.

Par un premier Bref, en date du 18 avril 1827, le Saint-Père répondit en exprimant la vive satisfaction que lui avait causée l'heureuse nouvelle de l'éclatante manifestation de la Croix, « instrument de supplice sur lequel la sainte Victime a été immolée pour le salut du monde. »

Par un deuxième Bref, en date du 17 août 1827, Léon XII accorde une indulgence de cent jours à tous ceux qui iront prier au pied de la croix plantée à Migné le jour de l'apparition, et une indulgence plénière à tous ceux qui, ayant rempli les conditions d'usage, visiteront l'église de Migné, le troisième dimanche de l'Avent, jour anniversaire de l'apparition.

De plus, par le même Bref, il fait don à l'église de Migné d'une croix d'or, renfermant une relique de la vraie Croix de Jésus-Christ.

Par un troisième Bref, en date du 18 août 1827, le Pape déclare que, « personnellement, et d'après son jugement particulier, il est persuadé que le prodige de Migné ne peut être attribué à des causes purement naturelles, sans vouloir cependant proclamer encore, par lettres publiques, que ce soit un incontestable miracle ».

Puis il approuve que le vocable de *Sainte-Croix* soit ajouté à l'ancien vocable de l'église, celui de Saint-Pierre-ès-Liens.

*
* *

Peu de jours après l'apparition, Mgr de Bouillé en avait informé Mgr Frayssinous, Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

Celui-ci répondit à l'Évêque de Poitiers par la lettre suivante :

« Paris, le 6 janvier 1827.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 décembre dernier, pour me donner connaissance du fait extraordinaire arrivé dans la paroisse de Migné, lors de la plantation de la croix, à la fin des exercices du Jubilé.

« Je vous remercie, Monseigneur, d'avoir bien voulu me faire cette intéressante communication, et je reconnais toute votre sagesse dans les précau-

tions sévères que vous vous proposez de prendre, avant de laisser publier ce récit. Nul ne sent mieux que vous, Monseigneur, combien il importe, dans un siècle où les œuvres de Dieu rencontrent de si nombreux contradicteurs, d'appuyer un tel événement de preuves si claires et si incontestables, que l'incrédulité la plus obstinée ne puisse élever aucun doute. »

Une seconde fois, le Ministre des affaires ecclésiastiques écrivit à l'Évêque de Poitiers en ces termes :

« Paris, le 24 janvier 1827. »

« ... Vous me demandez si je verrais des inconvénients à ce que cet événement fût rendu public avec toutes ses circonstances.

« Je m'empresse de vous répondre, Monseigneur, que, ce fait ayant été déjà publié par la voie des journaux, je crois très utile qu'il en soit donné une relation fidèle et authentique, afin de prévenir toutes les fausses interprétations auxquelles il pourrait donner lieu.

« Seulement il m'a paru, comme à vous, qu'il serait prudent de le raconter simplement, comme un fait extraordinaire et avéré, sans vouloir le qualifier en aucune manière (1). »

(1) Archives de l'Evêché : carton relatif à Migné.



Mgr de Bouillé n'était pas homme à dédaigner ce langage, plein de sagesse et de prudence. Aussi avons-nous vu avec quel sincère respect de la vérité il fit procéder à l'examen de l'apparition cruciforme, recueillant les dépositions des témoins de toute condition, prenant les précautions les plus minutieuses, consultant des personnes savantes et compétentes, en même temps que les plus estimables par la droiture du caractère et l'honorabilité de la vie.

Toutefois, avant de se prononcer officiellement, il attendit encore assez longtemps, et, sur le point de prendre une décision définitive, il voulut recourir à un supplément d'information, comme en témoigne le document qui suit :

« Jean-Baptiste de Bouillé, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, Évêque de Poitiers,

« Voulant publier par un Mandement le fait miraculeux arrivé dans la paroisse de Migné en notre diocèse, le 17 décembre 1826, auquel jour il apparut dans les airs une Croix lumineuse, d'une vaste dimension, et en présence d'environ trois mille témoins qui écoutaient une exhortation qui leur était faite, à l'occasion de la plantation de la croix à la suite des exercices du Jubilé ;

« Ayant nommé plusieurs commissaires pour constater la vérité de ce fait extraordinaire, par une information faite sur les lieux, de laquelle il a été

dressé un procès-verbal, signé d'un grand nombre de témoins, qui tous ont attesté que le fait ci-dessus énoncé est entièrement conforme à la vérité ;

« Voulant, en outre, lever toute espèce de doute et rendre incontestable cette apparition miraculeuse ;

« Nous, Évêque susdit, assisté de M. l'abbé de Rochemonteix, l'un de nos Vicaires généraux, et de M. l'abbé Pain, chanoine et secrétaire de notre Évêché, avons cité six personnes des plus notables parmi les témoins de ce fait plus qu'extraordinaire, et avons exigé desdits témoins, interrogés séparément, de déclarer et d'attester par serment, sur les saints Évangiles, et en notre présence, si les faits contenus dans leurs dépositions, consignées audit procès-verbal et desquelles on leur a donné lecture, sont véritables et s'ils y persistent.

« Les témoins sont ceux qui suivent, savoir :

« M. Antoine-Louis-Charles-Laurent Pasquier, curé de la paroisse de Saint-Porchaire de cette ville, chanoine honoraire de notre Eglise Cathédrale, après la prestation du serment de dire la vérité sur les faits contenus dans sa déposition, consignée au susdit procès-verbal et par lui signée, a déclaré persister dans la même déclaration.

« M. Bouin de Beaupré, curé de la paroisse de Migné, après la même prestation de serment de dire la vérité sur les faits contenus dans sa déclaration, consignée au susdit procès-verbal, a également déclaré y persister.

« M. Thomas Marsault, aumônier du Collège

royal de cette ville et chanoine honoraire de notre Eglise Cathédrale, après la prestation du serment de dire la vérité sur les faits contenus dans sa déclaration, consignée au susdit procès-verbal, a également déclaré y persister.

« Les sieurs Pierre Rouil, maître serrurier, âgé de 42 ans, demeurant à Poitiers, dont la déclaration est consignée audit procès-verbal, et Jean Baillargeau, maître menuisier, âgé de 37 ans, demeurant audit Poitiers, dont la déclaration est consignée au susdit procès-verbal, lesquels ont déclaré, comme les précédents, persister dans la déclaration qu'ils y ont faite, ayant aussi prêté serment de dire la vérité sur les faits dont il est question.

« M. de Curzon, maire de la commune et paroisse de Migné, autre témoin par nous appelé, dont la déclaration n'est point contenue dans ledit procès-verbal, mais qui a attesté, par le serment qu'il a prêté en notre présence, de dire la vérité sur l'apparition de la Croix miraculeuse dont il s'agit, a affirmé que, lorsque M. Marsault parlait de l'apparition de la Croix sous l'empereur Constantin, il a apparu en l'air une Croix de vaste dimension, de couleur blanche légèrement rosée, et qui, vue de plusieurs points, ne changeait aux yeux du témoin ni de forme ni de position réelle. Il a aussi remarqué un silence profondément religieux. Laquelle déposition lue et relue audit témoin, il a déclaré y persister.

« Fait, clos et arrêté, à Poitiers, le 26 novembre 1827... »



Désormais, la question était mûre, étudiée, approfondie : la parole épiscopale pouvait se faire entendre avec autorité au diocèse de Poitiers et à la France entière.

C'est alors que fut publié l'important Mandement dont voici le texte :

Jean-Baptiste DE BOUILLÉ, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, Évêque de Poitiers, au Clergé et à tous les Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les pensées de Dieu ne sont pas nos pensées, Nos très chers Frères, et ses voies ne sont pas nos voies. Ce n'est pas à Jérusalem, c'est dans la petite ville de Bethléem que Jésus-Christ a voulu naître ; ce n'est pas dans le palais d'Hérode, c'est à Cana qu'il opéra le premier de ses miracles. Ce ne sont pas les sages de la Grèce, mais de simples pêcheurs de Galilée qu'il chargea d'annoncer l'Évangile à tous les peuples. Il se plaît à se servir des choses qui ne sont pas, pour renverser celles qui sont : cette conduite de Dieu confond notre orgueil, mais elle manifeste sa puissance.

Une année ne s'est pas encore écoulée depuis que le Seigneur a choisi Migné, lieu obscur, pour faire éclater parmi nous ce pouvoir suprême qu'il exerce sur toute la nature. Comme sous l'empereur Constantin, une Croix lumineuse a paru dans les airs, en présence d'innombrables témoins réunis dans cette commune pour une cérémonie religieuse, à la suite des exercices du Jubilé.

Dès que nous fûmes instruit de cette étonnante apparition, nos pensées se portèrent aussitôt vers le Ciel, et nous ne pûmes nous défendre de nous écrier : *Le doigt de Dieu est ici*. La prudence nous fit cependant un devoir de suspendre notre jugement. Des commissaires, nommés par nous, ont été chargés de constater le fait et d'en examiner avec la plus scrupuleuse exactitude toutes les circonstances : leur rapport, connu de toute la France, a dû, par sa publicité, attirer l'attention des savants qui font une étude particulière des lois de la nature ; et, dans une cause si grave, c'était un devoir pour nous d'attendre leurs observations, ainsi que l'avis des hommes pieux et éclairés que nous avons consultés avant de vous faire entendre notre voix.

Parmi les hommes instruits, plusieurs de ceux qui ne se servent des vastes connaissances dont ils sont ornés que pour admirer davantage Celui dont le firmament publie les merveilles, ont avoué que rien ne pouvait expliquer cet étonnant phénomène. Une Croix de vastes dimensions, dont toutes les parties sont dans l'harmonie la plus parfaite, qui paraît tout à coup en présence de trois mille spectateurs, qui conserve sa position, sa forme, son éclat pendant toute la durée d'une cérémonie sainte, est à leurs yeux un spectacle nouveau dont l'histoire des météores lumineux n'offrit jamais un seul exemple. Quelques ennemis de la religion de nos pères ont fait entendre des blasphèmes ; mais, au milieu de leurs railleries indécentes, de leurs dérisions sacrilèges, on ne trouve aucune objection sérieuse, aucune explication naturelle du prodige.

L'aveu des savants chrétiens et le silence des savants que l'opinion publique met au rang des incrédules, nous ont affermi dans la pensée que l'apparition de la Croix qui a rendu Migné à jamais célèbre,

ne saurait être mise au nombre des phénomènes qui étonnent le vulgaire, mais dont les causes sont connues. Si quelques nuages pouvaient encore rester dans les esprits, ils seraient dissipés par l'autorité du Chef de l'Église. « Considérant toutes les circonstances qui environnent cet événement, nous dit le « successeur de saint Pierre, il paraît qu'on ne peut « l'attribuer à aucune cause naturelle. » Et dans un second Bref, le Souverain Pontife ajoute « que, personnellement et d'après son jugement particulier, « il est persuadé de la vérité du miracle ».

Le Père commun des fidèles ne se borne pas à ces témoignages ; il nous félicite « de ce que le Seigneur « a choisi notre diocèse pour y faire briller d'une « manière si éclatante sa miséricorde ». Et pour montrer le vif intérêt qu'il prend à un prodige si glorieux pour la religion, il enrichit l'humble paroisse de Migné d'une croix d'or qui renferme une portion de cette Croix adorable sur laquelle le Fils de Dieu a répandu son sang pour le salut de tous les hommes ; il accorde même une indulgence plénière à tous ceux qui, après avoir rempli les conditions d'usage, visiteront l'église de Migné le troisième dimanche de l'Avent, jour que nous avons fixé pour y célébrer chaque année la mémoire d'un si grand événement.

Appuyé sur une si grave autorité et sur de si puissants motifs, nous ne balançons plus à déclarer comme miraculeuse l'apparition d'une Croix qui a eu lieu à Migné le 17 décembre 1826.

C'est dans la France, N. T. C. F., que la religion de Jésus-Christ reçoit les plus sanglants outrages. Aujourd'hui, il est vrai, on n'attaque plus ses dogmes, toujours on l'a fait sans succès ; on ne discute plus ses preuves, elles sont invincibles ; on ne nie plus les faits sur lesquels elle repose, ce serait

nier l'évidence ; mais on veut la couvrir d'opprobres, afin de lui enlever le respect des peuples. On insulte cette religion divine dans les cérémonies de son culte, devenues l'objet des satires les plus impies ; on l'insulte dans ses pontifes et ses prêtres, qu'on représente sans cesse comme les ennemis du repos et du bonheur des hommes. L'impiété la plus audacieuse, à la faveur d'un déluge de livres séditieux et impies, répand partout son venin, même jusque dans la cabane du pauvre. O Providence divine ! c'est dans cette France que le génie du mal regarde déjà comme sa conquête, que paraît tout à coup le signe de la rédemption du genre humain : on n'y a point lu cette inscription protectrice : *In hoc signo vinces* ; mais la Croix, quoique muette, a aussi son langage. C'est la Croix qui a vaincu l'enfer, racheté le monde, soumis l'univers ; c'est la Croix qui promet à Constantin la victoire. Pourquoi ne verrions-nous pas dans la Croix de Migné un signe protecteur qui promet à ce royaume des jours meilleurs après tant de tempêtes ? Oui, N. T. C. F., c'est en vain que l'impie frémit contre le Seigneur et son Christ ; c'est en vain qu'il médite ses coupables projets contre l'autel et le trône : Celui qui est assis dans les cieux, Celui qui dit à la mer en courroux : Tes flots ne dépasseront pas ce rivage, *huc usque venies*, nous a montré sa Croix ; il se moquera des efforts de l'impie en attendant qu'il lui parle dans sa colère. Jamais, depuis l'origine du Christianisme, le signe auguste du salut n'a paru dans les airs que pour annoncer des bienfaits : ayons donc la confiance que les projets des méchants ne prévaudront pas, que notre patrie conservera toujours et ses princes et sa foi.

C'est dans le diocèse d'Hilaire, d'où sont sortis tant d'illustres défenseurs de l'autel et du trône, que

Dieu a fait paraître sa puissance et sa miséricorde. Ce bienfait du Ciel doit exciter en nous une vive reconnaissance et nous attacher avec plus de force à la religion sainte de nos pères. Vous vous montrerez dignes de cette prédilection de Dieu, si, comme saint Paul, vous mettez votre gloire dans cette Croix de Jésus-Christ qui sera votre espérance sur votre lit de mort, protégera vos tombeaux, et paraîtra avec tant de majesté dans la dernière scène du monde. Vous vous rendrez dignes de cette prédilection de Dieu, si, comme le même apôtre, vous étudiez cette Croix de Jésus-Christ, qui vous rappelle la dignité de votre âme, le prix des souffrances, le pardon des outrages, toutes les vertus du Christianisme.

Il était de notre devoir, N. T. C. F., de conserver le souvenir d'un miracle si glorieux pour ce diocèse et si consolant pour la France. Nous avons pris les moyens les plus propres à lui assurer cette immortalité que la religion imprime à ses œuvres. Le prolongement de l'église de Migné, qui doit représenter une croix, le nom de Sainte-Croix que portera désormais cette église, la solennité qui sera célébrée chaque année dans cette paroisse, et qui sera fixée, par une ordonnance spéciale, au troisième dimanche de l'Avent ; la relique divine, présent précieux du Chef de l'Église, qui sera exposée, ce jour-là, à l'adoration des peuples ; l'indulgence accordée par le Saint-Siège : tout doit soustraire ce mémorable événement aux outrages du temps et le transmettre de génération en génération à la postérité la plus reculée. Maintenant faisons éclater les sentiments de notre juste reconnaissance : que les voûtes de nos temples retentissent de nos hymnes et de nos cantiques. La Croix nous promet des bienfaits : rendons-nous dignes de les recevoir, en offrant à Jésus crucifié nos prières et notre amour.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les doyen et chanoines de notre Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Le 16 décembre prochain, troisième dimanche de l'Avent, à l'issue de la messe paroissiale ou de communauté, il sera chanté, dans toutes les églises de notre diocèse, un *Te Deum* à l'occasion de la Croix miraculeuse qui a apparu à Migné.

Art. 2. — Le *Te Deum* sera suivi de la bénédiction du Saint Sacrement ; après la bénédiction, on chantera trois fois : *O Crux, ave, spes unica, In hac triumphi gloria...*

Et sera notre présent Mandement lu et publié au prône des messes paroissiales, le second dimanche de l'Avent.

Donné à Poitiers, sous notre seing et le contre-seing du secrétaire de l'Évêché, le 28 novembre 1827.

† J.-B. de Bouillé, *Evêque de Poitiers*.

Par mandement :

Pain, *chanoine, secrétaire*.

*
* *

Les espérances du vénérable évêque, relativement au maintien du trône de nos anciens rois, ne se sont pas accomplies. Evidemment, Dieu ne veut pas que l'on confonde, avec la cause sacrée de la religion, des intérêts politiques et temporels, si respectables qu'ils soient.

*
* *

Le 6 décembre 1827, Mgr de Bouillé rendit, en outre, une ordonnance pour l'établissement de la nouvelle fête patronale de l'église de Migné, sous l'invocation de Sainte-Croix.

Voici les termes de cette ordonnance :

« Nous, Jean-Baptiste de Bouillé, Évêque de Poitiers, désirant, d'une part, perpétuer la mémoire du prodige de miséricorde que le Seigneur a fait éclater dans la paroisse de Migné, le 17 décembre 1826, lors de la clôture de la mission donnée vers la fin du Jubilé ;

« Et, d'une autre part, voulant seconder les vues bienfaisantes du Souverain Pontife, dont nous nous félicitons d'être l'organe, et qui a bien voulu, à l'occasion de cet événement miraculeux, accorder des faveurs particulières, tant à la paroisse de Migné qu'à toutes les âmes pieuses qui rempliraient les conditions prescrites par le Bref ci-après mentionné ;

« Vu un premier rapport, en date du 22 décembre 1826, à nous adressé, dans lequel sont consignées les déclarations de plusieurs témoins oculaires dignes de foi, sur le fait de l'apparition miraculeuse d'une Croix dans la paroisse de Migné, le 17 décembre 1826, à la fin de la mission qui a eu lieu lors du Jubilé ;

« Vu un second rapport à nous fait, le 19 février

1827, par les commissaires que nous avons nommés à l'effet de se transporter sur les lieux, pour vérifier toutes les circonstances de cette apparition, en rechercher les causes naturelles, dans le cas où il serait possible d'en découvrir ou même d'en soupçonner, et duquel il résulte que ce phénomène extraordinaire ne peut être attribué qu'à la toute-puissance de Celui dans la main duquel sont la terre et les cieux, et qui se plaît quelquefois, dans des vues de miséricorde, à confondre notre faible intelligence ;

« Vu un premier Rescrit du Souverain Pontife, en date du 18 avril 1827, par lequel Sa Sainteté approuve les mesures que nous avons prises aux fins de reconnaître et de nous assurer si ce fait prodigieux pouvait être classé parmi les miracles ;

« Vu un second Rescrit du 18 août 1827, à nous adressé, et par lequel Sa Sainteté déclare que, en son particulier, elle estime que cette apparition du signe sacré de notre rédemption n'a pu émaner de causes purement naturelles, et est persuadée qu'elle est miraculeuse ;

« Vu son Bref du 17 août 1827, par lequel Sa Sainteté accorde une indulgence plénière à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, dûment contrits, confessés et communiés, visiteront l'église de Migné, le troisième dimanche de l'Avent de chaque année ; plus une indulgence de cent jours à tous ceux qui iront prier aux pieds de la croix qui a été élevée dans ladite paroisse de Migné à la fin du

Jubilé, toutes les fois que, pénétrés d'une véritable contrition, ils feront cet acte de dévotion et de piété; par lequel encore elle nous transmet une portion de la vraie Croix, pour être déposée dans l'église de Migné, et y être offerte à l'adoration des fidèles, toutes les fois que nous le jugerons convenable ;

« Vu la boîte d'or, dans laquelle était renfermée ladite portion de la vraie Croix, après avoir vérifié les sceaux apposés sur icelle et les avoir reconnus sains et entiers ;

« Vu enfin l'acte de prestation de serment fait en notre présence sur les saints Évangiles, le 20 novembre 1827, pour attester l'apparition miraculeuse de ladite Croix, par plusieurs témoins oculaires dignes de foi,

« Avons ordonné et déclaré, ordonnons et déclarons ce qui suit :

« ART. 1^{er}.

« A l'avenir, l'église paroissiale de Migné sera sous l'invocation de Sainte-Croix, et la principale fête patronale de cette église sera désignée par ce nom auguste. Dans cette fête, que nous instituons en conséquence sous le rit annuel au troisième dimanche de l'Avent, on se conformera, pour tout l'office du jour, à celui de l'Exaltation de Sainte-Croix.

« ART. 2.

« Le même jour, il y aura à perpétuité indulgence plénière pour tous les fidèles de l'un et de l'autre

sexe, qui, contrits, confessés et communiés, visiteront l'église de Migné, et y prieront avec ferveur, pour l'union et la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'accroissement de la foi, et l'exaltation de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

« ART. 3.

« Il y aura également, à l'avenir, une indulgence de cent jours pour tous ceux des fidèles qui, au moins contrits de leurs péchés, iront dans les sentiments d'une véritable dévotion faire des prières aux pieds de la croix qui a été érigée dans la paroisse de Migné, lors de la clôture de la mission qui a eu lieu dans ladite paroisse pendant le Jubilé de 1826, et toutes les fois qu'ils y feront lesdites prières.

« ART. 4.

« Les fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de Sainte-Croix seront célébrées sous le rit solennel mineur, dans ladite église de Migné, le jour même auquel elles sont indiquées par le calendrier, si toutefois ce jour se trouve un dimanche. Si elles se trouvent être un jour férié, la célébration de ces fêtes et leurs offices seront renvoyés au dimanche suivant, pourvu que ce même dimanche ne soit pas empêché. Dans le cas contraire, l'office et la solennité seront anticipés au dimanche précédent.

« ART. 5.

« Les deux jours auxquels lesdites fêtes seront solennisées, il y aura après les vêpres la bénédiction du Saint-Sacrement. Avant de remettre l'ostensoir dans le tabernacle, on chantera la strophe : *O crux ave, spes unica, In hac triumphi gloria*. On présentera ensuite à l'adoration des fidèles la portion de la vraie Croix que Sa Sainteté a daigné nous adresser pour l'église de Migné, et que nous lui avons transmise et déposée ès mains de M. le Curé, de M. le Maire et des membres de la Fabrique, en y joignant l'authentique contenu dans le Bref d'indulgence : le tout inclus dans le pied de la châsse dorée que nous avons fait faire en forme de croix, pour y adapter la sainte relique...

« Sera la présente ordonnance déposée dans les archives du Secrétariat de notre Évêché et dans celles de la Fabrique de ladite église de Migné, inscrite sur les registres de ladite Fabrique, et lecture en sera faite au prône de la messe paroissiale, le second dimanche de l'Avent. »

*
* *

Enfin, par ordonnance royale du 6 décembre 1827, la succursale de Migné, qu'avait ennoblie la céleste apparition de la Croix, fut érigée en cure de seconde classe.

Cette ordonnance fut promulguée par l'Évêque de

Poitiers le 1^{er} janvier 1828, et depuis lors, les curés de Migné sont assimilés, au point de vue honorifique, aux curés-doyens.

*
* *

Après Mgr de Bouillé, l'évêque de Gap, Mgr Arbaud, notifia aux fidèles de son diocèse le miracle de Migné, en son mandement pour le carême de 1828.

Voici quelques extraits de sa Lettre pastorale :

« ... Par un prodige éclatant, dont nos neveux apprécieront l'importance mieux que la génération au milieu de laquelle il s'est opéré, Dieu a mis, d'un côté, le sceau de son approbation, autant sur le zèle de ses ministres que sur la doctrine qu'ils développaient dans les exercices des Jubilés et des Missions, et, de l'autre, il a confondu ces déclamateurs éhontés qui, après avoir épuisé toutes les ressources de la calomnie et du blasphème, avaient emprunté jusqu'aux armes de la sédition pour en arrêter la marche et en paralyser les fruits.

« Vous prévenez notre pensée, et vous sentez que nous vous rappelons l'apparition miraculeuse d'une Croix dans l'heureux et à jamais célèbre bourg de Migné. Dès que cet événement fut parvenu à notre connaissance, nous nous empressâmes de le porter à la vôtre, en en transmettant le récit à vos pasteurs immédiats, et en les autorisant à vous en donner communication en chaire. Nous sentîmes, dès lors,

tout l'avantage que la religion pouvait, dans les conjonctures présentes, tirer de cet événement ; mais la prudence ne nous permit pas d'aller plus loin...

« L'apparition d'une croix à Migné, devant trois mille témoins, est une chose aussi avérée que l'existence même de ce bourg. Il a fallu pourtant donner à l'incrédulité le temps d'aiguiser ses traits et de les briser en les lançant. Aujourd'hui qu'elle est forcée de se taire, nous parlons. Les discussions sont devenues d'autant plus inutiles, et notre assurance d'autant plus entière, qu'elle repose sur la plus respectable des garanties. »

Et Mgr l'Évêque de Gap termine en rappelant le mandement de Mgr l'Évêque de Poitiers, ainsi que l'opinion privée de Sa Sainteté le Pape Léon XII sur l'impossibilité d'attribuer à des causes naturelles la lumineuse apparition de la Croix de Migné.



Un autre prélat, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, en son mandement pour le carême de 1828, mentionna aussi la Croix de Migné en ces termes :

« Un an s'est à peine écoulé depuis qu'une province peu éloignée de la nôtre a vu paraître la Croix miraculeusement dans les airs. Les explications forcées et insoutenables de l'irréligion confuse n'ont fait qu'ajouter à la certitude de ce prodige. »

*
*
*

Enfin, dès l'année 1828, jusqu'en Italie, à Lucques, parut, sous la signature de Gabriello Grimaldi, une éloquente et savante dissertation, en langue italienne, sur la certitude et les preuves démonstratives de la réelle et miraculeuse apparition de la Croix à Migné (1).

(1) Cette dissertation, brochure in-8° de 85 pages, est en dépôt aux archives paroissiales.

CHAPITRE IX

Premier anniversaire de l'apparition de la Croix.

Par l'organe de Moïse, le Seigneur avait dit au peuple d'Israël, en parlant de la Pâque :

« Ce jour vous sera un mémorial éternel, et vous le célébrerez, de génération en génération, par un culte solennel et indéfectible (1). »

De même, le jour de la splendide apparition de la Croix à Migné est un jour dont la mémoire sera éternelle et se perpétuera d'âge en âge.

Dès la première année, Mgr de Bouillé résolut de célébrer par une fête solennelle l'anniversaire de l'apparition, et de présider lui-même cette fête, en présence du clergé, des autorités départementales et municipales, et d'un immense concours de peuple.

Il résolut aussi de poser, en ce même jour, la première pierre de l'agrandissement de l'église de Migné.

Le 16 décembre 1827, troisième dimanche de l'Avent, Mgr l'Évêque, revêtu des habits ponti-

(1) *Exode*, XII.

ficaut, et assisté de MM. de Rochemonteix, Lambert et Meschain, vicaires généraux, de M. Bouin de Beaupré, curé de la paroisse, de M. de Curzon, maire de la commune, de MM. les Fabriciens, et d'un nombreux cortège de prêtres et de fidèles, se rendit processionnellement, du château d'Auzance à l'église de Migné, au chant du *Vexilla Regis* et de l'*O Crux ave*.

Placé sous le dais, Monseigneur portait en mains la précieuse relique du bois de la vraie Croix, présent de Sa Sainteté Léon XII.

Etant entré dans l'église, il déposa la sainte relique sur le tabernacle et célébra pontificalement le sacrifice de la Messe.

Après l'évangile, un des prédicateurs les plus renommés du diocèse, M. l'abbé Lambert, monta en chaire et prononça un éloquent discours sur la puissance de la Croix et sur ses glorieuses manifestations à travers les siècles.

Citons d'abord ce passage de l'exorde :

« ... Quelle touchante solennité ! Aujourd'hui, nous célébrons la mémoire d'un prodige qui étonne l'univers, qui fait l'honneur de ce diocèse, qui rend ces lieux si saints et si chers à notre foi. Aujourd'hui, nous posons les fondements d'un nouveau temple, qui doit offrir l'image et porter le nom de la Croix. Aujourd'hui, le successeur de Pierre, le Prince des Pasteurs, enrichit cette église d'une portion du bois sacré sur lequel Jésus-Christ a répandu son sang pour le salut de tous les hommes. Oui,

tout imprime un caractère auguste à cette cérémonie : l'anniversaire du miracle, la restauration du temple, le don précieux du Chef suprême de l'Église, la présence des magistrats, des guerriers, d'un peuple immense, remplissent l'âme d'un saint saisissement. »

Citons encore ce passage de la péroraison :

« ... C'est dans la France que Dieu vient de faire éclater la puissance de sa Croix. Je parle dans le lieu même où l'événement est arrivé, en présence des nombreux témoins qui l'ont vu, après une seule révolution annuelle de l'astre qui nous éclaire.

« Habitants de Migné, c'est dans le moment même où on élevait parmi vous le signe sacré du salut du monde, que vous avez vu paraître, au-dessus de vos têtes, une Croix dans les airs ! Cette Croix était d'une grande étendue, et toutes ses parties étaient entre elles dans l'harmonie la plus parfaite. Cette Croix n'a pas été formée par degrés successifs : elle s'est montrée tout à coup dans tout son éclat. Cette Croix n'a pas frappé vos regards pendant quelques instants rapides : elle a conservé sa position, ses formes, sa couleur, pendant toute la durée de la cérémonie sainte. Cette Croix n'a pas été un spectacle stérile : elle a opéré les plus heureux changements dans les cœurs.

« Oui, tout annonce l'action divine de Celui qui a fixé les lois de la nature et qui les suspend à son gré. Les savants chrétiens, qui ont étudié l'ordre du monde, avouent qu'ils ne trouvent rien, dans

l'histoire des météores lumineux, qui puisse expliquer cet étonnant phénomène. Les savants incrédules ont fait entendre des blasphèmes ; mais, au milieu de leurs satires impies, on ne voit pas une objection sérieuse, une réponse fondée sur les lois de la nature. Dire que, dans un jour calme et serein, sous les yeux d'innombrables témoins, on a élevé dans les cieux un grand corps de lumière, sans qu'on ait remarqué aucune trace d'imposture, c'est une supposition insensée.

« *Le doigt de Dieu est ici* : c'est le sentiment du Chef suprême de l'Église. Il déclare qu'il ne voit aucune cause naturelle à laquelle on puisse attribuer cette apparition de la Croix. Il ne craint même pas de dire que, d'après son jugement particulier, il est convaincu de la vérité du miracle.

« *Le doigt de Dieu est ici* : c'est le sentiment du vénérable Pontife qui gouverne ce diocèse avec tant de sagesse. Il vient d'annoncer à son peuple que cet événement est l'œuvre du Tout-Puissant. Il nous ordonne de faire retentir les voûtes de nos temples de nos hymnes et de nos cantiques, pour remercier le ciel de cet éclatant bienfait.

« Habitants de Migné, souvenez-vous des douces émotions que vous avez éprouvées à la vue de la Croix ; n'oubliez pas les larmes de joie que vous avez répandues, les sentiments de contrition dont vos cœurs étaient pénétrés, l'ardent amour dont vous étiez embrasés pour Jésus crucifié. Ce n'est pas à Jérusalem, c'est à Bethléem que le Sauveur a voulu

naître ; ce n'est pas dans la cité de nos rois, c'est au milieu de vous qu'il a manifesté sa grandeur. Cette prédilection de Dieu demande de vous une reconnaissance éternelle ! »

*
* *

Pendant que M. l'abbé Lambert prêchait dans l'enceinte de l'église, M. l'abbé de Rochemonteix prêchait en dehors, du haut du calvaire, pour satisfaire la ferveur et la piété des nombreux fidèles qui n'avaient pu trouver place dans l'église.

Après le discours des deux orateurs, la Messe continua, à la suite de laquelle Mgr l'Évêque fit adorer la relique de la Croix, au clergé, aux autorités du département et de la commune, et à tous les fidèles.

Puis la relique fut portée au calvaire de la mission, afin de procurer le même bonheur à ceux que les murs de l'église n'avaient pu contenir.

Après cette touchante adoration de la Croix, qui fit verser bien des larmes, Monseigneur donna la bénédiction du Saint-Sacrement, entonna le *Te Deum*, et termina la cérémonie en posant la première pierre de l'agrandissement de l'église.

Le soir, pour compléter cette journée, le prélat chanta les vêpres solennelles, et ensuite se rendit en procession à la croix du Jubilé, où M. l'abbé Lambert, cédant encore à l'impulsion de son zèle, parla

des grandeurs de la Croix, des vertus qu'elle inspire et des sublimes leçons qu'elle nous donne.

Depuis ce premier anniversaire, les évêques de Poitiers ont tenu à honneur de maintenir la tradition inaugurée par Mgr de Bouillé, en venant chaque année, comme leur pieux prédécesseur, célébrer à Migné la fête commémorative du troisième dimanche de l'Avent.

Outre l'institution de cette fête annuelle, afin de perpétuer et de populariser par l'image le miracle de Migné, un artiste de Paris, M. Civeton, fut mandé sur les lieux, et, à l'aide des renseignements nombreux et précis qui lui furent donnés par les témoins oculaires du prodige, il en dessina une jolie gravure.

Cependant ce n'est pas celle que nous reproduisons en ce volume.

Nous avons préféré mettre ici la gravure encore inédite d'une peinture sur toile, qui se trouve à Poitiers chez l'honorable M. Hilaire de Curzon, petit-fils du maire de Migné en 1826.

Cette peinture paraît être l'œuvre d'un artiste poitevin, M. Hivonnait, qui fut longtemps professeur de dessin à Poitiers.

Elle a le mérite et l'avantage de nous faire connaître avec exactitude les costumes du temps, en particulier la coiffe des paysannes, et surtout le fidèle portrait des quatre principaux témoins de l'apparition, M. Bouin de Beaupré, M. Marsault, M. Pasquier, et M. de Curzon.

C'est pour cela que nous l'avons choisie de préférence, comme la plus vraie et la plus intéressante que nous connaissions.

*
* *

Mgr de Bouillé ne s'ent tint pas à ce que nous avons dit plus haut.

Par un nouveau Mandement, en date du 13 juillet 1829, il ordonna qu'une quête serait faite dans toutes les églises du diocèse de Poitiers, le 15 août, jour de l'Assomption, et que le produit de cette quête serait exclusivement employé aux frais de construction et d'ornement de l'église de Migné.

Voici quelques-unes des paroles du vénérable Pontife :

« L'Esprit-Saint nous dit *qu'il est honorable de publier les œuvres de Dieu* (Tob. XII). Elles manifestent la puissance de Celui qui commande à la nature, raniment la foi languissante des peuples, affermissent les justes dans les pénibles sentiers de la vertu et inspirent aux pécheurs une crainte salutaire.

« Nous nous sommes déjà acquitté auprès de vous de cette obligation sacrée, nous vous avons fait connaître les circonstances de l'apparition d'une Croix dans la paroisse de Migné, et nous vous avons annoncé que Dieu seul avait pu opérer un pareil prodige...

« L'importance de cet événement et la gloire qui en rejaillit sur le diocèse nous imposaient une autre obligation, celle d'en transmettre le souvenir aux

générations futures par l'érection d'un monument.

« Nous avons aussi rempli cette obligation. Ce monument est en pleine exécution, il est simple, mais noble : il consiste en des additions à l'église de Migné, qui la transforment en une croix régulière, et, par un heureux concours de circonstances, les nouvelles constructions occupent l'emplacement sur lequel planait dans les airs le signe auguste de notre rédemption.

« ... Pour achever les travaux et orner convenablement l'intérieur de l'église, nous venons avec une entière confiance faire un appel à votre générosité... Nous croirions démériter auprès de vous, si nous vous privions de la gloire d'avoir contribué à la construction d'un édifice qui rappellera à la postérité la plus reculée que Dieu a daigné choisir une paroisse du diocèse de Poitiers pour être le théâtre du miracle le plus éclatant qui ait été opéré depuis plusieurs siècles.

« Nous avons lieu d'espérer que, avant la fin de l'année 1830, nous aurons la satisfaction de consacrer solennellement, sous l'invocation de Sainte-Croix, la nouvelle église de Migné. Il sera précieux pour nous le jour où, au nom de tous les fidèles de notre diocèse, nous offrirons au Seigneur ce monument de notre reconnaissance commune. »

Par suite des jours difficiles qui survinrent, le désir du pieux évêque ne put se réaliser que plus tard : ce ne fut que le 31 mai 1841 qu'il consacra l'église agrandie et restaurée de Migné.

CHAPITRE X

Discussion critique sur l'apparition de la Croix à Migné.

Beaucoup d'esprits sont portés à rejeter du domaine de l'histoire toute espèce de miracle, parce qu'ils s'en font une idée fausse.

Le miracle, disent-ils, est un fait d'ordre surnaturel. Or ce qui est surnaturel ne tombe pas sous les sens et ne peut être humainement constaté. Par conséquent, le miracle n'offre pas un élément de certitude : nous ne pouvons et ne devons le considérer que comme un fait légendaire.

Il y a dans ces paroles une confusion qu'il est facile de dissiper.

Le miracle est un fait surnaturel. Assurément !

Mais en quoi est-il surnaturel ? l'est-il à toute espèce de point de vue ? l'est-il au point de vue de l'objet, comme au point de vue de *la cause* ?...

Nullement, et c'est là ce qu'il importe de bien distinguer.

Si le miracle est un fait surnaturel et suprasensible dans *sa cause*, il est, d'autre part, un fait très sensible, un fait absolument extérieur et physique

dans son *objet*, dans son accomplissement, dans son exécution, un fait, par conséquent, qui rentre, sous ce côté, dans le domaine de l'ordre naturel, et qui devient matière du témoignage humain.

Un mort ressuscite, un aveugle, un paralytique, un tuberculeux, sont guéris subitement, ou une croix lumineuse apparaît dans le ciel ; voilà des faits parfaitement sensibles, et qu'il faut bien admettre dans leur réalité dûment constatée et reconnue, sous peine de tomber dans le dernier scepticisme et d'en venir jusqu'à nier la véracité des sens.

Mais, de ces faits que les sens perçoivent avec certitude, l'esprit s'élève plus haut et se demande logiquement quelle en est la cause puissante et merveilleuse.

Nécessairement, de tels faits ont une cause, et, nécessairement aussi, ils ont une cause proportionnée à l'effet produit.

Or, si l'esprit humain ne rencontre pas cette cause proportionnelle dans les lois ni dans les forces de la nature, il faut bien qu'il reconnaisse alors une cause surnaturelle et suprasensible : la toute-puissance de Dieu.

Pour définir exactement le miracle, nous dirons donc : *Le miracle est un fait sensible et physique dans son objet, mais surnaturel dans sa cause.*

En conséquence, nous n'avons pas le droit de rejeter le miracle, sous le vain prétexte qu'il est au-dessus des sens et complètement en dehors de la nature, puisqu'il est, au contraire, sous un certain



rapport, d'ordre naturel et soumis de ce chef au contrôle des sens.

Donc le miracle est du domaine de l'histoire et mérite créance, tout aussi bien que le phénomène naturel, pourvu que le témoignage historique qui l'appuie réunisse les conditions nécessaires de crédibilité.

Mais on dira peut-être, pour échapper à cette conclusion :

Nous ne savons jamais si un fait est vraiment miraculeux, car nous ne connaissons pas toutes les lois de la nature, et il est toujours possible que ce fait inexplicable soit le produit d'une loi inconnue ou occulte.

« Ainsi présentée dans sa généralité, cette objection, dit l'abbé Pauvert, paraît spécieuse. Mais appliquez ce raisonnement aux mathématiques, à la géométrie, et vous le trouverez absurde.

« Je ne connais pas toutes les lois des nombres, bien plus variées que les lois de la nature physique. Donc je ne puis pas affirmer que deux et deux font quatre, parce qu'on découvrira peut-être une loi inconnue qui prouvera que deux et deux font cinq.

« Je ne connais pas toutes les relations de l'espace. Donc je ne puis pas affirmer que, d'un point à un autre, la ligne droite est la plus courte, parce qu'une loi inconnue prouvera peut-être que la ligne courbe ou brisée est plus courte que la ligne droite.

« Rappelez-vous donc la vérité qui est la base de toute philosophie et de toute science : c'est que deux

choses contraires n'existent jamais ensemble. Quand nous connaissons certainement une loi de la nature, nous savons certainement que la loi contraire ne peut pas exister (1). »

*
* *

En réponse à la même objection, citons encore un des considérants sur lesquels s'appuie une récente ordonnance de Mgr Amette, archevêque de Paris, portant jugement canonique sur cinq guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes, en faveur de plusieurs diocésains de Paris :

« Considérant que, en ce qui regarde les forces inconnues de la nature, derrière lesquelles s'abritent certains esprits, outre qu'on ne saurait légitimement nier ce que l'on sait à cause de ce qu'on ignore, il serait tout à fait déraisonnable et antiscientifique de recourir, pour donner la cause d'un fait certain, à des lois purement hypothétiques, dont rien ne prouve ni l'action et la nature, ni même l'existence ; que, de plus, non seulement l'existence de ces lois mystérieuses n'est nullement établie, mais qu'elle est invraisemblable ; que conjecturer qu'il existe une loi cachée, capable de produire un ensemble de faits démentant les premiers et exactement sur le même point, ce serait admettre, contre toute raison, que

(1) *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, t. I^{er}.

la nature peut se contredire et se combattre elle-même, et travailler ainsi spontanément à sa propre ruine (1)... »

*
* *

Il suit de là que nous pouvons constater avec pleine assurance les faits miraculeux qui dérogent aux lois ordinaires de la nature, attendu que deux lois contraires ne sauraient simultanément exister.

Que l'on constate ces faits avec prudence, avec attention, avec rigueur : il le faut, sans aucun doute. Mais il ne serait pas raisonnable d'en méconnaître *a priori* l'existence ou la possibilité ; et s'il plaît à Dieu d'opérer un prodige, si ce prodige m'est certifié par des témoignages sérieux, honnêtes et historiquement certains, je puis être émerveillé, je ne serai pas systématiquement incrédule.

*
* *

Cela dit, les témoignages qui appuient *le fait* de l'apparition d'une Croix lumineuse à Migné sont-ils suffisants pour entraîner la conviction ?

Tout le monde dira oui, quand on songe à tant de spectateurs, — plus de 2.000 ! — quand on songe à tous les témoins si respectables et si dignes de confiance qui l'ont affirmé sous la foi du serment.

Si le phénomène n'avait été vu que d'une ou de

(1) *Univers* du 13 juin 1908.

quelques personnes, on pourrait alléguer une illusion des sens, une suggestion involontaire et inconsciente, produite par la parole de l'abbé Marsault, quand il rappelait la croix de feu apparue à Constantin.

Mais plus de 2.000 personnes, qui ont vu et observé pendant trente minutes ! En vérité, toute suggestion, toute illusion, toute méprise est impossible. Deux mille personnes à la fois ne peuvent pas être atteintes d'hallucination et de délire.

Bien des prédicateurs ont parlé, dans leurs discours, de la croix de Constantin, et jamais les auditeurs n'ont été, pour cela, suggestionnés, au point de s'imaginer l'apparition d'une croix lumineuse devant leurs yeux.

Eh bien ! les auditeurs de Migné n'ont pas été suggestionnés davantage. Ce qu'ils ont déclaré avoir vu, en si grand nombre, ils n'ont pu le voir que réellement et objectivement.

Non ! il n'est pas un tribunal, en présence de preuves testimoniales d'une telle qualité, d'un tel poids, d'un tel ensemble, qui ne rende, sur l'existence et l'extériorité d'un fait, une sentence affirmative.

Le fait même de l'apparition de la Croix lumineuse de Migné est donc un fait indubitable et indéniable.

*
* *

Or, ce fait, à quelle cause peut-on l'attribuer ? est-ce à une cause naturelle ? est-ce à une cause artificielle ?

Ni à l'une ni à l'autre.

C'est ce que nous allons démontrer.

*
* *

D'abord, ce n'est pas à une cause naturelle et physique.

Au moment même de l'apparition, un des assistants se mit à dire, paraît-il, à ceux qui l'entouraient : « Voilà une belle croix, mes amis ! mais vous ignorez ce qui la produit. Eh bien ! c'est l'effet des flambeaux placés devant la croix de mission, qui se reflète dans les airs ! »

Cette explication a du moins le mérite d'être simpliste et facile.

Mais comment admettre sérieusement qu'une croix lumineuse, ayant quarante-cinq mètres de longueur, soit produite par la simple flamme de deux bougies, par la lumière des deux cierges que portaient les enfants de chœur ? C'est cela vraiment qui serait un miracle.

D'ailleurs, quand les flambeaux furent rentrés à l'église, la Croix lumineuse n'en conserva pas moins tout son éclat et toute sa beauté. Et n'oublions pas encore que, malgré la présence des mêmes flambeaux, la croix ne parut dans l'espace qu'un quart d'heure après le commencement de la cérémonie et du discours de M. l'abbé Marsault.

Il n'y a donc pas à tenir compte de cette extravagante hypothèse.

*
* *

La seule hypothèse qui puisse présenter quelque apparence de solidité et de vraisemblance, pour expliquer d'une manière purement naturelle l'apparition de Migné, ce serait de supposer que la croix qu'on venait d'élever se peignait elle-même dans l'air, par le moyen de quelques vapeurs condensées et invisibles, qui faisaient l'office de miroir, ou qui réfractaient la lumière comme dans l'arc-en-ciel.

Mais quelques réflexions suffisent pour renverser absolument ce genre d'explication.

D'abord, la croix aérienne, vue à Migné, ne présentait pas les accessoires de la croix terrestre qu'on venait de planter, ni la lance, ni le roseau, ni la couronne entourant le cœur doré, ni les grosses boules qui terminaient les branches de la croix.

Comment serait-il possible que cette croix, qui d'ailleurs était peu éclairée par la lumière du jour à son déclin, par un crépuscule mourant, se fût dessinée dans l'air pur, toute seule, et indépendamment des autres objets qui l'accompagnaient ?

Ensuite, cette même apparition aurait dû se renouveler depuis lors, au soleil couchant, surtout lorsque l'atmosphère était chargée de vapeurs et de nuages.

Et enfin, si les rayons solaires, se projetant, par-dessus l'horizon, sur les couches supérieures du ciel, et, de là, se réfléchissant sur la croix nouvelle-

ment plantée et fraîchement peinte en rouge, avaient pu, au moyen d'un angle d'incidence, en reproduire l'image sur des couches inférieures de l'air, n'est-il pas évident que cette image aurait dû se déplacer et changer de position, à mesure que les rayons solaires se déplaçaient eux-mêmes, et, par suite, que l'angle d'incidence se modifiait ?

Or, il est avéré que la croix aérienne de Migné demeura immobile, à la même place, pendant une demi heure, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'apparition.

Elle ne pouvait donc être produite par un reflet des rayons solaires, qui changent si notablement de place en une demi-heure.

*
* *

Dira-t-on encore que l'apparition de Migné est peut-être l'effet d'un mirage ou d'une illusion d'optique ?

Sans doute, il arrive quelquefois que des météores figurent naturellement dans l'air des objets terrestres. Mais, dans les scènes de mirage, il faut nécessairement la présence du soleil.

Or la croix aérienne brillait à Migné, quand le soleil avait disparu depuis près d'une heure.

De plus, le mirage reproduit verticalement les objets qui se trouvent sur terre.

Or, à Migné, la croix lumineuse était étendue horizontalement.



Cependant ne peut-on pas voir, dans la croix aérienne de Migné, l'effet d'un halo, d'une aurore boréale, ou d'une étoile filante ?

A cette objection, M. Boisgiraud, protestant et professeur de physique au Collège de Poitiers, a déjà répondu pertinemment, dès 1827.

Voici ses expressions :

« Il est aisé de s'apercevoir que les halos, les parhélies, les parasélènes, n'ont aucune analogie avec le phénomène qui nous occupe, et n'ont pu se présenter ici, puisqu'il est constant que le soleil et la lune étaient sous l'horizon.

« Les étoiles filantes laissent bien quelquefois après elles des traînées lumineuses. Mais ces traînées n'affectent jamais la forme d'une croix régulière et bien terminée sur ses arêtes et à ses extrémités. Elles prennent, au contraire, une figure serpentante et se dispersent irrégulièrement, avant de disparaître tout à fait.

« On sait, d'ailleurs, que ces traînées lumineuses sont à une grande hauteur au-dessus de la surface de la terre, tandis que le phénomène de Migné était comparativement très peu élevé. Il eût certainement été aperçu de Poitiers ou de quelques autres endroits voisins, s'il eût eu une plus grande élévation.

« L'aurore boréale, dont les arcs lumineux ont une courbure très sensible, ne présente rien d'ana-

logue avec la position fixe et à lignes perpendiculaires de la croix aérienne de Migné.

« Je ne saurais croire non plus, dit encore M. Boisgiraud, qu'un nuage ait pu prendre la forme d'une croix aussi régulière que celle qu'on a aperçue, et qu'il ait pu la conserver une demi-heure, sans se déplacer et sans se déformer (1). »

« Pour expliquer le phénomène par un météore solaire ou lunaire, a dit aussi un savant astronome, membre éminent de l'Académie des sciences, le comte de Cassini, il manque une chose indispensable : un rayon, soit du soleil, soit de la lune, qui, étant alors absents, n'ont pu donner lieu, ni à réflexion, ni à réfraction, ni à arc-en-ciel, d'autant moins qu'il n'y avait ni nuages, ni vapeurs, ni pluie (2). »

*
* *

D'ailleurs, les circonstances particulières du fait prouvent évidemment que ce fut autre chose qu'un mirage fortuit, autre chose qu'un accident naturel.

« Imaginons qu'une substance lumineuse formée on ne sait de quoi, venue on ne sait d'où, se soit trouvée par hasard répandue dans l'air, au-dessus du bourg de Migné, le 17 décembre 1826.

« Mais comment et pourquoi se plaça-t-elle de manière à former une croix parfaitement dessinée ?

(1) Cité par Vrindts, ch. LXL.

(2) *Idem.*

quelle cause en proportionna si régulièrement la tige et les branches, en traça les formes avec tant d'exactitude géométrique, en étendit si droit les lignes diverses, en coupa si artistement les extrémités, en polit avec tant de soin et de succès toutes les parties ?

« Ce n'est pas tout. Rien de plus vacillant, de plus mobile, de plus variable, que les météores ; rien aussi de plus changeant que l'aspect lumineux qui les signale aux regards des hommes.

« Ici, au contraire, une cause invisible et mystérieuse retient, durant une demi-heure, la matière lumineuse dans les limites d'une figure extrêmement précise. Elle empêche, pendant tout ce temps, les lignes de se courber, les angles de s'arrondir, les proportions de varier, les dimensions de grandir ou de décroître, la couleur de se foncer ou de pâlir. Elle arrête longtemps toutes les parties du phénomène aux mêmes points de l'espace. Elle conserve fixes tant de choses si variables.

« De plus, l'invisible cause amène la croix, juste au lieu où se célébrait l'élévation d'un signe semblable. Elle la pose, juste en face de l'église près de laquelle on était assemblé. Elle la fait briller, juste au moment où le prédicateur vient de rappeler le souvenir d'une croix de même sorte.

« Manifestement, il y a là autre chose qu'un météore fortuit, autre chose que du hasard (1). »

(1) *La Religion constatée*, Paris, 1843.

« Ce serait donc par hasard, dit éloquemment M. de Curzon, qu'un phénomène jusqu'ici inexplicable se serait montré le 17 décembre 1826, précisément le jour où il y aurait eu à Migné une cérémonie religieuse qui devait attirer un nombreux concours de peuple!... Ce serait donc par hasard que le phénomène aurait pris la forme d'une croix parfaitement régulière, tandis que cette cérémonie religieuse avait pour objet une plantation de croix!... Ce serait donc par hasard que le phénomène se serait montré tout à coup, au moment même où le prédicateur parlait de la croix apparue à Constantin!... Ce serait donc par hasard que le phénomène, en forme de croix parfaite, serait venu se placer horizontalement dans la direction du comble de l'église!... Ce serait donc par hasard encore que, contre toutes les lois de la nature, cette croix aurait conservé sa même position, pendant environ une demi-heure, quoique suspendue dans l'air, tandis qu'il est reconnu en physique que l'air est toujours en mouvement et entraîne avec lui tous les objets qui sont abandonnés à son action!... Que de hasards, et comment pourrait-on expliquer cette réunion de hasards (1)? »

*
* *

Après les différentes hypothèses d'ordre physique que nous venons de passer en revue, reste à examiner

(1) *Lettre de M. de Curzon, maire de Migné, à M. l'abbé de la Neuville, Poitiers, 26 décembre 1829, Barbier, imprimeur.*

si la croix de Migné est due à des moyens artificiels, à des procédés humains plus ou moins ingénieux, par exemple, à des cordes ou à des fils de fer, tendus au-dessus de la place de Migné, du haut des collines environnantes, et soutenant dans les airs une croix lumineuse, ou bien, comme le disaient quelques beaux esprits de Poitiers, et comme se plaisait à le redire M. l'abbé de la Neufville, prêtre schismatique de la Petite Église, si cette croix est due à un énorme ballon ou à un cerf volant, lancés au-dessus de la tête des spectateurs.

Mais, d'abord, une vérité certaine, c'est qu'il n'y a pas un fait, pas une ombre de fait, qui autorise tant soit peu ces conjectures.

Les investigations ardentes, passionnées, auxquelles le phénomène de Migné a donné lieu, n'ont pu révéler le moindre signe d'artifice humain. Malgré toutes les recherches et tous les efforts, pas un seul indice de supercherie n'a été découvert.

Discutons cependant.

Autour de la vallée de Migné s'élèvent, il est vrai, de hautes collines. Mais les plus proches, entre lesquelles on puisse tendre une corde ou un fil d'archal, à la hauteur où se trouvait la croix, sont distantes de plus de mille pas, c'est-à-dire plus d'un quart de lieue.

Or, il n'y a ni cordes ni fils de fer, qui, tendus en l'air, sur une longueur d'un kilomètre et plus, soient capables de supporter, sans se rompre, la pesanteur d'une croix de quarante-cinq mètres. Assurément, un tel stratagème ne pouvait avoir lieu.

Imaginer que des poteaux aient été dressés clandestinement, non loin de la place publique, afin de servir d'appuis aux cordes et aux fils de fer, ce serait une pensée aussi vaine que la précédente.

Car il n'est pas possible d'élever de tels poteaux dans un bourg populeux, d'attacher à leurs sommets des cordes ou des fils de fer tendus de l'un à l'autre, de suspendre, au milieu, un corps long de quarante-cinq mètres et large de douze mètres, de maintenir ce corps en équilibre, durant trente minutes, au-dessus d'une place publique, devant une foule considérable, puis de le retirer mécaniquement, et tout cela, sans que personne aperçoive ni poteaux, ni cordes, ni fils de fer, ni marche du corps suspendu, quand on l'approche ou qu'on l'éloigne, ni aucun autre signe d'industrie humaine.

L'impossibilité est manifeste.



A défaut de points d'appui nécessaires, près du lieu de l'événement, on peut supposer encore un aérostat, au-dessous duquel la croix était attachée.

Mais nouvelle impossibilité !

Car, cet aérostat monstrueux, comment d'abord l'apporter et le gonfler, à l'insu de toute la population ? Comment ensuite le faire arriver, ainsi que la longue croix qu'il devait porter, au-dessus de milliers de spectateurs, sans qu'aucun d'eux reconnaisse et signale l'imposture ?

Il n'y eut donc point d'aérostat.

*
* *

Et un cerf-volant ?

Ce seul mot fait sourire de pitié. Car enfin, quel cordage n'eût-il pas fallu, pour porter une croix de toile ou de papier, si haute, si longue, si volumineuse ? et le moyen de faire prendre pour une croix éclatante de lumière, cette machine de toile ou de papier blanc ? et la nécessité de cacher aux spectateurs cet instrument artificiel ? et la force qu'il eût fallu pour le lancer ? et l'immobilité parfaite, et la position horizontale de la croix, durant une demi-heure, immobilité et position impossibles à un cerf-volant, qui ne peut s'élever que par la vive impulsion de l'air ni rester un instant sans vaciller ? et tous les témoignages qui attestent que la température était calme et qu'aucun souffle ne l'agitait ?

L'invention du cerf-volant, comme celle du ballon, des cordes et des fils de fer tendus, n'est donc qu'une fable ridicule, disons mieux, n'est qu'une farce bouffonne et carnavalesque.

*
* *

« Je ne pense pas, écrivait à Mgr de Bouillé un professeur de mathématiques de Saint Quentin, que l'homme qui fait un bon usage de sa raison, puisse attribuer le phénomène de Migné à une jonglerie. On fera bien des tours surprenants, sur une table, dans

un appartement, dans un espace assez borné, où un habile charlatan aura eu soin de préparer tout, de longue main, afin que son jeu réussît. Mais une croix d'énormes dimensions, également lumineuse dans toutes ses parties, régulièrement dessinée sur l'azur du ciel, placée horizontalement, en plein air, sous un ciel serein, en présence de milliers de spectateurs, de tout âge, de toute condition, de toute opinion, une telle croix, immobile pendant une demi-heure, sans que personne puisse dire ni comment elle a paru ni ce qu'elle est devenue : c'est ce qui passe tous les efforts de l'adresse humaine (1). »

Au reste, en 1828, M. de Curzon, maire de Migné, par une lettre adressée à plusieurs journaux, ne craignit pas de porter aux dénégateurs du fait miraculeux de 1826, en particulier à M. de la Neufville, le défi public de faire paraître une croix semblable.

Voici quelques extraits de cette lettre :

« Je pense comme vous, Monsieur, que, si cette apparition n'est que le résultat de l'artifice, il est du devoir d'un homme de bien de dessiller les yeux d'une multitude de personnes victimes de cette supercherie, et, par ce motif si capable d'influer sur une âme honnête, je vous prierais, si vous croyez que l'on puisse faire un cerf-volant qui représente parfai-

(1) Léopold Irpik, professeur de mathématiques à Saint-Quentin : Lettre du 10 novembre 1828, conservée aux archives paroissiales de Migné, et cotée n° 37. — Voir aussi, aux mêmes archives, sous le n° 36, la dissertation détaillée et convaincante de M. Pierre Le Fillastre de la Luzerne, à Valognes, 24 oct. 1828.

tement la croix observée à Migné le 17 décembre 1826, de faire répéter ce spectacle par quelques-uns de ceux avec lesquels vous en avez causé, et qui vous ont paru les plus habiles en cette matière.

« On doit célébrer encore cette année l'anniversaire d'un événement regardé par tant de gens comme miraculeux.

« Je désirerais bien que vous voulussiez prendre le même jour pour faire votre expérience. Ne cherchant que la vérité, et la cherchant de bonne foi, je m'engage de vous seconder de tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

« Comme une nouvelle apparition n'aurait d'autre but que de prouver que la première n'était qu'une chose très simple et toute naturelle, je pense qu'il ne serait pas nécessaire de prendre de grandes précautions, et que l'on pourrait, cette fois-ci, se dispenser de cacher les cordes. Seulement il serait à propos de faire voir le cerf-volant tout à coup, ou, au moins, arriver très rapidement devant la porte de l'église, et y rester pendant une demi-heure, de manière à ce que la prétendue croix eût le pied sur une perpendiculaire élevée au-dessus du pignon de l'église, et sa tête au delà des murs du cimetière, qui sont éloignés de ce côté-là de plus de cent pieds.

« Jusqu'à ce que vous ayez réussi, Monsieur, ou jusqu'à ce que quelque autre savant ait deviné et expliqué le stratagème dont on a usé, et ait reproduit le même résultat, je vous avoue que, n'ayant encore trouvé personne qui pût me rendre un compte satis-

faisant de la nature de ce phénomène, je ne puis que le regarder comme surnaturel. Ce sentiment est partagé, non seulement par tous ceux qui furent témoins de l'événement, mais encore par toutes les personnes religieuses et même par les hommes instruits qui ont recherché les causes de cette apparition.

« Mais si, contre mon attente, je le dis avec franchise, vous parveniez à faire voir dans les airs, à la même élévation à peu près, une croix aussi parfaitement conformée et d'aussi vaste dimension que celle apparue à Migné en 1826, alors, Monsieur, plein de bonne foi, j'avouerai que j'ai été dupe, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour découvrir les auteurs d'une action non moins injurieuse à Dieu qu'aux trois mille personnes qui étaient réunies pour assister à la plantation de la croix.

« Désirant que le public ait connaissance de l'invitation que j'ai l'honneur de faire à vous, Monsieur, et à toute autre personne qui croirait pouvoir faire apparaître, à sa volonté, une croix absolument semblable à celle observée le 17 décembre, tant par sa forme que par sa position, j'adresse des copies de ma lettre aux rédacteurs de différents journaux (1). »

Bien entendu, ce loyal défi ne fut pas relevé.

*
* *

Un journal de Lille, *l'Écho du Nord*, mardi 30 juin

(1) Citée par Vrindts, chap. LXXIV.

et mercredi 1^{er} juillet 1829, imagina la plaisanterie suivante :

Recette pour faire une croix de Migné.

« Choisissez une belle soirée, un temps calme ; faites disposer derrière un monticule quelques bottes de foin mouillé, mettez-y le feu : il en sortira une fumée blanchâtre, qui, s'élevant perpendiculairement, se formera en nuage, à environ 50 toises du sol.

« Placez-vous ensuite à une distance d'environ 100 toises, de manière à n'être pas vu ; prenez une lanterne magique, sur l'objectif de laquelle vous aurez tracé une croix ; dirigez la lentille de la lanterne magique diagonalement vers le nuage : ce que vous aurez dessiné sur l'objectif s'y reproduira dans une proportion colossale et lumineuse. »

M. Irpik, professeur de mathématiques à Saint-Quentin, répondit spirituellement :

« Bien résolu de faire usage de cette précieuse découverte, et d'en déduire les conséquences utiles pour dessiller les yeux à mes compatriotes, plongés dans leurs anciens préjugés, je sortis pendant une belle soirée, le temps étant très calme, le ciel aussi serein que l'inventeur de la recette l'eût désiré pour lui-même. Je fais dresser un bon tas de foin mouillé, derrière un monticule qui me séparait de mes gens, à qui je me suis bien gardé de faire connaître mon dessein. Je m'éloigne environ de 100 toises du tas,

où je m'établis avec ma lanterne magique, munie d'une croix tracée sur l'objectif.

« J'ordonne de mettre feu au foin. La fumée ne se lève pas tout à fait perpendiculairement. Mais, à mesure qu'elle est montée, d'épaissit qu'elle fut d'abord, elle se raréfia de plus en plus, et parut s'évanouir dans la région plus élevée. Cela me déconcerta un peu, et j'attribuai cet accident à mon peu d'expérience dans les procédés physiques.

« Je ne perds pas pour cela courage, j'ordonne de redoubler la fumée : point de nuage visible. Tant mieux ! me suis-je dit, le dessin paraîtra tel qu'il a été observé à Migné, où il n'y avait pas le moindre nuage autour de la Croix.

« Je braque diagonalement le tube de ma lanterne magique ; je tente, je retente, je varie les positions de l'objectif : pas la moindre trace d'une croix. N'en accusant que mes yeux, je vais demander à mes gens s'ils voient en l'air une croix dans une proportion colossale et lumineuse. Ils se sont mis à rire, et m'ont répondu que, malgré le monticule qui leur cachait mon tas de foin, ils ne voyaient qu'une épaisse fumée s'élever, et se dissiper, comme à l'ordinaire.

« Je m'approchai à peu de distance de la colonne de fumée. Je remarquai alors quelques traces lumineuses, mais très confuses, que personne n'aurait jamais prises pour le dessin d'une croix bien formée. Le prétendu tableau suivait toutes les ondulations, tous les tourbillons de la fumée : ce fut tantôt un

bras allongé ou raccourci, tantôt un autre ; l'un parut un peu droit, l'autre brisé, ou allant en serpentant. Toutes les parties furent en agitation, s'approchant et s'éloignant tour à tour.

« Ma foi ! ai-je dit tout bas, si la croix de Migné eût été produite par cette recette, nos plus rares génies sans préjugé n'auraient pas eu besoin de se casser tant la tête pour la couvrir de ridicule, puisque mes valets me rient au nez, quand je veux leur persuader que je leur présente une croix en l'air, dans une proportion colossale et lumineuse, et peu s'en faut que, retenus par le respect qu'ils me doivent, ils ne me prennent pour un fou (1). »

Voilà ce qui s'appelle mettre les rieurs de son côté.



Il est temps de conclure.

Si le phénomène observé à Migné ne peut être expliqué par aucune cause d'ordre naturel et physique ni par aucune cause d'ordre artificiel et humain, il faut logiquement reconnaître, en dépit des dénégations et des sarcasmes de l'incrédulité, que ce merveilleux phénomène est d'ordre supraterrrestre, supranormal ou surnaturel, et que son éclat extraordinaire ne peut directement venir que de Celui qui a créé, par sa souveraine puissance, le soleil, les

(1) Archives paroissiales de Migné, n° 41.

astres, les étoiles, et qui a dit, à l'origine des temps :
Que la lumière soit ! *fiat lux* !

Le 6 décembre 1866, le R. P. Rigaud, oblat de Saint-Hilaire, chanoine honoraire de Poitiers, s'était rendu en pèlerinage à Migné, et put alors interroger une femme du peuple âgée de soixante ans, et qui en avait vingt à l'époque de l'apparition.

« Au spectacle de la Croix, raconta-t-elle au vénérable prêtre, toute l'assemblée fut saisie de crainte, comme si elle eût vu Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. On se jetait à genoux, en priant et en sanglotant !...

« Plus tard, quelques particuliers se sont avisés de dire que *c'était physique*, parce qu'ils en avaient causé avec des bourgeois de la ville. Mais, au moment du miracle, ils criaient miséricorde plus fort que les autres, et s'étaient confessés le lendemain.

« Voyez-vous, Monsieur, les savants ont beau dire, ils ne pourront jamais faire de cette physique-là. Pour faire paraître une si belle croix dans l'air du temps, si bien formée et si tranquille, sans toucher à rien, il n'y a que le bon Dieu (1) ! »

La conclusion de cette brave chrétienne de Migné, au robuste et ferme bon sens, sera aussi la nôtre.

(1) *Vie de la bonne Sœur Elisabeth Bichier des Ages*, par le R. P. Rigaud. Poitiers, Henri Oudin, imprimeur.

CHAPITRE XI

Pronostics sur l'apparition de la Croix.

« Qui d'entre les hommes, dit le Livre de la Sagesse, peut savoir le dessein de Dieu, ou quel est celui qui peut connaître ce que Dieu veut ? Les pensées des hommes sont perplexes, et nos prévisions remplies d'incertitude (1). »

« O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! dit à son tour l'apôtre saint Paul. Que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables ! Car qui a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses conseils (2) » ?

Cependant, il n'est pas interdit de penser que la divine Providence n'intervient pas, d'une manière exceptionnelle et miraculeuse, dans les choses de ce monde, sans un dessein particulier, et il n'est pas interdit non plus de rechercher, avec une humble réserve, quel peut être ce dessein de Dieu.

Voilà pourquoi, dans le monde chrétien, beaucoup de bons esprits s'appliquèrent, dès la genèse de

(1) *Sagesse*, ix.

(2) *Ep. aux Rom.*, xi.

l'événement, à pénétrer le sens mystérieux de l'apparition de la Croix à Migné.

Les uns y virent un signe de bonté et de miséricorde ; et ce fut la réalité pour nombre d'âmes qui se convertirent aux rayonnantes clartés de la Croix miraculeusement apparue.

Les autres, au contraire, y virent le signe de prochains malheurs qui allaient fondre sur l'Église de France.

Parmi ces derniers se trouvait la pieuse fondatrice des Filles de la Croix, sœur Elisabeth Bichier des Ages, qui vint à Migné, dès 1827, installer quelques-unes de ses religieuses, et qui leur dit un jour ces remarquables paroles :

« Je vous assure que cette Croix m'a singulièrement frappée, parce qu'elle était couchée. Ah ! mes chères Sœurs, c'est un mauvais présage. Si elle eût été debout, j'aurais auguré des jours de prospérité pour l'Église et de gloire pour la Croix. Mais elle était couchée : c'est une marque que la religion va subir de nouvelles épreuves et que les croix seront renversées (1). »

De même, l'abbé Vrindts, auteur de *la Croix de Migné vengée*, se déclara convaincu que l'apparition de cette Croix annonçait de prochaines calamités religieuses, et, la comparant avec celle qui signala les commencements du pontificat de saint Cyrille de Jérusalem, il disait :

(1) *Vie de la bonne Sœur Elisabeth*, ch. xii.

« Cette Croix, qui s'étendait depuis la montagne du Calvaire jusqu'au mont des Olives, était couchée horizontalement, position analogue à l'état d'humiliation où l'arianisme réduisait alors l'Église, et à l'état d'oppression où allait la réduire la persécution d'un prince apostat. Cependant cette Croix brillait d'un éclat qui effaçait les rayons de l'astre du jour : car l'Église allait, bientôt après, triompher de l'apostasie, aussi bien que de l'arianisme.

« La Croix de Migné apparaît couchée aussi ; elle est lumineuse, et toutefois sans éclat. . Si nous conjecturons que cette Croix annonce les malheurs de la religion en France, serait-ce, de notre part, témérité ou fanatisme ? (1) »



Or, moins de quatre ans après l'apparition de Migné, ces sinistres prévisions commençaient à se réaliser.

La révolution de 1830 déchaînait contre l'Église toutes les vieilles haines de l'impiété, et, dans plusieurs provinces de France, les croix de mission étaient abattues. On abattait même des croix de clochers, sous prétexte qu'elles étaient ornées de fleurs de lis.

C'est ici que se place un épisode digne d'être cité.

Nous avons dit que M. de Curzon, maire de

(1) *La Croix de Migné vengée*, ch. LXXVII. Paris, 1829.

Migné, témoin oculaire et défenseur de la réalité de l'apparition, était le propre neveu de Mgr Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans.

Au lendemain des journées révolutionnaires de 1830, le préfet du Loiret écrivit au prélat pour l'inviter à faire enlever la croix de mission qui avait été plantée récemment dans la ville épiscopale.

— Un évêque qui porte la croix sur sa poitrine, répondit Mgr de Beauregard, ne peut ni ne doit contribuer à son renversement. Il n'est pas en mon pouvoir de m'y opposer ; mais je protesterai de toutes mes forces contre son enlèvement ou sa destruction ».

L'autorité civile ne recula point devant cette profanation ; la croix fut abattue et transportée dans la cathédrale, au milieu de laquelle on l'étendit à terre.

Le pieux évêque vint alors prier en réparation de cette insulte, et fit placer avec honneur, dans l'intérieur de la basilique, le signe adoré de notre rédemption (1).

*
* *

Sur le mont Valérien, près de Paris, se dressait un calvaire, cher aux Parisiens. En décembre 1830, la croix fut brutalement renversée, par ordre du ministre Mérilhon.

Cet acte d'impiété arrachait à Charles de Montalembert une ardente protestation (2).

(1) *Vie de Mgr de Beauregard*, Poitiers, 1842.

(2) *Avenir* du 11 janvier 1831.

Quelques semaines plus tard, le 14 février 1831, une populace en délire se ruait sur l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, renversait les autels et brisait les croix.

Indigné de cette sacrilège profanation, Montalembert reprend la plume, et trace ces lignes vengeresses, belles entre toutes celles qui ont été écrites sur la Croix :

« Il s'est trouvé, dans ce monde de misères et de crimes, un symbole de gloire et de vertu ; dans ce monde où la force s'est installée avec l'esclavage, un symbole d'éternelle justice et de sainte liberté ; dans ce monde de perpétuelle douleur, un symbole d'éternelle consolation.

« Celui qui s'est nommé le Fils de l'Homme a légué l'instrument de son supplice à l'humanité, et, pendant dix-huit siècles, l'humanité s'est prosternée devant ce legs sacré.

« Jusqu'à lui, les rois et les riches seuls avaient des enseignes et des bannières. Il en donne une aux pauvres, au genre humain tout entier, et les riches et les rois abdiquent les leurs pour l'adopter.

« La Croix du Christ a toutes les destinées du monde moderne. Elle s'est associée à toutes ses adversités et à toutes ses gloires. Elle a servi de base à ses institutions et d'étendard à ses armées. Elle a consacré les pompes les plus illustres de la civilisation, comme les émotions les plus intimes de la piété... C'est du haut de la croix que la terre a reçu les premières leçons d'une liberté, la seule

vraie, d'une égalité, la seule possible. Elle est l'abrégé de notre histoire, le code de nos devoirs, la garantie de nos droits, le signal de notre affranchissement, le sceau de notre avenir.

« Et maintenant, il s'est trouvé dans le monde un peuple qui s'est proclamé le pontife de la civilisation, le libérateur des nations, le maître de l'avenir, et ce peuple a brisé la Croix (1) !... »

Avec la dévastation impie de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, il y eut encore, à Paris, le pillage de l'archevêché, les vases sacrés et les crucifix jetés à la Seine.



Après une certaine accalmie de quarante ans, la haine de la Croix se manifeste de nouveau.

Pendant le siège de Paris, sous le canon prussien, on vit, un jour, par ordre du préfet Hérold, un tombereau municipal emporter à la voirie les crucifix arrachés aux murs de toutes les écoles publiques.

En 1871, dans la capitale soumise aux convulsions de la Commune, ce furent les sacrilèges profanations des églises, des autels et des croix ; ce furent les violences et les crimes les plus atroces à l'égard de tout ce qui avait un caractère religieux.

Puis, d'année en année, nous avons vu la croix supprimée dans toutes les enceintes où sa présence est le plus nécessaire, dans les enceintes de l'enfance,

(1) *Avenir*, février 1831. Cité par Hoppenot : *Le Crucifix dans l'histoire, dans l'art, dans l'âme des saints, et dans notre vie.*

de la pauvreté, de la maladie, de l'enseignement public, de la justice sociale, et jusque dans les enceintes de la mort.

Bref, la haine de la Croix est devenue l'expression d'une politique et d'un système de gouvernement.

Enfin, en 1905, ce fut la loi qui décréta l'apostasie nationale, la loi de séparation entre l'Église et l'État, la loi injuste qui dépouilla l'Église de la légitime indemnité garantie par l'Assemblée constituante de 1789, qui lui enleva la possession juridique de ses sanctuaires, de ses évêchés, de ses presbytères, de ses séminaires, de ses fondations, qui la laissa écrasée de charges, et qui la réduisit à un état précaire, sujet à toute sorte d'incertitudes et de périls.

C'est ainsi que se sont réalisés les tristes pronostics qu'avait fait naître, en plusieurs âmes pieuses, l'apparition horizontale de la Croix de Migné.

Mais, si la Croix est un signe de douleurs et d'épreuves, elle est aussi un signe d'espérance et de victoire.

Sachons souffrir, s'il le faut encore, avec résignation et avec courage ! sachons pratiquer, malgré les multiples injustices dont nous sommes victimes, les belles vertus chrétiennes de l'honnêteté, de l'équité, de la charité, du dévouement, sachons forcer le respect et l'estime de nos adversaires, et, un jour, sous l'égide de la Croix, nous redeviendrons victorieux!...

CHAPITRE XII

Le vingt-cinquième anniversaire de l'apparition

Le vingt-cinquième anniversaire de la céleste apparition de la Croix coïncida avec les débuts d'un pontificat qui devait être particulièrement fécond et glorieux.

En 1851, Mgr Louis-Edouard Pie était, depuis deux ans, évêque de Poitiers.

Par sa piété et son éloquence, il sut donner à ce vingt-cinquième anniversaire un plus vif éclat et une plus grande solennité que de coutume.

Il demanda au Souverain Pontife Pie IX et obtint la faveur d'une indulgence plénière en forme de Jubilé, qu'il annonça à ses diocésains par la Lettre pastorale suivante, du 25 novembre 1851 :

« Nous ne saurions omettre, N. T. C. F., de rappeler à votre souvenir la faveur signalée dont notre diocèse fut l'objet, il y a vingt-cinq ans, au moment où allaient finir les exercices du Jubilé universel.

« Malgré les dénégations téméraires d'hommes prévenus, qui, loin du théâtre de l'événement, mus par les répugnances de leur faible raison et par leurs

passions haineuses, ont cherché à verser le ridicule ou le mépris sur le miracle de Migné, ce fait inexplicable jusqu'à ce jour et assurément inexplicable par les seules causes naturelles, restera inscrit dans les annales de l'Église universelle, comme une de ces apparitions de l'image et figure de la Croix, que Dieu, nous dit le saint évêque de Genève, a faites et fera jusqu'à la consommation du monde, pour consoler les amis de la Croix et effrayer ses ennemis.

«... Le miracle de Migné a été reconnu selon toutes les formes authentiques établies par l'Église. Le Vicaire de Jésus-Christ, il est vrai, n'a pas rendu de sentence solennelle. Mais il a déclaré que, selon son sentiment particulier, le fait ne pouvait être attribué à des causes naturelles ; il a enrichi l'église de Migné de ses présents, et consacré le souvenir de l'apparition par de précieuses indulgences ; il a félicité l'évêque dans le diocèse duquel le Seigneur avait manifesté sa miséricorde avec tant d'éclat ; enfin, en s'abstenant lui-même de porter un jugement formel, il a exhorté l'Ordinaire à instruire et à vider la cause, selon que les saints canons l'en chargeaient.

« Vous savez, N. T. C. F., avec quel poids et quelle mesure procédait en toutes choses le sage pontife qui gouvernait alors l'église de saint Hilaire ; vous savez combien la légèreté, la précipitation, l'enthousiasme, étaient étrangers à son caractère. Aussi cette grave affaire fut-elle traitée avec autant de prudence que de zèle. Et pour quiconque a lu

les interrogatoires manuscrits qui sont déposés dans nos archives, les rapports faits par les principaux témoins et par les commissaires épiscopaux, les dissertations et les conclusions de plusieurs savants, dont l'un, habile professeur de physique, n'avait pas le bonheur d'appartenir à la religion catholique, il est impossible de nier que la plus grande maturité ait présidé au jugement par lequel Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, après onze mois d'études et d'examen, déclara miraculeuse l'apparition de la Croix qui avait eu lieu à Migné, le 17 décembre 1826.

«... Rien ne déplaît à l'impie comme ces prodiges par lesquels Dieu, qui a créé la nature, s'élevant au-dessus des règles qu'il lui a marquées, montre en certains cas son intervention directe et particulière, et donne en quelque sorte aux hommes sa pensée et son sentiment sur les choses mêmes de ce monde. Autant les âmes droites et pures sont réjouies, consolées, quand un de ces rayons extraordinaires de la lumière divine arrive à leurs yeux, autant les cœurs mauvais en sont consternés, irrités. « Que l'aurore vienne tout à coup à paraître, dit l'Esprit-Saint, ils se croient enveloppés de l'ombre de la mort ». (Job, xxxiv, 17.) — « Tout présage heureux, tout symptôme favorable dans l'ordre de la religion et du salut, observe saint Bernard, les fait entrer en courroux ; leur premier besoin est de résister, de protester, et ils se donnent mille mouvements, comme Hérode, pour étouffer à sa naissance toute manifestation qui peut tourner à la gloire de Dieu. »

« Le miracle de Migné eut ce privilège d'exciter contre l'Église les plus violentes attaques et les injures les plus passionnées de l'incrédulité. Loin de nous d'être intimidés, ou même de nous en plaindre ! C'est alors que nous reconnaissons que nous sommes vraiment les disciples de Jésus-Christ, quand nous méritons de souffrir quelque chose pour lui, et surtout à l'occasion de sa Croix.

« Nous n'aurons donc pas la lâcheté d'autoriser, même par notre silence, les nouvelles dénégations et les nouveaux blasphèmes auxquels l'apparition miraculeuse de Migné a donné lieu de nos jours. C'est pourquoi nous avons à cœur de déclarer que nous adhérons sans réserve au jugement porté par notre vénérable devancier, et que ce jugement fait loi pour tous ceux qui ont la volonté d'observer les saintes règles de l'Église.

« Au reste, quoique Dieu ait appelé à lui plusieurs de ceux qui furent les témoins oculaires de ce miracle, il en demeure néanmoins un grand nombre qui sont là pour l'attester encore, et qui nous disent chaque jour, comme autrefois l'apôtre saint Pierre, avec l'accent de la plus profonde conviction : « Ce n'est point à de savantes fables ni à des autorités étrangères que nous avons prêté l'oreille, mais ce que nous croyons, ce que nous racontons, nous l'avons vu, vu de nos yeux. » Et pour tous ceux qui ont étudié à fond la matière, il est aussi impossible de douter du caractère surnaturel de ce fait, que de son existence elle-même.

« Aussi, la commémoration anniversaire de ce prodige n'a-t-elle pas cessé, depuis vingt-cinq ans, d'être solennisée chaque année avec une grande ferveur et par un grand concours de fidèles. Mais nous avons cru devoir la célébrer cette année avec un nouvel éclat, et la recommander à la piété de nos diocésains par des faveurs particulières... Il nous a semblé que les exercices du Jubilé du demi-siècle, qui vont être donnés dans la paroisse de Migné, étaient une occasion naturelle de ranimer plus spécialement le souvenir du miracle qui eut lieu au Jubilé précédent, et que ce premier anniversaire jubilaire, ainsi que chaque vingt-cinquième année qui reviendra dans le cours des siècles, devait être marqué par des élans plus extraordinaires de reconnaissance envers Dieu et d'amour pour le signe adorable de la Croix.

« Le Souverain Pontife a daigné entrer dans nos vues, et afin qu'un plus grand nombre de fidèles fussent attirés cette année vers l'heureuse paroisse qui fut favorisée de l'apparition de la Croix du Sauveur au précédent Jubilé, le Saint-Père a permis que l'indulgence plénière accordée par Léon XII à tous les chrétiens qui communieraient dans l'église de Migné, le troisième dimanche de l'Avent, pût être gagnée cette année l'un des jours quelconques du mois de décembre... »

*
* *

A l'appel de leur évêque, malgré les rigueurs de

la saison, les pèlerins se rendirent nombreux, de Poitiers et des points les plus éloignés du diocèse, à la fête de l'apparition de la Croix, le troisième dimanche de l'Avent, 14 décembre 1851, et c'est devant une foule d'auditeurs attentifs et charmés, que Mgr Pie, au pied de la croix du Jubilé de 1826, prononça la belle homélie que nous nous plaisons à reproduire presque intégralement :

« Quand les apôtres voulaient persuader aux hommes les doctrines de Jésus-Christ et les faits sur lesquels reposaient ces doctrines, leur argument le plus saisissant et le plus péremptoire, c'était de dire : Le fait que nous annonçons, nous qui vous parlons, nous l'avons vu !

« C'est ainsi que saint Pierre parle du miracle du Thabor. — « Nous n'avons point, dit-il, donné notre créance à de savantes fables. Mais le fait de la glorification de Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous racontons, nous en avons été témoin, et la parole que nous citons, comme venue du ciel, nous l'avons entendue, quand nous étions avec lui sur la montagne. »

« Et celui des apôtres qui survécut à tous les autres, alors qu'il voyait autour de lui une génération séparée déjà des événements par plus d'un quart de siècle, Jean avait coutume de dire : « Mes petits enfants, ce que nous attestons, ce que nous vous annonçons concernant le Verbe de vie, c'est ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé à loisir, ce que nous avons palpé en quelque sorte de nos mains. »

« Nous y étions, dit saint Augustin, en parlant d'un miracle éclatant opéré en sa présence à Carthage, nous y étions, et nous l'avons vu de nos yeux. »

« Et de tels témoignages, venus de tels hommes, étaient des témoignages décisifs, et ne laissaient après eux aucun doute.

« Habitants de Migné, je vous dirai donc en ce moment : Parlez, parlez à ma place, vous serez plus éloquents, vous serez plus persuasifs que moi ! Moi, je crois, parce que j'ai entendu dire. D'autres ont entendu dire, et ne croient pas. Mais vous, vous qui savez et qui croyez parce que vous avez vu, fermez la bouche aux incrédules et aux blasphémateurs ! Des trois ministres du Seigneur qui étaient là, comme les trois apôtres sur le Thabor, à contempler le prodige, deux ont quitté la terre (1). Mais il en reste un, il est présent, et il dit comme saint Pierre : « Non, il ne s'agit point là d'une fable habilement arrangée ; nous étions placés sur ce même piédestal, sur ce même tertre où vous êtes, et là nous avons été spectateurs de la merveille : *speculatores facti magnitudinis illius*. »

« La mort a moissonné aussi, pendant ce quart de siècle, plusieurs des anciens dont le témoignage avait tant de poids. Toutefois, j'aperçois encore, parmi vous, des cheveux blancs, et je reconnais même

(1) M. Bouin de Beaupré, curé de Migné, était mort en 1843, et M. l'abbé Marsault, en 1848. M. l'abbé Pasquier, curé de Saint-Porchaire de Poitiers, était seul survivant.

l'homme distingué qui était alors à la tête de cette commune.

« Qu'ils élèvent donc la voix au milieu de cette génération plus jeune, qui pourrait être tentée de douter ! Qu'ils parlent ! ou plutôt, ils ont parlé, et tout à l'heure nous les entendions dire, avec l'autorité majestueuse de leur âge, comme autrefois le vieil apôtre : « Mes petits enfants, la merveille dont on célèbre aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire, nous l'avons vue de nos yeux, nous l'avons contemplée à loisir, nous l'avons en quelque sorte touchée, palpée de nos mains : car, au moyen de la réflexion et de la comparaison, nous en avons étudié tous les caractères, calculé les dimensions, constaté l'harmonie, analysé la couleur et les formes. »

« Enfin, mes Frères, si je vous interpelle tous, si j'interpelle les enfants d'alors devenus hommes aujourd'hui, un cri va partir de tous les rangs. C'est le cri de saint Augustin : Nous aussi, nous y étions, et nous avons vu !

« J'ai remarqué même, tout à l'heure, que plusieurs de vous avaient cherché à se placer, à s'orienter d'une certaine manière, et je suis convaincu qu'ils avaient à cœur de se trouver exactement au même lieu où ils étaient il y a vingt-cinq ans, afin de pouvoir dire : « C'est ici que j'étais, à cet endroit même où vous me voyez ; on célébrait encore, comme cette année, le Jubilé universel, on venait de planter cette croix que nous avions été chercher à Auzance ; c'était au moment où le prédicateur parlait de la

croix qui apparut à Constantin. J'ai levé les yeux dans cette direction, je n'étais point dupe d'une illusion, que, dans tous les cas, trois mille spectateurs qui étaient avec moi n'eussent pas partagée. J'ai vu dans les airs, bien au-dessous du ciel étoilé, une Croix magnifiquement proportionnée, d'une blancheur lumineuse comparable à la teinte rose de l'aurore ! Ce spectacle a duré une demi-heure, et la vue de cette Croix a parlé à mon âme, en même temps qu'à mes yeux : je me suis prosterné, j'ai adoré ! »

« Voilà, mes Frères, le témoignage que vous rendez tous, et, quand c'est une foule entière qui a vu et qui rend un témoignage, nous savons que ce témoignage est vrai et irrécusable.

« Or, mes Frères, quelles actions de grâces ne devez-vous pas rendre à Dieu, qui a voulu que cette paroisse fût le théâtre de ce prodige ! Le pape Léon XII félicitait l'évêque de Poitiers de ce que le Seigneur avait manifesté avec tant d'éclat sa miséricorde dans son diocèse. Combien plus devons-nous féliciter la bourgade qui a été, entre toutes les autres, honorée de ce privilège ! Le nom de Migné, autrefois obscur et inconnu au delà des limites de cette province, est aujourd'hui familier à tout l'univers catholique ; il est inscrit à tout jamais dans les annales de l'Église, et ce nom est inséparable du souvenir de la dernière apparition de la Croix qui soit venue réjouir la chrétienté !

« Que se proposait le Seigneur par ce prodige,

et pourquoi avait-il choisi cette humble paroisse pour l'y faire éclater ?

« Aucun de nous ne peut sonder les secrètes pensées du Très-Haut. Ce que je puis dire, c'est que cette apparition de la Croix, n'eût-elle servi qu'à déterminer la conversion de tous les habitants de cette paroisse, ce seul résultat justifierait le miracle dont le Seigneur vous a favorisés.

« Or, aujourd'hui encore, il est de notoriété publique que ce résultat a été complètement obtenu. Pas un seul habitant de Migné n'a endurci son cœur contre cette grâce extraordinaire d'en haut ; ceux que les exercices de la mission n'avaient pu convertir ont été aussitôt convertis par le miracle, y compris cet homme dont vous savez tous le nom, cet homme à qui Dieu refusa la faculté de voir ce que tous les autres apercevaient, et qui comprit à l'instant le motif de cette exception.

« Mais, par ce prodige, le Seigneur a donné d'autres leçons, d'autres avertissements au monde entier. Nul ne doutera plus désormais de la part que prend le ciel à ces saints exercices de la prédication évangélique, à ces missions catholiques qui ont pour but de ranimer la foi à la divinité de la religion et de ramener les âmes à la pratique du devoir chrétien. Les missions, alors tant attaquées, tant calomniées, Dieu a voulu les venger authentiquement, en y mettant son sceau divin. Le pontife du diocèse n'avait pu, contre son habitude, présider en personne à la clôture de cette station spirituelle : le Pontife des

cieux a magnifiquement suppléé à l'absence de son ministre.

« Enfin le Très-Haut a fait briller la Croix dans les airs, afin de nous apprendre que, au milieu de nos luttes, de nos divisions, de nos calamités et de nos revers, il nous resterait une espérance, une ressource, à savoir : la protection de ce signe qui a sauvé le monde et qui ne cessera de protéger notre patrie. Quelques-uns, il est vrai, ont remarqué que la position de cette Croix miraculeuse, qui n'était pas debout, mais couchée, semblait annoncer des malheurs. Et la révolution sacrilège qui a renversé et profané, peu de temps après, sur tous les points de la France, le signe adorable de notre salut, ne semble que trop avoir justifié cette explication et ce présage.

« Toutefois, nous aimerions mieux dire que cette Croix, ainsi disposée, s'étendait, s'allongeait en quelque sorte sur la France, pour y ranimer la vie, comme Élisée se couchait sur le cadavre du mort pour le ressusciter.

« ... Croix de Jésus, qui avez sauvé le monde, sauvez du péché et de l'enfer tous ces chrétiens ici rassemblés pour solenniser le souvenir d'une de vos plus célèbres apparitions ! Croix de Jésus, sauvez l'Église, sauvez la France, sauvez la société tout entière ! Et qu'au jour où vous apparaîtrez pour la dernière fois dans les nues, quand vous serez un signe de terreur pour tous les réprouvés, vous deveniez pour nous un signe de salut et de miséricorde ! Ainsi soit-il ! »

CHAPITRE XIII

Le cinquantième anniversaire de l'apparition.

En 1876, Mgr Pie occupait encore le siège épiscopal de Poitiers. Grâce à son initiative, à son zèle et à sa parole éloquente, le cinquantième anniversaire de l'apparition de la Croix ne fut pas célébré avec moins de solennité que le vingt-cinquième (1).

Par un mandement du 18 novembre 1876, il notifia aux fidèles du diocèse la nouvelle indulgence jubilaire accordée par Pie IX, et ordonna que, le dimanche 17 décembre, dans toutes les églises, en mémoire et en action de grâces de l'apparition de la Croix, on chanterait solennellement, à l'issue de l'office du soir, le *Vexilla Regis*, en répétant trois fois la strophe : *O Crux ave !*

A Migné, par les soins de M. l'abbé Baron, alors curé de la paroisse, la fête de cinquantaïne fut précédée d'une mission, que prêchèrent trois dominicains de Poitiers, et pendant laquelle de nombreux groupes de pèlerins, paroisses, communautés, pensionnats, visitèrent Migné, pleins d'entrain et de ferveur.

(1) Voir la *Semaine liturgique de Poitiers*, nov. et déc. 1876.

Le matin du 17 décembre, à la messe de 8 heures, plus de deux cents hommes de Migné prirent part à la cérémonie de la communion.

Mgr Pie était venu lui-même leur distribuer le Pain eucharistique, puis leur fit entendre quelques paroles d'encouragement, de doctrine et de piété.

Pour la grand'messe, l'église se trouva remplie bien avant l'heure, et la moitié des assistants n'y put trouver place.

Après l'Évangile, Monseigneur, mitre en tête et revêtu de la chape, monta en chaire, d'où il prononça le discours suivant :

« La religion s'est établie dans le monde par les miracles. Il le fallait pour notre foi. La matière de la foi, c'est la parole de Dieu. Dieu, sans doute, est infailible, il doit être cru par lui-même, puisqu'il ne peut ni se tromper ni nous tromper ; il est à lui-même le propre témoignage de sa parole, et sa grâce suffit à la foi.

« Mais comment savoir que Dieu a parlé ? Quelle garantie avons-nous ? Quel est le sceau authentique de sa parole ? Quels moyens enfin Dieu a-t-il de se rendre croyable aux hommes ?

« Les arguments de la raison ont leur valeur ; à eux seuls ils ne sont pas suffisants. L'argument surnaturel est nécessaire à la base de tout acte de foi. Ainsi s'est fondée la religion sur la terre. Jamais la Croix n'eût renversé l'idolâtrie, jamais le Christianisme n'aurait pris possession de l'univers, comme il l'a fait, s'il n'eût été accrédité par les

signes de la toute-puissance divine. — « Si vous ne croyez pas à ma parole, dit Jésus-Christ, croyez à mes œuvres ! » Ces œuvres, où éclate manifestement la divinité du Sauveur, rendent inexcusables ceux qui n'ont pas cru en lui.

« Les apôtres, après Jésus-Christ, ont confirmé leur doctrine par des miracles, et même par de plus grands miracles que ceux de leur Maître, suivant la parole de l'Évangile. Ils ont ainsi transformé le monde païen. A leur tour, les hommes apostoliques ont fondé les chrétientés, en faisant suivre leurs prédications de prodiges éclatants. C'est ainsi que, dans nos contrées, les Martial, les Hilaire, les Martin, les Radegonde, ont prêché la foi.

« Sans doute, la parole de Dieu est belle et élevée, elle répond aux aspirations des plus nobles âmes, éprises d'amour de la vérité. Mais, même dans celles-ci il y a des passions qui obscurcissent l'esprit, qui subjuguent la volonté. Il est sans exemple que la doctrine de Jésus-Christ, si contraire aux erreurs de l'esprit et aux passions du cœur, ait été acceptée quelque part sans miracle. En définitive, dit le Seigneur par le prophète Isaïe, « mon peuple connaîtra mon nom en ce jour-là, parce que, moi qui parlais, je me montrerai, et je dirai : Me voici !

« A la vérité, Dieu n'est pas tenu de renouveler les témoignages extérieurs de sa puissance et de sa véracité. Ces signes, suivant la doctrine de saint Paul, appartiennent surtout aux premiers temps. Quand l'Évangile a été annoncé à un peuple, à une

contrée, quand la doctrine de Jésus-Christ a jeté les racines dans le sol et qu'elle y a fructifié avec le temps, il n'y a plus la même raison pour Dieu de recommencer les prodiges. Les premiers miracles, opérés à l'origine pour la conversion du monde, miracles avérés et absolument certains, sont une garantie suffisante de la foi pour les siècles.

« Toutefois, le Seigneur tout-puissant s'est réservé d'opérer, dans le cours des siècles chrétiens, de nouveaux miracles ; et, par là, sa miséricordieuse providence est venue au secours de nos incroyances et de nos infidélités trop promptes à revivre.

« Bref, nous célébrons en ce jour l'anniversaire semi-séculaire d'un miracle éclatant, d'un miracle retentissant, accompli dans ce lieu même, à la date du 17 décembre 1826, date à jamais mémorable dans les fastes de ce diocèse et dans ceux de cette paroisse de Migné, dont le nom, à partir de ce jour, a été connu du monde entier.

« On a dit : Pour croire à un miracle, il faut savoir ce que Dieu s'est proposé en le faisant. Pourquoi une apparition de la Croix à Migné, plutôt qu'ailleurs ? Pourquoi en 1826, plutôt qu'à toute autre époque ? à quelle fin, dans quel but, et pour quel résultat ?

« Commençons par dire que Dieu agit où il veut, quand il veut, comme il veut. Toutefois, s'il est vrai que les voies de sa sagesse sont *investigables*, Dieu est pourtant un maître très sage, et l'on peut humblement étudier, interroger les motifs de ses actes.

Et quoique ses desseins doivent être révéés , même s'ils ne sont pas compris, il est des cas où l'on peut jusqu'à un certain point s'en rendre compte.

« Le lieu, c'est la France, où tout a tant de retentissement. Elles sont rares, dans l'histoire de l'Église, les apparitions publiques de la croix : on en cite cinq ou six à peine. La première grande manifestation de ce genre est celle qui eut lieu sous Constantin, et dont le résultat fut la conversion de l'empire romain, de cet empire qui comprenait alors tout le monde civilisé. La seconde se fit à Jérusalem, sous le grand patriarche saint Cyrille. Deux ou trois autres apparitions moins célèbres eurent lieu après celles-là. Il faut arriver jusqu'à Migné, pour en trouver une autre revêtue d'un si grand éclat.

« La France, on peut le dire, était prédestinée à ce grand miracle. Pendant de longs siècles, elle avait été l'un des principaux soutiens de l'Évangile, le missionnaire et le soldat de la Croix... Puis, en France, s'il y avait une terre digne d'être le théâtre d'une intervention miraculeuse de Dieu, n'était-ce pas le Poitou, vieille terre de foi, où la religion venait d'être défendue tout récemment avec énergie, au prix même du sang ?

« Migné se désignait par lui-même. Près de la cité de saint Hilaire, près des grands champs de bataille de l'antique monarchie française, où Clovis vainquit l'hérésie arienne, où Charles Martel, en refoulant l'islamisme, remporta un des plus grands

triomphes de la Croix sur le Croissant, Migné avait encore un autre titre à la préférence.

« Selon nos traditions locales, lorsque l'empereur Justin envoya à sainte Radegonde un morceau de la vraie Croix, c'est là, dans cette première bourgade placée sur la voie romaine entre Poitiers et Tours, que le clergé de Poitiers, venu à la rencontre de la précieuse relique, reçut en 569 le cortège tourangeau. Après douze siècles et demi, il a plu à Dieu de faire éclater l'image de sa Croix, à l'endroit même où, remis par un saint à une sainte, par saint Euphrone, évêque de Tours, à sainte Radegonde, le bois de la Croix avait été reçu solennellement, et où pour la première fois fut chantée l'hymne que Fortunat avait composée pour ce jour, le glorieux *Vexilla Regis*, l'hymne de triomphe de la Croix. Ces rapprochements historiques ne jettent-ils pas quelque jour sur le choix du lieu ?

« Mais voici pour le temps. C'est en ce ^{xix}^e siècle, héritier des funestes doctrines du ^{xviii}^e, héritier de ses négations, de ses railleries et de ses blasphèmes ; c'est aux derniers jours de cette année 1826, alors que les prédications, les grâces, les conversions et tout le mouvement religieux du Jubilé de l'année sainte avaient surexcité toutes les haines, toutes les clameurs, toute la rage de l'impiété ; c'est à la veille des triomphes nouveaux de la révolution, et quand la religion semblait vaincue.

« Le jour, c'est le troisième dimanche de l'Avent, le dimanche de *Gaudete*. Comme le Carême, l'Avent

est un temps de pénitence et de deuil. la liturgie est pleine de tristesse, de soupirs et d'allusions aux derniers jours. Mais, au milieu de cette période de mélancolie chrétienne, luit un rayon de joie. Il y a dans l'Avent le dimanche de *Gaudete*, comme dans le Carême celui de *Lætare*. En ce jour, l'office divin nous rappelle ces paroles des saints Livres : « Le Seigneur viendra sur la blancheur d'un nuage, et il aura sur le flanc ces mots écrits : *le Roi des rois et le Maître des maîtres* ! Il apparaîtra à la fin et ne mentira point à sa promesse. S'il tarde, attendez-le, car il viendra, vous dis-je ! » Cette parole s'applique au second avènement du Fils de l'Homme, à l'avènement du dernier jour, dont il est dit dans l'Évangile : « Alors apparaîtra le signe du Fils de l'Homme ! » Ce sera le jour de Dieu, le jour dans lequel il posera ses ennemis sous ses pieds. En anticipation de cette grande victoire finale, annoncée par la Croix, il plaît quelquefois à Dieu d'annoncer à son Église des triomphes partiels dans le cours des temps. « En ces jours-là, dit le Très-Haut, mon peuple reconnaîtra mon nom, et saura que je suis le Dieu puissant, contre lequel le bras de chair ne saurait prévaloir, et l'Église se réjouira et se reconfortera en moi ! »

« Demandez-vous maintenant, mes Frères, quel était le but, quel fut le résultat de cette apparition miraculeuse ? Toutes les paroles des hommes apostoliques étaient contestées, travesties, les prédications étaient attaquées, contredites, le nom du Seigneur

était journellement insulté. » Eh bien ! dit le Seigneur, mon peuple saura mon nom en ce jour-là, parce que, moi qui parlais, me voici ! »

« Le fruit de ce miracle, ce fut, avant tout, la conversion de la population totale de Migné. Dieu ne dédaigne pas de faire des miracles pour un tel résultat. Le souvenir de ce grand fait nous réunit encore aujourd'hui, et par lui la foi se maintient et se maintiendra toujours parmi vous. Vous êtes les fils des témoins du miracle ; plusieurs des vôtres qui sont ici l'ont vu de leurs yeux. On les compte encore au nombre de cent trente. Quelques-uns nous ont fait exprimer leur regret d'être retenus par l'âge ou la maladie. Mais plus de quatre-vingts sont présents dans cet auditoire. Pour vous, point de doute possible, point d'incrédulité. Laissez dire les prétendus savants avec leurs objections et avec leur science, qui ne sert qu'à les rendre déraisonnables. Vous n'avez pas eu besoin d'être savants, pour comprendre que la Croix qui est apparue à vos anciens n'était point un ballon, ni un cerf-volant, ni je ne sais quelle pièce d'artifice imaginée par ceux qui n'ont point vu. Quand Dieu fait un miracle, il le fait visible. Le miracle de Migné, vous l'avez vu par vous-mêmes ou par vos pères. Un prêtre de Dieu vous parlait de la vertu divine de la Croix, et Dieu a répondu, du haut du ciel, au prédicateur : Présent !

« Puisse l'unanimité de la population d'alors à croire et à pratiquer la religion se renouveler au-

jourd'hui ! Dieu ne doit pas un second miracle, le premier suffit. Comprenez le, comme l'ont compris ceux de ce temps-là ! comme eux, revenez unanimement aux pratiques religieuses ! Dieu a béni Migné, il lui a donné toutes les richesses de la terre, le fruit du froment, le jus de la vigne. Joignez-y toujours la foi, pour la transmettre à vos fils, comme le plus précieux héritage !

« En 1826, la Croix fut un signe d'espérance, à la veille de la tourmente qui allait éclater peu d'années après. Avec la Croix, l'Église ne craint pas le monde. La Croix suffit à tout. Qu'elle soit notre joie et notre gloire ! *Nos autem gloriari oportet in cruce Domini nostri Jesu Christi, in quo est salus, et resurrectio, et vita !* Oui, le salut, la résurrection, la vie est là. Cela est vrai comme aux jours de saint Paul. Ne voyons-nous pas l'ordre social menacé, et la France comme à demi morte ? Tournons-nous vers la Croix ! Dans la Croix est le salut, dans la Croix est la vie. dans la Croix est la protection contre les ennemis, pour le temps et pour l'éternité. Amen ! »

*
* *

Avant les vêpres, une cérémonie touchante réunissait au presbytère de Migné les anciens témoins du miracle, hommes et femmes, au nombre d'environ quatre-vingts. Ils avaient de soixante à quatre-vingt-huit ans, les uns encore enfants au moment de l'apparition, les autres déjà hommes faits.

Au son des cloches et de la fanfare d'un patronage de Poitiers, Mgr Pie s'avança, pour distribuer à chacun des survivants une médaille commémorative. En même temps qu'il remettait ce souvenir, il interrogea les uns et les autres sur le miracle. Tous furent unanimes, et leurs cheveux blancs ne savaient pas mentir. Là, devant l'évêque, ils renouvelèrent leur témoignage public, garantissant, avec la nouvelle autorité d'un demi-siècle, l'authenticité du prodige. Cinquante ans avaient passé sur l'apparition de la Croix, et il restait encore cent trente témoins, qui se rappelaient et qui affirmaient comme le premier jour, avec la même foi et la même unanimité (1).

Aujourd'hui, à la date où nous écrivons (mai 1908), la génération contemporaine du miracle a totalement disparu. Mais les fils et les filles des témoins oculaires conservent et perpétuent, avec honneur et fidélité, parmi leurs plus chers souvenirs de famille, le témoignage originaire de leurs parents.

(1) *Univers* du 20 décembre 1876 : Compte rendu par Arthur Loth.

CHAPITRE XIV

Plantation d'une Croix de Jérusalem à Migné.

Le mercredi 18 août 1897, une imposante cérémonie, organisée par le zélé curé de la paroisse, M l'abbé Ferdinand Maître, s'accomplissait encore à Migné : c'était la plantation solennelle de la Croix du pèlerinage de Jérusalem.

Chaque année, le grand pèlerinage que dirigent les religieux de l'Assomption, ramenait de Palestine une Croix sanctifiée au contact des Lieux Saints et destinée à quelque endroit privilégié de la terre de France.

Migné avait été choisi pour jouir, en 1897, d'un pareil honneur.

Nous empruntons à la *Semaine religieuse de Poitiers* l'intéressant et fidèle récit de cette mémorable fête.

*
* *

« Le 18 août, dès l'aube, par tous les chemins conduisant à Migné, on voyait arriver des groupes de piétons et d'interminables files de véhicules de toute sorte. En peu de temps, la place du bourg était

couverte de pèlerins venus de toute la contrée, qui se pressaient autour de l'immense estrade, au milieu de laquelle un autel en plein air était dressé.

« A dix heures, une procession, composée surtout de prêtres et présidée par Mgr Pelgé, évêque de Poitiers, sortait du presbytère et s'en allait au-devant de la Croix. La voici, en effet, la Reine de cette journée, venant du château de Boivre, en la paroisse de Vouneuil, et escortée par de nombreux fidèles. Au milieu des bannières et des croix paroissiales, elle s'avance majestueusement, couchée sur un lit de pourpre et d'or, et traînée par un attelage de quatre bœufs aux cornes dorées. Du plus loin qu'ils l'aperçoivent, tous les cœurs sont émus ; de toutes les bouches s'échappe le *Vexilla Regis*. Oui, c'est bien le lieu de redire le chant de saint Fortunat : *L'étendard du Roi s'avance ! il brille, le mystère de la Croix !*

« Conduite ainsi par tout un peuple, la Croix de Jérusalem arrive bientôt sur la place de Migné. On l'enlève à bras d'hommes de son char triomphal, et on la dépose sur un autre lit d'honneur, préparé pour elle au pied de l'estrade. Encadrée dans la verdure, elle semble sourire à tous les chrétiens qui sont là et provoquer leurs baisers d'amour.

« Alors la messe commence, messe pontificale, toujours si splendide et si majestueuse dans les sanctuaires de nos cathédrales, mais non moins belle, ce jour-là, sous la voûte du ciel et au milieu de cette foule qui se presse pour mieux voir.

« Le P. Abbé de Ligugé a pris place sur le devant de l'estrade. Autour de l'autel, un chœur de cent cinquante prêtres chante la messe de l'*Exaltation de la Sainte Croix*. Et quand les chants liturgiques se taisent, la fanfare des *Enfants de la Croix* fait entendre de joyeux morceaux d'harmonie. A l'évangile, le P. Lazare, assomptionniste, prend la parole, et couronne par une vibrante allocution les enseignements de piété et de doctrine qu'il a donnés pendant les trois jours précédents.

« A 2 heures et demie, sur la place de l'église, la foule est encore plus considérable que le matin. Au commandement du P. Lazare, les pèlerins de Jérusalem et de Lourdes s'emparent d'abord de la Croix et la chargent sur leurs épaules. Quelques instants après, ils la remettent aux habitants de Migné, heureux de la recevoir et de la porter jusqu'au bout, sans permettre désormais à des mains étrangères de les suppléer.

« La magnifique procession s'avance entre deux rangs de mâts, au sommet desquels flottent des oriflammes rouges, semées de croix d'or. Toutes ces bannières indiquent de loin la voie triomphale que l'on doit suivre. Des guirlandes de buis, piquées de roses, courent d'un mât à l'autre. Et il en est ainsi sur tout le parcours. Le bourg de Migné que nous traversons s'est surpassé. Pas une maison qui ne soit parée comme au jour de la Fête-Dieu !

« Mais c'est surtout à Auxances que le coup d'œil est vraiment féerique. Toutes les maisons et toutes

les fenêtres sont pavoisées. Des deux côtés de la route nationale, on ne voit que bannières agitées par le vent. La foule, évaluée à quinze mille personnes, marche sur deux longues files ininterrompues. Au milieu de ce cadre vivant se déploient les différents cortèges : derrière les croix et bannières des paroisses, ce sont les enfants des écoles, les jeunes filles en robes blanches, les religieuses aux costumes variés, les délégations corporatives, le clergé, les chanoines, Monseigneur l'Évêque, et enfin la Croix de Jérusalem.

« On la voit de loin, doucement bercée par le flot humain qui la porte. Des centaines d'hommes l'entourent, des acclamations la saluent de tous côtés, et, après un parcours d'environ deux kilomètres, au milieu des hymnes et des cantiques, coupés de temps en temps par les accords de la fanfare, on arrive sur la haute colline de Sigon, d'où l'on domine Auxances et son massif de verdure.

« Sur un terrain donné par une généreuse et chrétienne famille, un piédestal de pierres artistiquement sculptées est tout préparé à recevoir la Croix. Aux applaudissements de la foule, d'habiles ouvriers soulèvent la belle Croix de chêne, et, en quelques instants, la dressent sur son trône.

« Aussitôt le P. Daniel, assomptionniste, avec une éloquence entraînante et chaleureuse, chante la Croix.

« Il chante la Croix de Jésus, cette vraie Croix dont l'empereur Justin envoya un fragment à sainte

Radegonde, et que le clergé de Poitiers vint recevoir du clergé de Tours, à Sigon, à l'endroit même où l'on plante aujourd'hui le symbole parfait de la vraie Croix.

« Il chante ensuite la Croix de Migné, cette Croix lumineuse qui apparut à plus de deux mille témoins et força même les plus incrédules à lui rendre hommage.

« Il chante enfin la Croix du pèlerinage national, cette Croix portée par les pèlerins de Jérusalem à travers les rues de la Ville Sainte, qui a touché le rocher du Calvaire, qui a été sanctifiée par tant de prières et arrosée de tant de larmes d'amour ; cette Croix de France, qui a traversé le pays musulman et la mer de Crète, où les flottes réunies de l'Europe s'écartèrent pour la saluer et la laisser passer triomphalement.

« Après chacun de ces souvenirs évoqués par le prédicateur, c'est un cri enthousiaste et trois fois répété de *Vive la Croix*, qui s'échappe de quinze mille poitrines et fait tressaillir les échos d'alentour.

« Puis Monseigneur l'Évêque bénit le nouveau calvaire, et ensuite, en quelques mots partis du cœur, il remercie tous ceux qui ont contribué à l'éclat de cette belle fête. Mais, s'adressant particulièrement aux habitants de Migné : « Lorsque vous serez dans vos champs, leur dit-il, penchés sur ces sillons que vous défrichez par un labeur quotidien, songez que la Croix vous regarde ! Et vous aussi, regardez-la de temps en temps, afin de puiser dans sa vue le cou-

rage dont vous avez besoin et l'esprit de foi qui donnera du prix à vos moindres travaux ! »

« La bénédiction du Saint-Sacrement, donnée à l'église, termina cette grande et superbe journée, si glorieuse pour la Croix. »

CHAPITRE XV

Confrérie de la Sainte-Croix établie en l'église de Migné.

Depuis l'époque de sainte Radegonde et de saint Fortunat jusqu'à celle de Léon XII et de Mgr de Bouillé, c'est-à dire depuis le 19 novembre 569, jour de la réception de la relique de la Croix, venue d'Orient, jusqu'au 17 décembre 1826, jour de l'apparition de la Croix lumineuse dans les airs, la paroisse de Migné a été tellement favorisée de Dieu, tellement signalée par la splendide épiphanie de la Croix, qu'elle semblait particulièrement désignée pour être le siège d'une confrérie en son honneur.

C'est sous l'inspiration de cette pensée que l'excellent curé de Migné, M. l'abbé Charles Peltier, demanda à Mgr Henri Pelgé, évêque de Poitiers, d'ériger en son église une *Confrérie de la Sainte-Croix*.

Le pieux prélat, accueillant favorablement cette demande, institua, le 22 juillet 1907, ladite Confrérie, et en approuva les statuts, que nous transcrivons ici textuellement :



« Peuvent être admis tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui désirent s'unir dans un même sentiment de vénération, d'amour et de confiance envers le signe sacré de notre Rédemption.

« La confrérie de la Sainte-Croix a pour but de remettre en honneur le culte de la Croix, afin de hâter, selon le désir des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, le règne spirituel et temporel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu et Roi, sur le genre humain.

« Pour faire partie de la Confrérie, il est nécessaire et il suffit de se faire inscrire sur le registre.

« *Obligations.* — Les associés se feront un devoir de promouvoir le culte de la Croix par les moyens suivants :

« 1^o Ils s'uniront aux prêtres pour rendre un culte plus empressé aux reliques de la vraie Croix, dans les églises où il s'en trouve.

« 2^o Ils honoreront la Croix, en la portant ostensiblement sur eux, en lui donnant au foyer une place d'honneur, et en lui rendant, là où elle est érigée publiquement, des témoignages extérieurs de vénération.

« 3^e Ils réciteront chaque jour, soit en latin, soit en français, cette strophe du *Vexilla Regis* :

*O Crux, ave, spes unica,
Mundi salus et gloria !*

*Piis adauge gratiam,
Reisque dele crimina !*

Salut, ô Croix, notre unique espérance !
Vous êtes la gloire et le salut du monde !
Augmentez la grâce dans les justes,
Et effacez les crimes des pécheurs !

« 4^o Tous les vendredis, ils s'uniront, d'esprit et de cœur, aux fidèles assemblés dans l'église de Migné, soit le matin pour la messe célébrée ces jours-là à l'intention générale de l'œuvre, soit dans l'après-midi pour l'exercice qui a lieu en l'honneur de la Croix. A cette intention, ils peuvent faire un acte quelconque de piété en l'honneur de la Croix, ou encore le chemin de la Croix chez eux, avec un crucifix ayant l'indulgence du chemin de la Croix.

« La relique insigne envoyée par le pape Léon XII reste exposée dans l'église, toute la journée, le vendredi.

« Les fêtes de la Confrérie sont :

« *L'Invention de la Sainte Croix*, 3 mai ;

« *L'Exaltation de la Sainte Croix*, 14 septembre ;

« *L'Apparition de la Croix à Migné*, troisième dimanche de l'Avent. »

*
* *

Nous avons longuement raconté, en cet ouvrage, ce qui concerne cette troisième fête.

Mais peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler en peu de mots l'objet des deux premières.

Voici d'abord l'histoire de l'invention ou découverte de la vraie Croix :

Sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin le Grand, eut, comme son illustre fils, une dévotion particulière envers la Croix. Vers l'année 326, elle se rendit de Constantinople à Jérusalem, pour visiter les Lieux Saints, et surtout pour rechercher le bois salulaire sur lequel était mort le divin Rédempteur du monde.

Elle ne le trouva point sans quelque peine.

Depuis la mort du Sauveur, la Ville Sainte avait été plusieurs fois saccagée, incendiée, bouleversée, par les armées romaines de Vespasien, de Titus et de l'empereur Adrien. L'emplacement même du Calvaire avait été tellement profané et rempli de décombres, que tout y était à peine reconnaissable.

Sur l'ordre de la pieuse impératrice, on commença des fouilles, et bientôt, au milieu des décombres, on découvrit, confondues ensemble, les croix qui avaient servi au supplice de Jésus et au supplice des deux larrons.

Comment reconnaître celle qui était la vraie Croix du Sauveur ?

Saint Macaire, patriarche de Jérusalem, leva ainsi la difficulté :

Une femme, près de mourir, est amenée sur le Golgotha. On lui fait toucher, mais en vain, une première et une deuxième croix. Mais, dès qu'elle touche la troisième, aussitôt elle est entièrement

guérie ! Évidemment, cette dernière Croix était bien la vraie Croix de Jésus-Christ.

Le même jour, saint Macaire rencontre un cercueil, qu'une grande foule accompagne. Il fait arrêter les porteurs, et touche inutilement le cadavre avec les deux premières croix. Mais aussitôt qu'il en approche la troisième, celle du Sauveur, le mort ressuscite.

C'est grâce à ces prodiges qu'eut lieu, le 3 mai de l'an 326, la découverte ou la recognition de la vraie Croix (1).

*
* *

Après cette précieuse découverte, l'impératrice Hélène fit construire la basilique du Saint-Sépulcre et y plaça avec honneur la Croix de Jésus-Christ.

L'auguste et sainte relique y demeura, sous la garde respectueuse du peuple chrétien, jusqu'au commencement du VII^e siècle.

A cette époque, en l'année 614, le roi des Perses, Chosroès II, envahit la Palestine, avec une armée formidable, et s'empare de Jérusalem. Les églises sont brûlées et pillées, un grand nombre de prêtres et de chrétiens massacrés, et, parmi les dépouilles enlevées par le vainqueur, se trouve malheureusement le bois de la vraie Croix.

Mais bientôt, Héraclius, empereur de Constantinople, outré des insolences et des ravages du mo-

(1) *Bréviaire romain.*

narque persan, marche contre lui et le poursuit jusque dans ses propres États.

Le roi barbare est détrôné par son fils aîné Syroès. Celui-ci s'empresse de faire la paix avec Héraclius, lequel exige, comme première condition, que la vraie Croix lui soit rendue.

Elle était demeurée quatorze ans au pouvoir des infidèles.

L'empereur reçoit avec une vive émotion le saint trésor, et veut lui-même, au milieu de la plus grande magnificence, le transporter sur ses épaules dans l'enceinte de Jérusalem. Mais, en entrant dans la ville, il se sent arrêté tout à coup et incapable d'avancer.

Le patriarche Zacharie lui représente alors que la pompe éclatante dont il s'est entouré s'accorde mal avec l'état d'humiliation où était le Fils de Dieu, lorsqu'il porta sa croix dans les rues de Jérusalem.

L'empereur quitte aussitôt ses riches vêtements, sa couronne, son manteau, sa chaussure, et, dans cet état d'humilité et de pauvreté, il accomplit sans peine son pieux dessein (1).

Voilà quelle est l'origine de la fête de l'Exaltation de la Croix, célébrée le 14 septembre.

Mais cette fête est en même temps la célébration du triomphe général de la Croix sur toutes les puissances du monde acharnées contre elle.

(1) *Bréviaire romain.*



L'Invention de la Croix, l'Exaltation de la Croix et l'Apparition de la Croix, telles sont, à juste titre, les trois fêtes patronales de la *Confrérie de la Sainte-Croix*, si opportunément établie à Migné.

A l'heure actuelle, où l'impiété travaille, avec tant d'acharnement, à bannir de partout le Christ et sa Croix, à l'heure où les hommes ne semblent plus former que deux camps opposés, celui des amis et celui des ennemis de la Croix, nous ne saurions trop engager les âmes chrétiennes à s'inscrire sur les registres de la pieuse Confrérie de Migné.

Oui, si nous sommes les vrais amis de la Croix du Sauveur, enrôlons-nous sous ce divin et glorieux étendard ! Participons vaillamment à la croisade de la prière et à la défense de notre foi ! Adorons, avec un redoublement de piété et d'amour, l'auguste signe de Jésus crucifié ! Appliquons-y souvent nos lèvres respectueuses et reconnaissantes ! honorons-le dans nos maisons, au foyer de la famille ! honorons-le dans notre vie privée ! honorons-le, sans crainte du respect humain, dans notre vie publique et sociale ! et enfin dressons-lui un trône immortel en nos cœurs !

NOMS

*de quelques-uns des témoins de l'apparition,
habitant Migné, qui survivaient en 1876, époque
du cinquantenaire.*

Marie Abonneau-Textereau.	Marie Guillon.
Louis Abonneau.	Vincent Jarasson.
Louise Abonneau.	Agathe Lathière.
Pierre Abonneau.	François Massé.
Pierre Abonneau.	Jean Meunier.
Marie Auzon.	René Meunier.
Pierre Berton.	Auguste Meunier.
Marie Besson.	Jean Maury.
Madeleine Bourdin-Abonneau.	Marie Meunier-Pelletier.
Pierre Brin.	Eulalie Naudin-Meunier.
Marie Brit-Morin.	Louis Orillard.
Marie Blanchard-Abonneau.	François Pelletier.
Jacques Chaumont.	Louis Pelletier.
Jean Clerté.	Madeleine Péguin-Taubin.
Isidore Garnier.	Jean Pelletier.
Radegonde Gaultron de la Bâte.	Rose Plumereau-Naudin.
Jean Girault.	Jean Plumereau.
Jean Genneteau.	Joseph Poussard.
Louis Genneteau.	René Roux.
Marie Genneteau.	Pierre Rousseau.
Marie Girard-Guibert.	Marguerite Rousseau.
François Girard.	Radegonde Rousseau-Meunier.
Marie Girard-Grillas.	Marie Sureau.
Jean Gratteau.	Radegonde Sureau-Meunier.
Jacques Grillas.	Toussaint Sureau.
Jean Grillas.	Pierre Sureau.
Marie Guibert, V ^{ve} Simon.	François Taubin.

ERRATUM

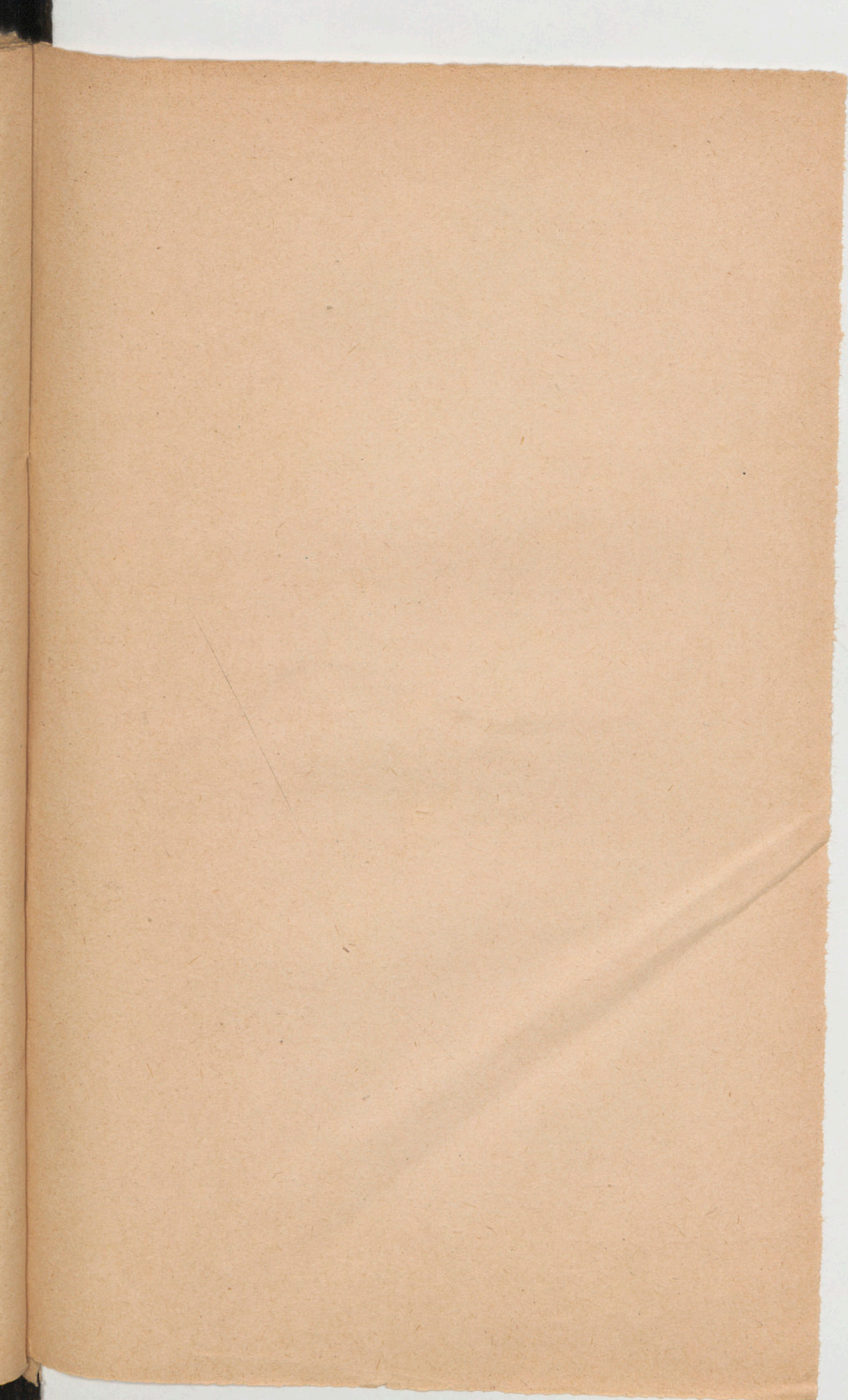
Page 128, deuxième alinéa, lire :

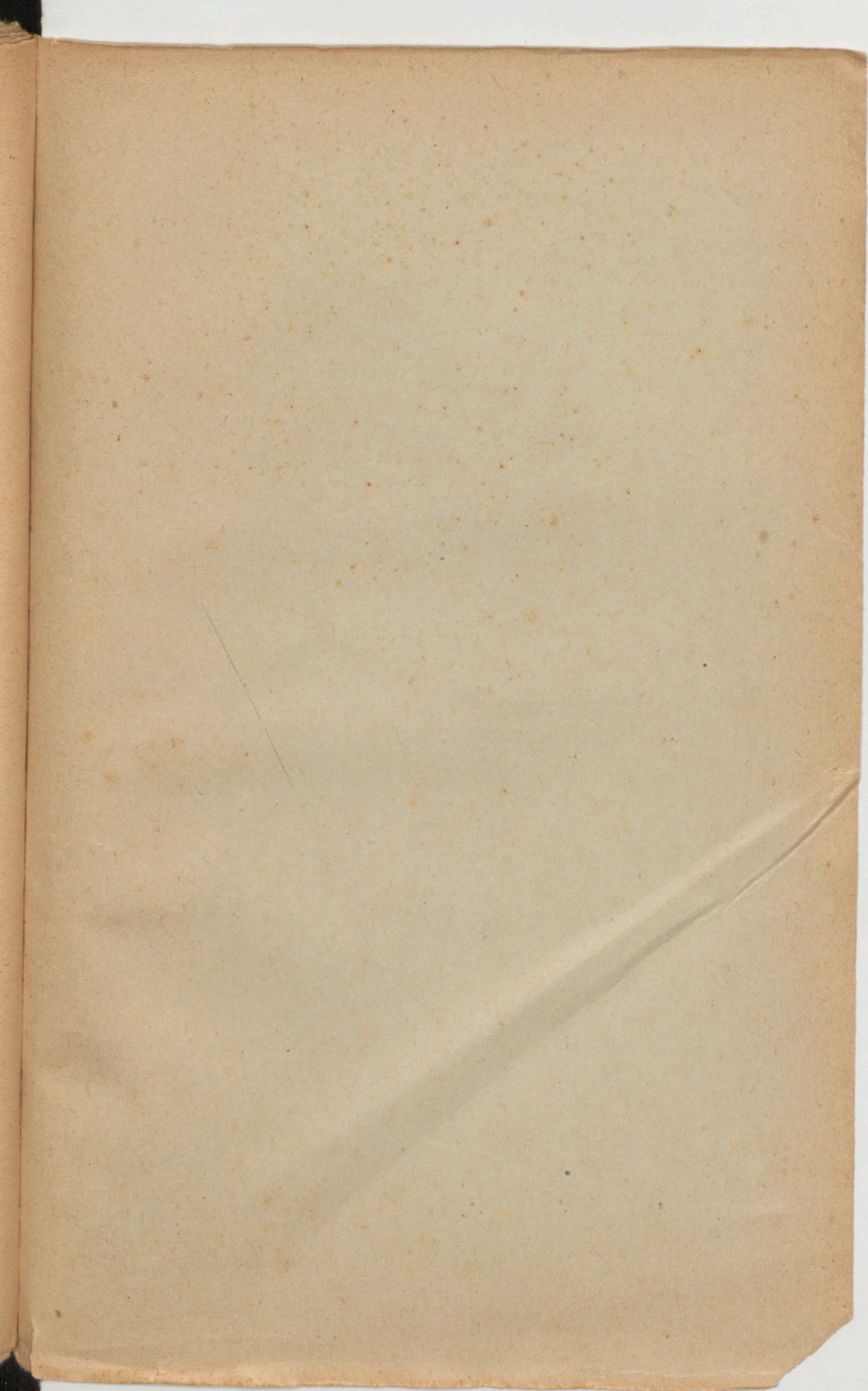
Enfin, après la proscription violente des congrégations religieuses, ce fut, en 1905, la loi qui décréta l'apostasie nationale.....



TABLE DES MATIÈRES

Chap. I. — Apparition de la Croix aux bords du Tibre.	1
Chap. II. — Apparition de la Croix à Jérusalem.	7
Chap. III. — Réception à Migné d'une relique de la Croix.	12
Chap. IV. — Description et topographie de Migné.	18
Chap. V. — Apparition de la Croix à Migné.	24
Chap. VI. — Après l'apparition, premier rapport.	38
Chap. VII. — Enquête canonique et rapport de la Commission.	47
Chap. VIII. — Faveurs accordées par Léon XII à l'église de Migné, et Mandement de Mgr de Bouillé.	71
Chap. IX. — Premier anniversaire de l'apparition.	91
Chap. X. — Discussion critique sur l'apparition de la Croix à Migné.	99
Chap. XI. — Pronostics sur l'apparition de la Croix à Migné.	122
Chap. XII. — Le vingt-cinquième anniversaire de l'apparition	129
Chap. XIII. — Le cinquantième anniversaire de l'apparition.	140
Chap. XIV. — Plantation d'une Croix de Jérusalem à Migné.	150
Chap. XV. — Confrérie de la Sainte-Croix établie en l'église de Migné.	156
Noms des témoins de l'apparition.	163







VIENNE